

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°1

JANVIER 2013



www.cnrs.fr

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

- Décision fixant la composition de la Commission électorale pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS - DEC130145DAJ - 21/01/2013

04. Personnels

04.02 Recrutement

04.02.05 Vacataires

- Décision DEC130106DRH du 07/01/2013 portant revalorisation des taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances à compter du 01/01/2013 - DEC130106DRH - 07/01/2013

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.10 Primes et indemnités pour travaux supplémentaires ou résultats scientifiques

04.08.10.03 Prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)

- Instruction n°INS123273DRH du 28/12/2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention
- INS123273DRH - 28/12/2012

05. Budget, finances et comptabilité

05.03 Recettes

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - DEC123280DR02 - 26/12/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1

07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Martine SENNEGON-MESLEM aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) - DEC120209DR01 - 29/10/2012

- Nomination de Mme Isabelle BRIL directrice adjointe de la FR2559 - DEC112914INSHS - 06/03/2012

- Décision portant nomination de Mme Isabelle PRIETO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie & histoire - DEC120208DR01 - 25/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Bénédicte Zimmermann aux fonctions de directrice par intérim de l'UMR8131 - DEC122668INSHS - 23/10/2012

07.01.01.05. 2013

- Nomination de M. Sébastien BARRET aux fonctions de directeur du GDR3177 "Diplomatique", à compter du 1er février 2013 - DEC130176INSHS - 25/01/2013

- Décision portant nomination de M. Alain Mangeol aux fonctions de directeur par intérim de l'UPS2999 - DEC130135INSHS - 25/01/2013

07.01.02. DR2

07.01.02.04. 2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Cécile Pebay - DEC121966DR02 - 03/07/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Julie Legoupi - DEC121970DR02 - 03/07/2012

- Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS Fabien Garrido - DEC121946DR02 - 02/07/2012

07.01.02.05. 2013

- Décision portant nomination de M. David Bensimon aux fonctions de chargé de mission - DEC123129INP - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123210INSIS - 17/01/2013

07.01.04. DR4

07.01.04.04. 2012

- Nomination assistante de prévention (AP) Stéphanie Droniou - UMR8000 - DEC122788DR04 - 19/11/2012

- Décision portant nomination de M. François Daviaud, directeur par intérim et de M. Patrice Roche, directeur adjoint par intérim de l'unité de recherche associée URA2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé (SPEC) » - DEC123188INP - 14/01/2013

07.01.04.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Bernard Bourguignon aux fonctions de directeur et de Mme Marie-Pierre Fontaine-Aupart aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) » - DEC123201INP - 07/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE aux fonctions de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123214INSIS - 17/01/2013

07.01.05. DR5

07.01.05.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Patrick LE TALLEC en qualité de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123216INSIS - 17/01/2013

- Décision de nomination de M. Sébastien Michelin en qualité de directeur adjoint par intérim de l'UMR7646 - DEC123242INSIS - 25/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU aux fonctions de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123209INSIS - 17/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Ludovic JASON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8193 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables - LAMSID - DEC130156INSIS - 22/01/2013

07.01.06. DR6

07.01.06.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Gilles Hamm aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte de recherche [UMR5594] intitulée Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés - DEC112887DR06 - 30/11/2012

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Ghislaine CAUCHOIS, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR7561] intitulée Physiopathologie, Pharmacologie et Ingénierie Articulaires, PPIA - DEC123025DR06 - 08/10/2012

- Nomination de M. Daniel JOLY en qualité de directeur du GDR3062-Mutations polaires -, à compter du 1er octobre 2012 - DEC121931INSHS - 10/10/2012

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Françoise Immel, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR7146] intitulée LIEBE - DEC123023DR06 - 01/10/2012

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie Pacault, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité propre de recherche [UPR3349] intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés - DEC123026DR06 - 08/10/2012

- Décision portant nomination de Mme Isabelle Bihannic aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité mixte de recherche [UMR7569] intitulée Laboratoire Environnement et

Minéralurgie, LEM - DEC123028DR06 - 12/10/2012

- Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection (Mustapha Abdelmoula - UMR7564, LCPME - Laboratoire de Chimie Physique et Microbiologie pour l'Environnement) -

DEC122875DR06 - 07/11/2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-François Rémy, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité propre de recherche [UPR3349] intitulée Laboratoire Réactions et Génie des Procédés - DEC123029DR06 - 17/10/2012

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Elysée RAKOTONIAINA, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de l'unité mixte de recherche [UMR6174] intitulée Institut FEMTO-ST (Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies) - DEC123267DR06 - 03/12/2012

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Ivan WAWRZYNIAK aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6023 intitulée « Microorganismes : génome et environnement » - DEC123014DR07 - 23/01/2013

- Décision portant cessation d'activité de Mme Laurence CANAPLE aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC122853DR07 - 03/12/2012

- Décision modifiant la décision n°DEC122113DR07 nommant Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne - DEC123252DR07 - 18/12/2012

- Nomination de Mme Sophie KERN par intérim en remplacement de M François PELLEGRINO démissionnaire de l'UMR5596 - DEC122813INSHS - 21/01/2013

- Décision portant nomination de plein droit de M. Jean-François Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5574 intitulée " Centre de recherche astrophysique de Lyon" - DEC123099INSU - 08/01/2013

- Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3127 (FR3127) intitulée « Fédération de Physique André Marie Ampère » - DEC122259INP - 30/11/2012

- Décision portant nomination de Mme Amandine Lhéritier aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne - DEC123044DAJ - 01/12/2012

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Nadine Chaumerliac chargée de mission - DEC123238DR07 - 11/01/2013

- Décision portant nomination de M. GAUTHIER Pierre-jean aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée «Laboratoire Magmas et volcans» - DEC123015DR07 - 23/01/2013

- Décision nomination de M Vianney DEQUIEDT directeur adjoint de l'UMR6587 - DEC123124INSHS - 10/12/2012

07.01.07.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123223INSIS - 17/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » - DEC123288INC - 03/01/2013

- Décision portant nomination de M. Pablo Jensen aux fonctions de chargé de mission - DEC123162INP - 11/01/2013

- Décision portant nomination de M. Frédéric Faure, aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne - DEC123054DAJ - 21/12/2012

07.01.08. DR8

07.01.08.04. 2012

- Décision mettant fin à la mission de chargé de mission de M. William BERTHOMIERE à partir du 31 décembre 2012 - DEC123261INSHS - 24/01/2013

- Décision portant nomination de plein droit de M. Guy Kenfack aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche USR704 intitulée "Station Radioastronomie de Nançay" - DEC123098INSU - 08/01/2013

- Décision de nomination AP - OMNEE Rachelle - UPR3079 CEMHTI Cyclo - à compter du 01/01/2012 - DEC122031DR08 - 22/10/2012

- Décision de nomination de M. Bastien BOUST en qualité d'assistant de prévention au sein de l'UPR3346 Institut Polytechnique de Poitiers : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (PPRIME)

- DEC122539DR08 - 10/07/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.05. 2013

- Décision portant cessation de fonctions de Mlle Magali Parisse, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) UMR7177 intitulée Institut de chimie de Strasbourg - DEC130149DR10 - 09/01/2013

- Décision portant nomination de M. Denis Oster en qualité de chargé de mission DR10 du 1/1/2013 au 31/12/2014

affectation IPHC UMR7178 - DEC133256DR10 - 01/01/2013

07.01.10. DR11

07.01.10.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Laurent Vuillon aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2914 intitulée « Modélisation, Simulation, Interactions fondamentales (MSIF) » - DEC122996INP - 11/12/2012

07.01.10.05. 2013

- Décision nomination de Mr Radu BURLACU directeur par intérim de l'UMR5820 - DEC122992INSHS - 26/11/2012

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Crébier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service UMS3040 intitulée « Circuits Multi-Projets (CMP) » - DEC123165INS2I - 24/01/2013

07.01.11. DR12

07.01.11.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Sylvie ROBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7282 intitulée EIPL - DEC122614DR12 - 04/09/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Romain Lacoste aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de service UPS846 intitulée « Station de Primatologie » - DEC122953INSB - 18/12/2012

07.01.11.05. 2013

- Décision portant nomination de Monsieur Liviu NICU en qualité de chargé de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123221INSIS - 17/01/2013

- Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission - DEC123163INP - 11/01/2013

- Décision portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7279 intitulée « Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF) » - DEC123231INS2I - 15/01/2013

07.01.12. DR13

07.01.12.04. 2012

- Décision de nomination AP de M CHARMETTE Christophe UMR5635 - DEC120558DR13 - 05/04/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) » - DEC123170INP - 20/01/2013

07.01.14. DR15

07.01.14.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Sabrina BICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - DEC122837DR15 - 12/10/2012

07.01.14.05. 2013

- Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT aux fonctions de chargée de mission du 1er janvier au 31 décembre 2013 - DEC123220INSIS - 17/01/2013

07.01.15. DR16

07.01.15.04. 2012

- Nomination de Monsieur Jean Kempf, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte internationale UMI3199 intitulée « Transitions ». - DEC122473INSHS - 08/10/2012

07.01.15.05. 2013

- nomination de Mme Céline THIRIOT aux fonctions de directrice, et de Annie CHENEAU LOQUAY directrice adjointe, de l'unité mixte de recherche UMR5115 - DEC133307INSHS - 21/01/2013

07.01.16. DR17

07.01.16.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Agnès GRANIER aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel - DEC123171INC - 20/12/2012

- Décision portant nomination de Madame Catherine Clerc aux fonctions de chargée de mission. - DEC123095IN2P3 - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Pierre Rolland, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes

- DEC130166DR17 - 16/01/2013

- Décision portant nomination de M. Christian BOUGEARD et de Mme Sylviane LLINARES aux fonctions de directeurs adjoints de l'USR3549 - DEC123296INSHS - 21/01/2013

- Décision portant nomination de Tristan Le Toullec, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans - DEC130232DR17 - 24/01/2013

- Décision portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur de la fédération de recherche FR2819 intitulée « ATLANSTIC » - DEC123178INS2I - 15/01/2013

07.01.17. DR18

07.01.17.04. 2012

- UMR8201 Décision de Cessation de fonction d'un assistant de prévention AP/ACMO - DEC123130DR18 - 14/12/2012

07.01.17.05. 2013

- Décision portant modification de la décision DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC123186INC - 21/01/2013

07.01.18. DR19

07.01.18.05. 2013

- Décision portant nomination de M. Jean-Marc Daniel aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Normandie

- DEC123198DAJ - 21/12/2012

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL en qualité de chargé de mission. - DEC123193INSU - 13/12/2012

- Décision portant nomination de Monsieur Gérard ANCELLET en qualité de chargé de mission. - DEC122994INSU - 26/11/2012

07.01.20.05. 2013

- Décision portant nomination de Mme Francine AGBOSSOU aux fonctions de chargée de mission - DEC123080INC - 02/01/2013

- Décision portant nomination de M. Pascal Loisel aux fonctions de chargé de mission. - DEC123218DRH - 11/01/2013

- Décision portant nomination de Mme Mireille PERRIN en qualité de chargée de mission. - DEC123051INSU - 29/11/2012

- Décisions portant nomination de Mme Christine WEIL-MIKO en qualité de chargée de mission - DEC123243DIST - 14/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE aux fonctions de chargé de mission - DEC123083INC - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Mme Emilie MASSON en qualité de chargée de mission - DEC123245DIST - 14/01/2013

- Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI aux fonctions de chargé de mission - DEC123081INC - 02/01/2013

- Décision portant nomination de M. François PAJOT en qualité de chargé de mission. - DEC123043INSU - 29/11/2012

07.01.21. Nomination autres

07.01.21.05. 2013

- Décision portant fin de fonctions et nomination au sein de l'unité propre de service (UPS) intitulée « Ressources et Compétences Technologiques » - DEC123111DAJ - 21/12/2012

- Décision portant fin de fonctions et nomination au sein de l'unité propre de service intitulée « Ressources et Compétences Technologiques » - DEC123065DAJ - 21/12/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme Catherine Cavard aux fonctions de chargée de mission de l'Institut des sciences biologiques - DEC122753DAJ - 26/10/2012

07.01.22.05. 2013

- Décision portant nomination de M. VERCHER Jean-Louis aux fonctions de chargé de mission - DEC123136INSB - 10/01/2013

- Décision portant nomination de Mme Elsa Cortijo aux fonctions de déléguée scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers(INSU) - DEC130064DAJ - 18/01/2013

- Décision portant nomination de Mme JACQUIER Magali aux fonctions de chargée de mission - DEC123141INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission - DEC123143INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de M. TOMAVO Stanislas aux fonctions de chargé de mission - DEC123135INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne aux fonctions de chargée de mission - DEC123131INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de M. JACQUES Yannick aux fonctions de chargé de mission -
DEC123134INSB - 02/01/2013

-

Décision portant nomination de Mme LERESCHE Nathalie aux fonctions de chargée de mission
- DEC123139INSB - 02/01/2013

- Décision portant nomination de M. CRESPI Martin aux fonctions de chargé de mission -
DEC123132INSB - 02/01/2013

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1

07.02.01.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Madame Mercedes VOLAIT directrice de l'unité
USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus,
outils In Visu, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123153DR01 -
20/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité
UMR8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie, par le délégué régional en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123262DR01 - 28/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNIKI pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8119 intitulée Laboratoire
de neurophysique et physiologie - DEC123263DR01 - 27/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur François DE POLIGNAC, directeur de l'unité
UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens, par le délégué régional en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123274DR01 - 10/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian JACOB pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée
Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens - DEC123275DR01 - 10/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe HYVOZ, pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3103 intitulée L'information
visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus In Visu - DEC123154DR01 -
20/12/2012

07.02.01.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MINARD pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions
et Dynamiques Historiques de l'économie - DEC130056DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité
UMR 8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -
DEC130057DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude DIDRY, directeur de l'unité UMR8533
intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie, par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - DEC130055DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim, de
l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par le délégué
régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130139DR01 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Evelyne VETTESSE pour les actes relevant
des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8596 intitulée Centre
Roland Mousnier Histoire et Civilisation - DEC130060DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe DJIAN, directeur de l'unité FRE3235
intitulée Génétique moléculaire et défense antivirale, par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - DEC130137DR01 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3433 intitulée Les Capétiens et leur royaume (987-1328) : dynamiques territoriales, administratives et documentaires - DEC130054DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique BARTHELEMY, directeur de l'unité GDR3433 intitulée Les Capétiens et leur royaume (987-1328) : dynamiques territoriales, administratives et documentaires par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130053DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures - DEC130140DR01 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Eliette BONNEFOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE3235 intitulée Génétique moléculaire et défense antivirale - DEC130138DR01 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130059DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Madame Fatma BEN-ABDALLAH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - DEC130058DR01 - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIERE par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130182DR01 - 17/01/2013

07.02.02. DR2

07.02.02.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane Verger, directeur de l'unité UMR8546 intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - DEC122880DR02 - 11/11/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (Eymard) - DEC122757DR02 - 16/10/2012

07.02.03. DR3

07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à M.DAHAN (UMR168) - DEC123232DR03 - 17/12/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par M. CARON UPS2259 - DEC123007DR03 - 27/11/2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Fabienne AUJARD UMR7179 - DEC122441DR03 - 01/09/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par M. Maxime DAHAN (UMR168) - DEC123235DR03 - 01/01/2013

07.02.03.05. 2013

- Décision de délégation de signature OS consentie à Mme ALMOUZNI (UMR218) - DEC130196DR03 - 16/01/2013

- Décision de délégation de signature PRM consentie par M. BENALLAL UMR8535 - DEC130134DR03 - 08/01/2013

- Décision de délégation de signature OS consentie à M.BENALLAL UMR8535 - DEC130131DR03 - 08/01/2013

- Décision de délégation de signature (PRM) consentie par Mme ALMOUZNI (UMR218) - DEC130197DR03 - 16/01/2013

- Décision de délégation de signature (OS) consentie à Mme VANHOVE (UMR8135) - DEC130199DR03 - 16/01/2013

- Décision de délégation de signature (PRM) consentie par Mme VANHOVE (UMR8135) - DEC130200DR03 - 16/01/2013

07.02.05. DR5

07.02.05.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Mr Pierre Moeglin et à Mme Christine Bénichou, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC121870DR05 - 01/06/2012

- LAVABRE UMR7220 PRM DU - DEC120267DR05 - 24/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) - Pere Roca I Cabarrocas - DEC122490DR05 - 18/09/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Benoit Bastard et Mme Sandrine Lefranc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique. - DEC122965DR05 - 22/11/2012

- LAVABRE UMR7220 - DEC120265DR05 - 24/01/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC122964DR05 - 22/11/2012

07.02.05.05. 2013

- Délégation de signature consentie à Mr Stéphane Mazevet, à Mr Philippe Grandclément, à Monsieur Franck Le Petit et à Mme Nathalie Ollivier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123277DR05 - 19/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandclément, M. Franck Le Petit et à Mme Nathalie Ollivier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité intitulé Laboratoire de l'Univers et de ses Théories (LUTH) - DEC123278DR05 - 19/12/2012

07.02.06. DR6

07.02.06.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacaille pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie », - DEC123094DR06 - 05/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Céline Reylé, directrice de l'unité UMS3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123093DR06 - 05/12/2012

07.02.06.05. 2013

- Décision portant modification de la décision n° DEC120102DR06 du 1er janvier 2012 (2ème modification) - DEC130147DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée « Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130015DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Charpentier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire », - DEC133310DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3209 intitulée « Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique » - DEC130008DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Mikhail Lebedkin, directeur de l'unité UMR7239 intitulée « Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133313DR06 - 01/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Laurent Falk, directeur de l'unité UMR7274 intitulée «Laboratoire Réactions et Génie des Procédés» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130025DR06 - 01/01/2013
- Décision portant modification de la décision n° DEC120101DR06 du 1er janvier 2012 (2ème modification) - DEC130146DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Didier Mainard, directeur de l'unité FR3209 intitulée «Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130007DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133311DR06 - 01/01/2013
- Décision donnant délégation de signature à Paul Allé et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée «Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130016DR06 - 01/01/2013

07.02.07. DR7

07.02.07.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Bernard Hours, directeur de l'unité UMR5190, intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120110DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Christophe Pijolat, directeur de l'unité FRE3312 intitulée Laboratoire des procédés en milieux granulaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120213DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Laurent Schaeffer, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120116DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacroix, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120118DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabeth Mironescu, directrice de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120111DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Patrick Plane, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120132DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Alfonso San Miguel, directeur de l'unité UMR5586 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120123DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert Deléage, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123269DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-René Duhamel, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Centre de neuroscience cognitive, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120115DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à Mme Anna Fraczkiewicz, directrice de l'unité UMR5146 intitulée Laboratoire Claude Goux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120216DR07 - 01/12/2012
- Décision donnant délégation de signature à M. Thierry Joliveau, directeur de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par la déléguée

régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120133DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine Chevallier, directrice de l'unité UMR5270 intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120120DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. François Pellegrino, directeur de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120124DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Jacques Chiffolleau, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120125DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Jan Traas, directeur de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120126DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire Villeval, directrice de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120128DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Danièle Escudié, directrice de l'unité UMR5008 intitulée Centre de thermique de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120157DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Violaine Louvet directrice de l'unité GDR3275 intitulée Calcul, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120165DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert Deléage, directeur de l'unité UMR5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123271DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Boutigny, directeur de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120105DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice Balanche, directeur de l'unité FRE3412 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la méditerranée et le moyen orient, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120215DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Loïc Blum, directeur de l'unité UMR5246, intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120117DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Olivier Bertrand, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120122DR07 - 01/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Alain Falvard, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120130DR07 - 01/12/2012

07.02.07.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire - DEC130186IN2P3 - 16/01/2013

- Décision modifiant la décision n° 121626DAJ du 1er décembre 2012 donnant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne) - DEC123105DAJ - 07/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Amandine Lhéritier-Chabran pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - DEC130192DR07 - 15/01/2013

07.02.08. DR8

07.02.08.05. 2013

- Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de recherche sur la biologie de l'insecte" - IRBI par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC133312DR08 - 03/01/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Daniel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg - DEC130161DR10 - 09/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Ivan Tarassov pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7156 intitulée Génétique moléculaire, génomique et microbiologie - DEC130164DR10 - 10/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe CASSEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7364 intitulée LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives - DEC130282DR10 - 24/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Cathie Vix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7361 intitulée IS2M - Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse - DEC130223DR10 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Sylviane Muller, directrice de l'UPR3572 intitulée ICT - Immunopathologie et chimie thérapeutique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130218DR10 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130159DR10 - 09/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel de Mathelin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7357 intitulée ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie. - DEC130240DR10 - 21/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Daniel, directrice de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130160DR10 - 09/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Ulrich Achauer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7516 intitulée Institut de Physique du Globe de Strasbourg. - DEC130194DR10 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti, directeur de l'unité UMR7362 intitulée LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130211DR10 - 17/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Masson, directeur de l'UMS830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130191DR10 - 15/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Michel de Mathelin, directeur de l'UMR7357 intitulée ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130241DR10 - 21/01/2013

07.02.10. DR11

07.02.10.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à M Ricardo NOGUEIRA, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130225DR11 - 18/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M.Radu BURLACU, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5820 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130219DR11 - 18/01/2013

07.02.11. DR12

07.02.11.04. 2012

- Délégation de signature de Jean-Samuel Bordreuil (UMR7305) ordonnateur secondaire - DEC122566DR12 - 10/10/2012

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature pour les actes de la PRM (DU) FRE2952 Graciaa - DEC122599DR15 - 01/10/2012

07.02.15. DR16

07.02.15.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Thibon, directeur de l'unité de service et de recherche n°USR3336 intitulée "Afrique au sud du Sahara" par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123128DR16 - 14/12/2012

- Décision donnant délégation de signature à Mme Delphine MERCIER, directrice de l'unité de service et de recherche n°USR3337 intitulée "Amérique latine", par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC123125DR16 - 14/12/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service UPS855, intitulée Division technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130222DR17 - 18/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche FR2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire - DEC130231DR17 - 22/01/2013

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. André Quinquis, délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire - DEC123265DAJ - 08/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC130228DR17 - 18/01/2013

07.02.18. DR19

07.02.18.05. 2013

- délégation signature OS FRE 3095 IRMA Denis Pelloquin - DEC130096DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS UMS3318 CNRT Matériaux Alexandre Wahl - DEC130100DR19 - 07/01/2013

- Décision portant délégation de signature (Délégation Normandie) - DEC123199DAJ - 21/12/2012

- délégation de signature OS UMR6266 IDEES Michel Bussi - DEC130073DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS UMR6634 LPC Dominique Durand - DEC130077DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS FRE 3484 BIOMEA Pascal Sourdain - DEC130097DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS GDR2864 FEUX Alexis Coppalle - DEC130075DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS UMR6085 LMRS Nordine Mir - DEC130091DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS GDR2868 PAMIR Serge Bouffard - DEC130069DR19 - 07/01/2013

- délégation signature OS UMR6634 GPM Philippe Pareige - DEC130095DR19 - 07/01/2013

- Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc Daniel, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire. - DEC130187IN2P3 - 16/01/2013

- délégation signature FRE3519 EPEE Abdelkrim Boukhalifa - DEC130071DR19 - 07/01/2013

- délégation de signature OS UMR6507 LCMT Annie-Claude Gaumont - DEC130078DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR6508 CRISMAT Antoine Maignan - DEC130090DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR6506 LCS Frédéric Thibault-Starzyk - DEC130098DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature PRM FR3095 IRMA Denis Pelloquin - DEC130179DR19 - 14/01/2013
- délégation de signature PRM MOY1900 Jean-Marc Daniel - DEC130188DR19 - 14/01/2013
- délégation de signature OS FR3335 Fédération Mathématiques Gérard Grancher - DEC130080DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature PRM FR3519 EPE Abdelkrim Boukhalfa - DEC130181DR19 - 14/01/2013
- délégation de signature OS GDR673 IM Brigitte Vallée - DEC130099DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR 6139 LMNO Bernard Leclerc - DEC130085DR19 - 07/01/2013
- délégation signature OS UMR6301 ISTCT Myriam Bernaudin - DEC130067DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature PRM UMR6614 CORIA Abdelkrim Boukhalfa - DEC130180DR19 - 14/01/2013
- délégation de signature OS UPR3266 GANIL Marek Lewitowicz - DEC130089DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMS3408 Unité support cyeron Franck Lamberton - DEC130084DR19 - 07/01/2013
- délégation signaure OS GDR2865 TURBULENCE Luminita Danaila - DEC130076DR19 - 07/01/2013
- délégation signature OS UMR6273 CRAHAM Pierre Bauduin - DEC130066DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS FR3038 INC3M Thierry Lequeux - DEC130087DR19 - 07/01/2013
- délégation de signature OS UMR6294 LOMC Innocent Mutabazi - DEC130093DR19 - 07/01/2013

07.02.21. Instituts

07.02.21.05. 2013

- Décision donnant délégation de signature (Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes) - DEC130103DAJ - 08/01/2013

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.14. DR15

07.03.14.04. 2012

- Décision portant annulation de la décision n° 121715INC du 7 juin 2012 portant modification de la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011 - DEC123011INC - 18/12/2012

07.03.15. DR16

07.03.15.04. 2012

- Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales (CESHS) » - DEC122482INSHS - 21/12/2012
- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens ». - DEC122838INSHS - 21/12/2012
- Décision portant prorogation de l'unité mixte de internationale n° 3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) » - DEC123021INSIS - 10/12/2012
- Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » - DEC122795INSHS - 21/12/2012
- Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) » et renouvellement du directeur. - DEC122796INSHS - 21/12/2012
- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3142 intitulée « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC) » et nomination du directeur. -

DEC122487INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » et nomination de la directrice. - DEC122812INSHS - 21/12/2012

- Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) ». - DEC122797INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE)» et nomination du directeur. - DEC122488INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales» - DEC122486INSHS - 21/12/2012

- Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche USR3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » et nomination du directeur par intérim. - DEC122815INSHS - 21/12/2012

07.03.22. Décisions collectives

07.03.22.04. 2012

- Décision portant prorogation de structures opérationnelles de recherche - DEC123228DGDS - 21/12/2012

- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service - DEC122893DGDS - 19/12/2012

- Décision portant création des unités mixtes de recherche non contractualisées - DEC122888DGDS - 19/12/2012

- Décision portant prorogation de structures opérationnelles de service - DEC123229DGDS - 21/12/2012

- Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche - DEC122896DGDS - 19/12/2012

- Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution - DEC122889DGDS - 19/12/2012

- Décision renouvellement des unités propres de service - DEC122898DGDS - 19/12/2012

- Décision portant création et renouvellement des unités propres de recherche - DEC122894DGDS - 19/12/2012

- Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC122887DGDS - 19/12/2012

- Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC122891DGDS - 19/12/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.04. 2012

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris - DEC123282DR02 - 26/12/2012

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7592 intitulée Institut Jacques Monod - DEC123281DR02 - 26/12/2012

07.04.02.05. 2013

- Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) - DEC130108DR02 - 08/01/2013

07.04.04. DR4

07.04.04.04. 2012

- Décision tarifaire stages formation entreprise - DEC123019DR04 - 28/11/2012

07.04.04.05. 2013

- décision tarifaire locations et prestations diverses de l'IPNO UMR8608 - DEC130136DR04 - 09/01/2013

07.04.09. DR10

07.04.09.04. 2012

- Décision tarifaire UMS3415 intitulée CHRONOBIOTRON - DEC122069DR10 - 11/07/2012

07.04.12. DR13

07.04.12.05. 2013

- UMS3426 BioCampus Montpellier Plateforme RAM : Service Transgénèse ciblée et cellules embryonnaires souches - DEC130245DR13 - 22/01/2013

- UMS3426 BioCampus Montpellier Plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier Rio Imaging (MRI) - DEC130243DR13 - 21/01/2013

07.04.13. DR14

07.04.13.05. 2013

- Décision relative au tarif des produits de la Station de biologie Expérimentale de Moulis USR2936 - DEC130203DR14 - 17/01/2013

- Décision relative au tarif des prestations pour les plateformes de l'USR3505 - Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV) - DEC130202DR14 - 16/01/2013

07.05. Décisions d'attribution de subventions

07.05.05. DR5

07.05.05.04. 2012

- Décision donnant délégation de signature à M. Pierre André pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA). - DEC122986DR05 - 23/11/2012

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.04. 2012

- Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Paris A - DEC122968DR01 - 23/11/2012

07.06.01.05. 2013

- Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR8168 (MASCIPPO) - DEC123241INSHS - 21/01/2013

07.06.03. DR3

07.06.03.04. 2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Est - DEC122952DR03 - 20/11/2012

07.06.10. DR11

07.06.10.04. 2012

- Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Alpes (DR11) - DEC122950DR11 - 21/11/2012

- Décision modifiant la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 et portant suppression l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea, ex Cemagref) en tant que partenaire de l'unité mixte de recherche UMR5564 intitulée « Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement » - DEC123138INSU - 08/01/2013

- Décision modificative de la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 - DEC123185INSIS - 25/01/2013

07.06.15. DR16

07.06.15.05. 2013

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - DEC130205SGCN - 14/01/2013

07.06.19. DR20

07.06.19.04. 2012

- Création du conseil d'unité de la DR20 - DEC123291DR20 - 27/12/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.04. 2012

- Décision modifiant la décision DEC122908DRH arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires (campagne 2012 - modification 1) - DEC123092DRH - 14/12/2012

- Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS (modification de la décision DEC121878DRH du 25/06/2012) - DEC123268DRH - 26/12/2012

- Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Madeleine Berthe COLLÉ - DEC123147DSFIM - 21/12/2012

- Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Madeleine Simone MARTIN - DEC123146DSFIM - 21/12/2012

- Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Suzanne LEBAS - DEC123148DSFIM - 21/12/2012

07.06.20.05. 2013

- Décision modifiant la décision du 18/04/2012 arrêtant la liste des fonctionnaires accueillis en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS - DEC130195DRH - 17/01/2013

- Demande de devis / hébergement - -

DEC130145DAJ

Décision fixant la composition de la Commission électorale pour l'élection au Conseil d'administration du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du [29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS](#) ;

Vu la décision n°11284DAJ du 21 décembre 2011 portant nomination de M. Jean-Jacques Rivy, aux fonctions de délégué pour les élections et secrétaire général du conseil d'administration ;

Vu la décision n°122720DAJ du 22 octobre 2012 du fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} – En application de l'article 5 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, il est créé une commission électorale compétente pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Art. 2 – Les personnes appelées à siéger aux réunions de la commission sont :

2.1. – Le délégué pour les élections, qui préside la commission :

Jean-Jacques Rivy DAJ/SECA

2.2. – Les représentants désignés par les organisations syndicales représentatives :

SGEN-CFDT

Titulaire Yannick Bourles
Suppléant Olivier Buttner

SNCS-FSU

Titulaire Patrick Monfort
Suppléant Christophe Blondel

SNIRS-CGC

Titulaire Chantal Menier
Suppléante Marie-Christine Lagoutte

SNPREES-FO

Titulaire Caroline Zimmer
Suppléant Yannick Fitamant

SNPTES-UNSA

Titulaire Gilles (Marcel) Drouet-Malewitch
Suppléante Anne Sellier

SNTRS-CGT

Titulaire Lorena Klein
Suppléant Daniel Steinmetz

SUD RECHERCHE EPST

Titulaire Maud Cordray
Suppléant Jean-François Kieffer

2.3. – Les représentants de l'administration :

Membres titulaires

Laurence Corvellec	DR5
Isabelle Deniziot	DR4
Martine Jallut	DRH
Hélène Lebas	DRH
Virginie Mahdi	MPR
Martine Michel	INSU
Hélène Ngoma	DRH

Membres suppléants

Cédric Bosaro	MPR
Elodie Couvet	INSU
Vincent le Dorze	DRH
François Gautron	DRH
Elodie Graebling	DAJ/SECA
Anne Jouve	DAJ/SECA
Boris Racine	DRH

Art. 3 – La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

LE PRESIDENT

- Vu la circulaire n°010001DRH en date du 20 novembre 2001 relative aux modalités d'engagement et de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu la décision n°0100490DRH en date du 30 novembre 2001 fixant les taux horaires de rémunération des personnels payés sur crédits de vacances,
- Vu les crédits inscrits en colonne NA du budget, dépenses de personnel limitatives,

DECIDE :

Article 1 : Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2013 :

Niveau I :	- travaux d'exécution :.....	9,43 €
Niveau II :	- travaux de réalisation :.....	9,63 €
Niveau III :	- travaux d'études techniques :.....	10,05 €
Niveau IV :	- travaux d'études et de conception :.....	11,00 €
Niveau V :	- travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés :.....	14,60 €

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Pour le Président

Le Directeur des Ressources Humaines

Christophe COUDROY

Instruction n° INS123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention



Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au Centre national de la recherche scientifique

Les assistants de prévention (AP) nommés et formés dans les conditions prévues par l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS bénéficient d'une indemnisation financée sur les crédits affectés à la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS).

Cette indemnisation est d'un montant mensuel équivalent à :

- 10 points d'indice pour les AP qui exerce ces fonctions sur une quotité inférieure ou égale à 10% d'un temps plein

- 20 points d'indice pour les AP qui exerce ces fonctions sur une quotité supérieure à 10% d'un temps plein

Cette indemnisation n'est pas servie aux AP qui exercent leurs missions à 100%.

L'indemnisation des AP est versée mensuellement. Elle fait l'objet d'une ligne distincte sur le bulletin de salaire et elle est soumise à la cotisation due au titre du régime de retraite additionnel de la fonction publique (RAFP).

Cette indemnisation s'exerce dans les conditions générales d'attribution de la PPRS telles que fixées par le décret n° 2002-69 du 15 janvier 2002 modifié fixant le régime de la prime de participation à la recherche scientifique dans certains établissements publics à caractère scientifique et technologique et par l'arrêté du 15 janvier 2002 modifié fixant les conditions dans lesquelles sont déterminés les taux moyens et les attributions individuelles de la prime de participation à la recherche scientifique allouée à certains fonctionnaires.

Cette indemnisation ne sera pas maintenue pendant les congés de longue maladie et de longue durée, et proratisée en cas de mi-temps thérapeutique.

En outre, dans l'hypothèse où les AP seraient amenés à supporter ponctuellement des contraintes particulières de travail, celles-ci pourront faire l'objet d'une indemnisation au titre des sujétions et astreintes dans les conditions et les limites fixées par la circulaire n° 030001DRH du 13 février 2003.

En ce qui concerne les AP qui bénéficient également d'une indemnisation au titre des sujétions et astreintes, il conviendra de veiller à ce que l'attribution annuellement perçue ne dépasse pas le quintuple du taux moyen réglementaire de la PPRS.

L'ensemble de ces dispositions relatives à l'indemnisation s'appliquent aux agents du CNRS nommés en qualité d'AP quel que soit le statut de leur unité d'appartenance.

Les dispositions de la présente instruction sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'instruction n° 060003DRH du 27 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité est abrogée.

Fait à Paris le 28 décembre 2012

Le directeur général délégué aux ressources

Xavier Inglebert

DEC123280DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif de location des chambres réalisée par l'Institut d'Astrophysique de Paris (IAP), UMR7095, est fixé à : 45 € TTC.

Cette prestation est assujettie à la TVA au taux en vigueur.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹

Fait à Paris, le 26 décembre 2012

Pour le Président et par délégation²
Le délégué régional

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

² Nom, prénom et qualité du signataire.

DEC120209DR01

Décision portant nomination de Mme Martine SENNEGON-MESLEM aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) et nommant M. Claude DIDRY en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 4 octobre 2012 ;

Considérant que **Mme Martine SENNEGON-MESLEM** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Martine SENNEGON-MESLEM**, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8533 intitulée Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDHE) à compter du 20 octobre 2012.

Mme Martine SENNEGON-MESLEM exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Martine SENNEGON-MESLEM** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 29 octobre 2012

Claude DIDRY

Directeur de l'UMR 8533
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris 1

Dec112914INSHS

Portant nomination de Madame Isabelle BRIL aux fonctions de directrice adjointe de la fédération de recherche n° 2559 intitulée : « Typologie et universaux linguistiques : données et modèles »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°10A006DSI en date du 19 Décembre 2009 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2559 intitulée « Typologie et universaux linguistiques : données et modèles » et nommant Mme Stéphane ROBERT directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

Décide :

Article 1^{er}

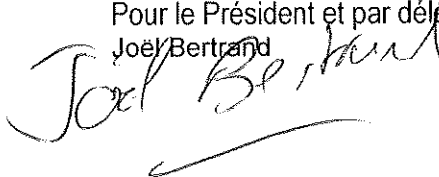
Mme Isabelle BRIL, Directrice de recherche CNRS, est nommée directrice adjointe de la fédération de recherche intitulée Typologie et universaux linguistiques : données et modèles n° 2559 pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au terme de la convention pluriannuelle en cours en remplacement de Monsieur Denis CREISSELS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ... 6 mars 2012.

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120208DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle PRIETO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire et nommant M. Jean-Claude CHEYNET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 13 juin 2012 ;

Considérant que **Mme Isabelle PRIETO** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Isabelle PRIETO**, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8167 intitulée Orient et Méditerranée, textes - archéologie – histoire à compter du 20 octobre 2012.

Mme Isabelle PRIETO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Isabelle PRIETO** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 25 octobre 2012

Jean-Claude CHEYNET

Directeur de l'UMR 8167
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Philippe BOUTRY, président de l'Université Paris 1

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris 4

Visa de Denis PELLETIER, président de l'EPHE

DEC122668INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne – Mme Bénédicte ZIMMERMANN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8131 intitulée Centre de recherches interdisciplinaires sur l'Allemagne et nommant M. Michael WERNER, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Michael WERNER, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2012.

II. A compter de cette même date, Mme Bénédicte ZIMMERMANN, Directrice d'études à l'EHESS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 mars 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC130176INSHS

Portant nomination de M. Sébastien BARRET aux fonctions de directeur du GDR n° 3177 intitulé « Diplomatique »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS,

Vu la décision n°122349INSHS du 17 septembre 2012 portant nomination de M. Sébastien BARRET aux fonctions de directeur par intérim du GDR n° 3177 intitulé « Diplomatique » ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide

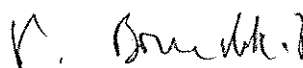
Article 1^{er} – Nomination

M. Sébastien BARRET, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur du groupement de recherche n° 3177 intitulé « Diplomatique », à compter du 1^{er} février 2013.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 JAN. 2013



Patrice BOURDELAIS
Directeur de l'Institut des Sciences
Humaines et Sociales



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC130135INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain MANGEOL, directeur par intérim de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100009DAJ en date du 18 janvier 2010 portant renouvellement de l'unité propre de service n° 2999 intitulée « Réseau Asie - Institut des mondes asiatiques » (IMASIE) et nommant M. Jean-François SABOURET directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Jean-François SABOURET, directeur de l'unité propre de service susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 22 juillet 2012.

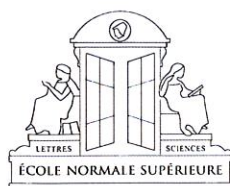
II. A compter de cette même date, M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité propre de service susvisée jusqu'au 30 avril 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

Service hygiène et sécurité

DEC121966DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°8640 ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010 portant création de l'unité mixte de recherche n°8640 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité de recherche n°8640, intitulée Processus d'Activation Sélectif par Transfert d'Énergie Uni-électronique ou Radiatif dont le directeur est Ludovic Jullien ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 17/11/2011 ;

Considérant que Mme Pebay Cécile a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Pierre et Marie Curie du 22/05/2012 au 14/06/2012 (39 heures)

DECIDE :

Article 1 : Mme Pebay Cécile, ingénieur d'études



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 ParisT 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 8640, à compter du 15/06/2012

Mme Pebay Cécile exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Mme Pebay Cécile est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03/07/2012

Le directeur de l'unité

Ludovic Jullien

(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Christine d'Argouges

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure

Marc Mézard



Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
et par délégation
Le Vice-Président Moyens et Ressources

Laurent BUISSON



Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121970DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°7625 ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Pierre et Marie Curie le 22/03/2010 portant création de l'unité mixte de recherche n°7625 ;

Vu la décision n°08A012DSI du 19/12/2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7625, intitulée Ecologie et Evolution ;

Vu la décision n° 111253INEE du 06/09/2011 nommant M. Bernard Cazelles directeur de l'unité mixte de recherche n°7625;

Considérant que Mme Legoupi Julie a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Pierre et Marie Curie du 22/05/2012 au 14/06/2012

DECIDE :

Article 1 : Mme Legoupi Julie, assistant ingénieur



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS n° 7625, à compter du 15/06/2012.

Mme Legoupi Julie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Legoupi Julie est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 03/07/2012

Le directeur de l'unité
Bernard Cazelles

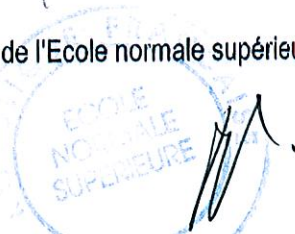
(Signature)



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

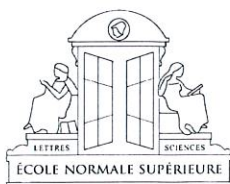
A handwritten signature in black ink.

Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



Visa du Président de l'Université Pierre et Marie Curie
Jean Chambaz





Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

DEC121946DR02

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010, portant création de l'unité mixte de recherche n°8094 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18/12/2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8094 intitulée Langues, textes, traitements informatiques, cognition ;

Vu la décision n° 121117INSHS du 30/03/2012 nommant monsieur Thierry Poibeau directeur par intérim de l'unité de recherche n°8094 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/06/2012 ;

Considérant que M. Garrido Fabien a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A du CNRS du 05/03/2012 au 07/03/2012 et du 02/04/2012 au 04/04/2012

DECIDE :

Article 1 : M. Garrido Fabien, ingénieur d'études est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° 8094, à compter du 05/04/2012.



Délégation Paris B

www.cnrs.fr


16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

M. Garrido Fabien exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Garrido Fabien est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.


S. Prevost,
directrice adjointe

Fait à Paris, le 02/07/2012
Le directeur de l'unité
Thierry Poibeau
(Signature)

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges



Visa du directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard



DEC123129INP

Décision portant nomination de M. David Bensimon aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. David Bensimon, directeur de recherche de classe exceptionnelle au sein du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet le suivi de l'interface physique - biologie.

Pour l'exercice de cette mission, M. David Bensimon demeure affecté à l'UMR8550 « Laboratoire de physique statistique de l'ENS (LPS) » dont l'implantation se trouve à l'Ecole Normale Supérieure de Paris - 24 rue Lhomond 75231 PARIS CEDEX 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, M. David Bensimon percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs



DEC123210INSIS

Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT aux fonctions de chargé de mission

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

Article 1^{er}

Monsieur François COULOUVRAT, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François COULOUVRAT demeure affecté à l'UMR7190 – Institut Jean le Rond d'Alembert – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur François COULOUVRAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC122788DR04

Décision portant nomination de Mme Stéphanie DRONIOU aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8000 intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Mehran MOSTAFAVI ;

Considérant que Mme Stéphanie DRONIOU a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS les 19/20/21 septembre 2012 et 17/18/19 octobre 2012.

DECIDE :


Article 1 : Mme Stéphanie DRONIOU, adjoint technique recherche et formation, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS / Université Paris-Sud n° UMR8000, à compter du 20 octobre 2012.

Mme Stéphanie DRONIOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Stéphanie DRONIOU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 novembre 2012
Le directeur de l'unité
Mehran MOSTAFAVI


Pour le CNRS,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP


Pour l'Université Paris-Sud,
Le président
Jacques BITTOUN

Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC123188INP

Décision portant nomination de M. François Daviaud, directeur par intérim et de M. Patrice Roche, directeur adjoint par intérim de l'unité de recherche associée URA2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé (SPEC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A003DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité de recherche associée n°2464 intitulée « Service de physique de l'état condensé » et nommant M. Eric Vincent directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2012, M. François Daviaud, chercheur au CEA, est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche associée susvisée jusqu'au 31 mai 2013, en remplacement de M. Eric Vincent.

Article 2

A compter de cette même date et jusqu'au 31 mai 2013, M. Patrice Roche, chercheur au CEA, est nommé directeur adjoint par intérim de l'URA2464.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. Bernard Bourguignon aux fonctions de directeur et de Mme Marie-Pierre Fontaine-Aupart aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay (ISMO) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100019INP en date du 22 juillet 2010 portant création de l'unité mixte de recherche intitulée « Institut des Sciences moléculaires d'Orsay » et nomination de M. Philippe Bréchnignac, en qualité de directeur par intérim ;

Vu la décision n°111298INP portant nomination de M. Philippe Bréchnignac aux fonctions de directeur et de M. Philippe Roncin aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8214 intitulée « Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2013, M. Bernard Bourguignon, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, en remplacement de M. Philippe Bréchnignac.

Article 2

A compter de cette même date, Mme Marie-Pierre Fontaine-Aupart, directrice de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommée directrice adjointe de cette même unité.

Article 3

Monsieur Philippe Roncin, directeur adjoint de l'UMR8214, est maintenu dans ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



DEC123214INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Luc DARRASSE, directeur de recherche 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 28, pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luc DARRASSE demeure affecté à l'UMR 8081 – Unité de recherche en résonance magnétique médicale et Multi-Modalités – IR4M – Le Kremlin Bicêtre.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Luc DARRASSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs



DEC123216INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Patrick LE TALLEC en qualité de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Patric LE TALLEC, Professeur, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le développement des collegium internationaux.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Patrick LE TALLEC demeure affecté à l'UMR7649 – Laboratoire de mécanique des solides (LMS) - Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Patrick LE TALLEC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président
Alain Fuchs

DEC123242INSIS

Décision portant nomination de M. Sébastien Michelin aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique (LadHyX) et nommant M. Jean-marc Chomaz directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien Michelin, Maître de conférences de l'Ecole Polytechnique, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, du 1^{er} janvier jusqu'au 30 juin 2013

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

25 JAN. 2013



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



DEC123209INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Andrei CONSTANTINESCU, directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes], du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en mécanique théorique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Andrei CONSTANTINESCU demeure affecté à l'UMR7649 – Laboratoire de mécanique des solides (LMS) - Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Andrei CONSTANTINESCU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC130156INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Ludovic JASON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°8193 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables - LAMSID

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°123139INSIS en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8193 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables - LAMSID et nommant Monsieur Patrick MASSIN, directeur de cette unité et Madame Laetitia NICOLAS, directrice adjointe ;

Vu l'accord des partenaires en date du 02/10/2012,

Vu l'avis du conseil de laboratoire par vote mél du 14/09/2012 au 01/10/2012,

DÉCIDE :

Article 1

Il est mis fin aux fonctions de Madame Laetitia NICOLAS, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

Monsieur Ludovic JASON, Ingénieur de recherche au CEA Saclay, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 juillet 2013.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 JAN. 2013



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Nomination d'une personne compétente en radioprotection DEC112887DR06

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Gilles Hamm, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *Sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du Conseil de laboratoire du 7 février 2012 et du CHSCT de l'Université en date du 19 octobre 2012, Monsieur Gilles Hamm est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 6298 à dater du 18 octobre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 18 octobre 2011, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Dijon, le

Jean-Paul Guillaumet
Directrice de l'Unité mixte de recherche
n°6298 du CNRS

Philippe Piéri
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Alain Bonnin
Président de l'Université de Bourgogne

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC123025DR06

Décision portant cessation d'activité de Mme Ghislaine CAUCHOIS aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)¹

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC090195DR06 du 15/05/2009 portant nomination de Mme Ghislaine CAUCHOIS aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Ghislaine CAUCHOIS, dans l'unité du CNRS n°7561, à compter du 31 décembre 2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 08 octobre 2012

Le directeur de l'unité
Jacques Magdalou

Visa du délégué régional du CNRS
Délégation Centre Est
Philippe Piéri

Visa du Président
de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC121931INSHS

Décision portant nomination de M. Daniel JOLY aux fonctions de directeur du groupement de recherche n° 3062 intitulé « Mutations polaires »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A014DSI en date du 25 février 2011 portant renouvellement du groupement de recherche n° 3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de groupement ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Daniel JOLY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur du groupement de recherche intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » n° de code 3062, pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de Mme Madeleine GRISELIN, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 OCT. 2012

Pour le Président et par délégation,



Patrice BOURDELAIS
Directeur de l'Institut des Sciences
Humaines et Sociales



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 83 90

DEC123023DR06

Décision portant cessation d'activité de Mme Françoise Immel aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)¹

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC112523DR06 du 05 septembre 2011 portant nomination de Mme Françoise Immel aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Françoise Immel, dans l'unité du CNRS n°7146, à compter du 1^{er} septembre 2012

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vandœuvre, le 1^{er} octobre 2012

Le directeur de l'unité
Pascal Bauda

Visa du délégué régional du CNRS
Délégation Centre Est
Philippe Piéri

Visa du Président
de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt

DEC123026DR06

Décision portant cessation d'activité de Mme Stéphanie PACAULT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC100136DR06 du 5 février 2010 portant nomination de Mme Stéphanie PACAULT aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Stéphanie PACAULT, dans l'unité du CNRS n°3349, à compter du 1^{er} octobre 2012

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy le 08 octobre 2012

Gabriel WILD
Directeur de l'unité

Philippe PIERI
Délégué régional du CNRS

Pierre MUTZENHARDT
Président de l'Université
de Lorraine

DEC123028DR06

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Madame Isabelle BIHANNIC, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X, délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) en date du 12 octobre 2012 Madame Isabelle BIHANNIC est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°7569 à dater du 12 octobre 2012

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 29 septembre 2010, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Vandœuvre les Nancy le 12 octobre 2012

Fabien THOMAS

Directeur de l'Unité *mixte de recherche n°7569* du CNRS

Philippe PIERI

Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Pierre MUTZENHARDT

Président de l'Université de Lorraine

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC122875DR06

Reconduction de nomination d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Mustapha ABDELMOULA**, a obtenu l'attestation de formation, à l'issue de la formation spécifique de renouvellement, dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option *sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X* délivrée par l'APAVE.

Le CSHS (à défaut du conseil de laboratoire) a donné un avis favorable à la nomination initiale de **Monsieur Mustapha ABDELMOULA** en date du 12 جويلية 2006.....

Monsieur Mustapha ABDELMOULA est reconduit dans ses fonctions de Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°7564 à compter du **28 septembre 2010**.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 28 septembre 2010, date de validation de sa formation (la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Alain WALCARIUS
Directeur de l'unité mixte de
recherche n°7564 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Pierre MUTZENHARDT
Président l'Université de Lorraine

Vandœuvre, le 07/11/2012

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC123029DR06

Décision portant cessation d'activité de Jean-François REMY aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC100138DR06 du 05 février 2012 portant nomination de M. Jean-François Remy aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-François REMY dans l'unité du CNRS n°3349, à compter du 01 janvier 2013

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nancy le 17 octobre 2012

Gabriel WILD
Directeur de l'unité

Philippe PIERI
Délégué régional du CNRS

Pierre MUTZENHARDT
Président de l'Université
de Lorraine

DEC123267DR06

Décision portant cessation d'activité de M. Jean-Elysée RAKOTONIAINA aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) / d'assistant de prévention (AP)¹

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC 070010DR06 du 13/11/2006 portant nomination de M. Jean-Elysée RAKOTONIAINA aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) /d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Elysée RAKOTONIAINA, dans l'unité du CNRS n°6174 FEMTO ST à compter du 03/12/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Besançon, le 03/12/2012

Le directeur de l'unité
Nicolas CHAILLET
(Signature)

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe PIERI

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire
Jacques BAH

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO".

DEC123014DR07

Décision portant nomination de M. Ivan WAWRZY尼亚K aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6023 intitulée « Microorganismes : génome et environnement »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2 (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n°DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°6023 intitulée « **Microorganismes : génome et environnement** » et nommant **M. Téléspore SIME-NGANDO** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **20/12/2012** ;

Considérant que **M. Ivan WAWRZY尼亚K** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 18 et 19 octobre 2012 et du 14 au 16 novembre 2012,**

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Ivan WAWRZY尼亚K, assistant ingénieur,** est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6023 intitulée « **Microorganismes : génome et environnement** », à compter du **20/12/2012.**

M. Ivan WAWRZY尼亚K exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Ivan WAWRZY尼亚K** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Aubière**, le : **20/12/2012**

Le directeur de l'unité
[Prénom Nom]

Visa du président de l'Université Blaise Pascal,
Clermont-Ferrand 2
(ou de son délégataire)

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC122853DR07

Décision portant cessation d'activité de Mme Laurence CANAPLE aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° **DEC110013DR07** du **27/01/2011** portant nomination de Mme Laurence CANAPLE aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Laurence CANAPLE, dans l'unité du CNRS n°5242, à compter du 31/12/2012

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lyon, le 14/11/2012

Le directeur de l'unité
(Signature)

Vincent LAUDET
Directeur

Visa du chef d'établissement partenaire

olivier FAROU
Directeur Général

Visa du délégué régional du CNRS



Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex

T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC123252DR07

Décision modifiant la décision n°DEC122113DR07 nommant Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° DEC121626DAJ du 1^{er} décembre 2012 donnant délégation de signature à Mme Amandine Lhéritier, déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône Auvergne notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122113DR07 portant nomination de Mme Isabelle Guay aux fonctions d'adjointe au responsable régional de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A l'article 1^{er} de la décision n°DEC122113DR07 susvisée, les termes : « adjointe au responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne » sont remplacés par les termes : « adjointe au responsable des systèmes d'information de la délégation Rhône Auvergne ».

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 décembre 2012

Pour le Président et par délégation,
La déléguée régionale par intérim
Amandine Lhéritier-Chabran

DEC122813INSHS

Décision portant nomination de Mme Sophie KERN aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5596 intitulée Dynamique Du Langage-DDL.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche n°5596 intitulée Dynamique Du Langage et nommant M. François PELLEGRINO directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sophie KERN, Chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, en remplacement de M François PELLEGRINO démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC123099INSU

Décision portant nomination de plein droit de M. Jean-François Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5574 intitulée « Centre de recherche Astrophysique de Lyon »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « *Centre de recherche Astrophysique de Lyon* » et nommant M. Bruno Guiderdoni directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC122318INSU du 3 octobre 2012 portant nomination par intérim de M. Jean-François Gonzalez directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-François Gonzalez, maître de conférences à l'université Claude Bernard Lyon 1, est nommé de plein droit directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC122259INP

Décision portant nomination de M. Fabrice Vallée aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°3127 (FR3127) intitulée « Fédération de Physique André Marie Ampère »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 04 janvier 2011 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°3127 (FR3127) intitulée « Fédération de Physique André Marie Ampère » et nommant M. Michel Broyer, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2012, M. Fabrice Vallée, directeur de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur de la fédération de recherche n°3127 (FR3127) intitulée « Fédération de Physique André Marie Ampère », en remplacement de M. Michel Broyer.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC123044DAJ

Décision portant nomination de Mme Amandine Lhéritier aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Bertrand Minault, délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Amandine Lhéritier, ingénieure de recherche du CNRS, est nommée déléguée régionale par intérim de la circonscription Rhône-Auvergne.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} décembre 2012

Alain Fuchs

DEC123238DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nadine Chaumerliac chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision DEC113081DR07 du 12 janvier 2012 nommant Mme Nadine Chaumerliac, chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2012, aux fonctions de chargée de mission exercées par Mme Nadine Chaumerliac auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne, pour représenter, en Auvergne, le délégué régional en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et participer à la rédaction puis au suivi de la convention de site.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Rhône Auvergne.

Article 2 ou 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123015DR07

Décision portant nomination de M. Pierre-Jean GAUTHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6524 intitulée « Laboratoire Magmas et volcans »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'**Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2** (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° **DEC122742DSI** portant renouvellement de l'unité mixte n° **6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** » et nommant **M. Pierre SCHIANO** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du

Considérant que **M. Pierre-Jean GAUTHIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **18 et 19 octobre 2012** et du **14 au 16 novembre 2012**,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Pierre-Jean GAUTHIER, chargé de recherche**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° **6524** intitulée « **Laboratoire Magmas et volcans** », à compter du **17/11/2012**

M. Pierre-Jean GAUTHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Pierre-Jean GAUTHIER** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à **Clermont-Ferrand**, le : **19/12/2012**

Le directeur de l'unité
[Prénom Nom]

Visa du président de l'Université Blaise Pascal,
Clermont-Ferrand 2
(ou de son délégataire)

Visa du délégué régional du CNRS

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC123124INSHS

Décision portant nomination de M Vianney DEQUIEDT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International-CERDI.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122778INSHS en date du 30 novembre 2012 portant nomination de M Vianney DEQUIEDT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°6587 intitulée Centre d'études et de recherches sur le Développement international-CERDI ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Vianney DEQUIEDT, Professeur à l'université d'Auvergne, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC123223INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER aux fonctions de chargé de mission

LE PRÉSIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal SOMMER, directeur de recherche 1^{ère} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 28, pharmacologie, bio-ingénierie, imagerie, biotechnologie, du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal SOMMER demeure affecté à la FRE3110 - Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique – DyHTIT.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Pascal SOMMER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123288INC

Décision portant nomination de Monsieur Michel LACROIX, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5280 intitulée « Institut des Sciences Analytiques » et nommant M. Pierre TOULHOAT, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Michel LACROIX, Directeur de recherche classe exceptionnelle au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013, en remplacement de Monsieur Pierre TOULHOAT, Directeur de recherche au CEA.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. Pablo Jensen aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pablo Jensen, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet l'information scientifique et technique pour l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pablo Jensen demeure affecté à l'UMR5672 « Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon » - Ecole Normale Supérieure de Lyon, 46 Allée d'Italie, 69364 LYON CEDEX 07.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, M. Pablo Jensen percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs

DEC123054DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Frédéric Faure, délégué régional de la circonscription Normandie, à compter du 15 janvier 2013.

Art. 2 – A compter de cette même date, M. Frédéric Faure, ingénieur de recherche du CNRS, est nommé délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

Décision mettant fin à la mission de chargé de mission exercée par M. William BERTHOMIERE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS

Vu la décision DEC0122437/INSHS du 5 octobre 2012 nommant M. William BERTHOMIERE, chargé de mission auprès du président du CNRS pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2012, aux fonctions de chargé de mission, pour l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, exercées par M. William BERTHOMIERE auprès du président du CNRS.

Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Centre Poitou Charentes (DR8).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC123098INSU

Décision portant nomination de plein droit de M. Guy Kenfack aux fonctions de directeur adjoint de l'unité de service et de recherche n° 704 intitulée « Station de Radioastronomie de Nançay »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A001DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n° 704 intitulée « *Station de Radioastronomie de Nançay* » et nommant Mme Nicole Cornilleau directrice de cette unité ;

Vu la décision n° DEC110026INSU du 4 février 2011 portant nomination de M. Gilles Theureau directeur de l'unité de service et de recherche susvisée ;

Vu la décision n° DEC122444INSU du 27 septembre 2012 portant nomination par intérim de M. Guy Kenfack directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Guy Kenfack ingénieur de recherche au MESR, est nommé de plein droit directeur adjoint de l'unité de service et de recherche susvisée, à compter du 1^{er} décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC122031DR08

Décision portant nomination de Mme Rachelle OMNEE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité CNRS UPR3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement de l'unité UPR n°3079 intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation et nommant Mme Dominique MASSIOT en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 1^{er} octobre 2012 ;

Considérant que Mme Rachelle OMNEE a suivi la formation initiale d'ACMO / Assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes les 6-7, 16-17, 27-28 juin et 08 juillet 2011 à Orléans.

DECIDE :

Article 1 : Mme Rachelle OMNEE, Assistant Ingénieur, est nommée assistante de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3079 à compter du 01/01/2012.

Mme Rachelle OMNEE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Rachelle OMNEE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans le 6 octobre 2012

Dominique MASSIOT
Directeur de l'unité UPR n°3079

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 22/10/2012

DEC122539DR08

Décision portant nomination d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI portant création / renouvellement l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique et nommant M. Jean-paul BONNET en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22/03/2012 ;

Considérant que M. Bastien BOUST a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par l'Université de Poitiers du 25 au 27 septembre 2007 et du 16 au 18 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1 : M. Bastien BOUST, Ingénieur de recherche, est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS UPR n° 3346 à compter du 01/01/2012.

M. Bastien BOUST exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Bastien BOUST est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012 et sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 10/07/2012

Jean-paul BONNET
Directeur de l'unité UPR n°3346

Patrice SOULLIE
Délégué régional
Le 05/09/2012

DEC130149DR10

Décision portant cessation de fonctions de Mlle Magali Parisse, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) UMR7177 intitulée Institut de chimie de Strasbourg

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC090134DR10 du 13/11/2009 portant nomination de Mlle Magali Parisse aux fonctions d'ACMO,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) par Mlle Magali Parisse, dans l'unité du CNRS n°7177, à compter du 31/12/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 07/01/2013

La directrice de l'unité
Chantal Daniel

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du chef d'établissement partenaire
Alain Beretz

DEC133256DR10

Décision portant nomination de M. Denis Oster en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Oster, Ingénieur de Recherche et responsable du service commun de radioprotection de l'UR7178 est nommé chargé de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Alsace, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Oster demeure affecté à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien – IPHC UMR7178.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2014 M. Denis Oster percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace (DR10).

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC122996INP

Décision portant nomination de M. Laurent Vuillon aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2914 intitulée « Modélisation, Simulation, Interactions fondamentales (MSIF) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 04 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche n° 2914 intitulée « Modélisation, Simulation, Interactions fondamentales (MSIF) » et nommant M. Patrick Aurenche, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par l'instance compétente du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2012, M. Laurent Vuillon, professeur d'université deuxième classe au sein de l'Université de Savoie, est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée « Modélisation, Simulation, Interactions fondamentales (MSIF) » n° 2914, en remplacement de M. Patrick Aurenche.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC122992INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M Radu BURLACU directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5820 intitulée centre d'études et de recherches appliquées à la gestion-CERAG.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5820 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches appliquées à la gestion-CERAG et nommant M. Pascal DUMONTIER, directeur de cette unité;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Pascal DUMONTIER, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, appelé à d'autres fonctions, à compter du 15 novembre 2012.
- II. A compter de cette même date, M. Radu BURLACU, Professeur des Universités, Université Pierre Mendès France, est nommé(e) directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 30 mai 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC123165INS2I

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Crébier, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service 3040 intitulée « Circuits Multi-Projets (CMP) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP) et nommant M. Bernard Courtois directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 111616INS2I du 21 décembre 2011 portant modification de la décision DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Christophe Crébier, Chargé de Recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée du 1^{er} janvier 2013 au 17 avril 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC122614DR12

Décision portant nomination de Mme Sylvie ROBERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7282 intitulée EIPL

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université de (ou toute autre norme interne de l'université) ;

Vu la décision n° DEC122743DSI portant création de l'unité mixte n° UMR7282 intitulée EIPL et nommant M. Frédéric CARRIERE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 11 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Sylvie ROBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paul Cézanne du 13 au 15 mai 2009 et du 8 au 10 juin 2009,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sylvie ROBERT, Ingénieur d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR7282 intitulée EIPL, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme Sylvie ROBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sylvie ROBERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 4 septembre 2012

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Frédéric CARRIERE

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
Yvon BERLAND

DEC122953INSB

Décision portant nomination de Monsieur Romain Lacoste aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité propre de service n°846 intitulée « Station de Primatologie »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC11246DAJ du 8 juillet 2011 donnant signature à Monsieur Joël Bertrand, Directeur Général Délégué à la Science ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité intitulée « Station de Primatologie » et nommant Monsieur Jean-Louis Nahon aux fonctions de directeur ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Romain Lacoste, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité propre de service n°846 intitulée « Station de Primatologie » à compter du 1^{er} juillet 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/12/12

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général Délégué à la Science
Monsieur Joël Bertrand



DEC123221INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Liviu NICU en qualité de chargé de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Liviu NICU, Chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques relatives aux microsystèmes et biomicrosystèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Liviu NICU demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes – LAAS – UPR8011 – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Liviu NICU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut de Physique, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Sa mission a pour objet le calcul scientifique pour l'Institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté à l'UMR7332 « Centre de physique théorique (CPT) » – Centre National de la Recherche Scientifique, Case 907, 13288 MARSEILLE CEDEX 09.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, M. Laurent Lellouch percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Alain Fuchs

DEC123231INS2I

Décision portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7279 intitulée « Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7279 intitulée « Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille (LIF) » et nommant M. Jean-Marc Talbot directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 121939INS2I du 10 juillet 2012 portant nomination de M. Yann Vaxès aux fonctions de directeur adjoint par intérim ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Yann Vaxès, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC120558DR13

Décision portant nomination de M.CHRISTOPHE CHARMETTE aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° 11A001DSI portant création [ou renouvellement] de l'unité mixte n°5635 et nommant M.PHILIPPE MIELE en qualité de directeur(trice) ;

Considérant que M.CHRISTOPHE CHARMETTE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. CHRISTOPHE CHARMETTE IE1C, est nommé(e) aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'unité mixte n°5635, à compter du 01/01/2011.

M.CHRISTOPHE CHARMETTE] exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M CHRISTOPHE CHARMETTE. est placé(e) directement sous l'autorité du(de la) directeur(trice) d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 05/04/2012

Le directeur de l'unité 5635
M Philippe MIELE

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président de l'Université (ou de son délégué)

DEC123170INP

Décision portant nomination de M. Bertrand Georgeot aux fonctions de directeur par intérim de la fédération de recherche FR2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A006DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2568 intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes » et nommant Mme Béatrice Chatel, directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bertrand Georgeot, directeur de recherche deuxième classe au sein du CNRS, est nommé directeur par intérim de la fédération de recherche intitulée « Institut de Recherche sur les Systèmes Atomiques et Moléculaires Complexes (IRSAMC) » n°2568 pour la période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC122837DR15

Décision portant nomination de Mme Sabrina BICHON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) et nommant M. Antoine GREMARE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 21/02/2012 ;

Considérant que Mme Sabrina BICHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Sabrina BICHON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n° 5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) – Bât. Station Marine d'Arcachon à compter du 1^{er} octobre 2012.

Mme Sabrina BICHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Sabrina BICHON est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité
Antoine GREMARE

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe GIRAUD

Visa du Président de l'Université Bordeaux 1
Dean LEWIS



DEC123220INSIS

Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT aux fonctions de chargée de mission

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Nathalie MALBERT, professeur des universités 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'électronique, des micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Nathalie MALBERT demeure affectée à l'UMR5218 – Laboratoire de l'intégration, du matériau au système – IMS - Talence.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Madame Nathalie MALBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC122473INSHS

Portant nomination de Monsieur Jean Kempf, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte internationale n° 3199 intitulée « Transitions ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°080034SCHS du 25 juillet 2008 portant création de l'UMI n°3199 « Transitions » et nomination de sa directrice ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de Monsieur Joël Bertrand aux fonctions de DGDS ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Jean Kempf, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte internationale n° 3199 intitulée «Transitions», en remplacement de Monsieur Christophe Goddard appelé à d'autres fonctions, du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 octobre 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC133307INSHS

Décision portant nomination de Mme Céline THIRIOT directrice, et Mme Annie CHENEAU LOQUAY directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde, et nommant M. René OTAYEK directeur de l'unité ;

Vu la décision n° DEC122346INSHS en date du 19 septembre 2012 portant nomination de Mme Céline THIRIOT directrice par intérim, et Mme Annie CHENEAU LOQUAY directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5115 intitulée Les Afriques dans le monde ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Mme Celine Thiriote, maître de conférences à l'IEP de Bordeaux, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1 février 2013..

II. Mme Annie Cheneau-Loquay, directrice de recherche de 1ère classe au CNRS, est nommée directrice-adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1er février 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/01/13

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC123171INC

Décision portant nomination de Mme Agnès GRANIER aux fonctions de directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel et nommant M. Guy OUVRARD directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :


Article 1^{er}

Mme Agnès GRANIER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice-adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 juin 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 Décembre 2012



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC 123095 IN2P3

Décision portant nomination de Madame Catherine CLERC aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Catherine CLERC, ingénieur de recherche de première classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014. Sa mission a pour objet le domaine de la formation.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Catherine CLERC demeure affectée au laboratoire Leprince-Ringuet (UMR 7638).

Article 2

Du 1^{er} Mai 2013 au 30 Avril 2014, Madame Catherine CLERC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

Décision portant nomination de Pierre Rolland, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6226 intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des sciences chimiques de Rennes dont le directeur est Jean-Luc Adam ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Rolland, Ingénieur d'études de deuxième classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6226 à compter du 01 janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Jean-Luc Adam

DEC123296INSHS

Décision portant nomination de M. Christian BOUGEARD et de Mme Sylviane LLINARES aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité de service et recherche n° 3549 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée relative aux structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 121177INSHS du 16 avril 2012 portant création de l'unité de service et recherche (USR) n° 3549 intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité de direction de l'unité ;

Vu l'accord des organismes partenaires ;

DECIDE :

Article 1

I. M. Christian BOUGEARD, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale-Brest, est nommé directeur adjoint de l'unité de service et recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013.

II. Mme Sylviane LLINARES, Maître de conférences à l'Université de Bretagne Sud, est nommée directrice adjointe de l'unité de service et recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC130232DR17

Décision portant nomination de Tristan Le Toullec, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée Laboratoire de physique des océans

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne - Pays de la Loire

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Tristan Le Toullec, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité mixte de recherche n°6523 à compter du 01 janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Plouzané, le 24 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Claude Roy

DEC123178INS2I

Décision portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2819 intitulée « ATLANSTIC »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de la fédération de recherche n°2819 intitulée « ATLANSTIC » et nommant M. Frédéric Benhamou, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 122410INS2I du 7 septembre 2012 portant nomination de M. Claude Jard aux fonctions de directeur par intérim ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Claude Jard, Professeur à l'Université de Nantes, est nommé directeur de la fédération de recherche intitulée « ATLANSTIC » n° de code 2819 à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand

DEC123130DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Denis LESUEUR agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au sein de l'unité UMR8201 intitulée Laboratoire d'automatique de mécanique et d'informatique industrielles et humaines LAMIH

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC09D004DR18 du 22/04/2009 portant nomination de M. Denis LESUEUR aux fonctions d'ACMO ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Denis LESUEUR dans l'unité du CNRS n°8201, à compter du 01/12/2012.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 11/12/2012

Le directeur de l'unité
Thierry GUERRA

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

Visa du chef d'établissement partenaire
Mohamed OURAK



Décision portant modification de la décision n°122742DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122742DSI en date du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n°122742DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°6502 intitulée « Institut des matériaux Jean Rouxel » sont modifiées, avec effet au 1^{er} janvier 2012, comme suit :

la ligne suivante est ajoutée : « Directeur-adjoint : Guy LOUARN, professeur »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 Janvier 2013,


Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC123198DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Marc Daniel aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Normandie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Jean-Marc Daniel, ingénieur de recherche, est nommé délégué régional par intérim de la circonscription Normandie, à compter du 15 janvier 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

DEC123193INSU

Décision portant nomination de M. Olivier VIDAL en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Olivier VIDAL, directeur de recherche de 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la coordination du projet ERAMIN.

Pour l'exercice de cette mission, M. Olivier VIDAL demeure affecté à l'UMR 5275, Institut des Sciences de la Terre, 1381 rue la Piscine à Grenoble.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Olivier VIDAL, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Alpes.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président
Alain Fuchs

DEC122994INSU

Décision portant nomination de M. Gérard ANCELLET aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérard ANCELLET, Directeur de Recherche 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet le suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine « Océan Atmosphère » (essentiellement le programme national LEFE, les réseaux d'observations et les équipements nationaux).

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérard ANCELLET demeure affecté à l'UMR 8190, Laboratoire Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales, sise 4 Place Jussieu 75230 Paris Cedex 05.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. Gérard ANCELLET percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 1 JAN. 2013**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a smaller 'F' and a long, sweeping flourish.

Le président
Alain Fuchs

DEC123080INC

Décision portant nomination de Mme Francine AGBOSSOU aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Francine AGBOSSOU, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « catalyse et chimie moléculaire ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Francine AGBOSSOU demeure affectée à l'unité de catalyse et chimie du solide (UCCS) – UMR 8181, Université des sciences et technologies de Lille, bâtiment C3, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Mme Francine AGBOSSOU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord - Pas de Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 JAN. 2013


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC123218DRH

Décision portant nomination de M. Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pascal LOISEL, ingénieur de recherche 1^{ère} classe, responsable du service *Systèmes et Traitement de l'Information* de la Direction des ressources humaines, est reconduit dans ses fonctions de chargé de mission à temps partiel auprès du président, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal LOISEL demeure affecté à la Direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, M. Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 janvier 2013

Le président
Alain Fuchs

DEC123051INSU

Décision portant nomination de Mme Mireille PERRIN en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Mireille PERRIN, directrice de recherche de 2^{ème} classe du CNRS, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour objet la construction et le suivi des actions sur projets communs avec l'InSHS, l'InEE et l'InC sur les questions d'archéométrie, de datations d'archéologie et gestion de l'UMS 2575 (Laboratoire de mesure du carbone 14), ainsi que la représentation de l'Institut dans l'ECORD member group.

Pour l'exercice de cette mission, Mireille PERRIN demeure affectée à l'UMR 7330, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement de Géosciences de l'Environnement, sise à l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois à Aix en Provence.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 Mme Mireille PERRIN, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Provence et Corse.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**


Le président
Alain Fuchs



DEC123243DIST

Décision portant nomination de Mme Christine WEIL_MIKO en qualité de chargée de mission.

Le Président

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de la direction de l'information scientifique et technique ;

Décide

Article 1^{er}

Mme WEIL-MIKO Christine, IR1, affectée à l'INIST (UPS76) est nommée chargée de mission auprès du Président pour la Direction de l'information scientifique et technique du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet les négociations et les acquisitions de ressources numériques nationales. Pour l'exercice de cette mission, Mme WEIL-MIKO Christine demeure affectée à l'INIST à Vandoeuvre les Nancy (54).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Mme Christine WEIL-MIKO percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre nationale de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC123083INC

Décision portant nomination de Monsieur Daniel GRANDE aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Daniel GRANDE, chargé de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut de chimie, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « polymère – matière molle ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel GRANDE demeure affecté à l'institut de chimie et des matériaux Paris-est (ICMPE) - UMR7182, 2 à 8 rue Henri Dunant, 94320 Thiais Cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, Monsieur Daniel GRANDE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **- 2 JAN. 2013**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90



DEC123245DIST

*Décision portant nomination de **Madame MASSON Emilie** en qualité de chargée de mission.*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100176DAJ portant organisation de la direction de l'information scientifique et technique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Madame MASSON Emilie, IE2, est renouvelée dans sa fonction de chargée de mission auprès du président pour la direction de l'information scientifique et technique, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014. Sa mission a pour objet le conseil juridique auprès de la DIST et de l'INIST. Pour l'exercice de cette mission Madame MASSON Emilie demeure affectée au sein du service informatique et libertés (MOY 1663). Elle sera amenée à travailler au sein des locaux INIST CNRS à Vandœuvre lès Nancy (54).

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, Madame MASSON Emilie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre-Est.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

DEC123081INC

Décision portant nomination de Monsieur Bruno BUJOLI aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100001 DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Bruno BUJOLI, directeur de recherche 1^{ère} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'institut de chimie, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'assurer auprès d'un directeur adjoint scientifique le suivi des unités relevant de la thématique « chimie moléculaire aux interfaces ».

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Bruno BUJOLI demeure affecté à l'unité chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation (CEISAM) – UMR 6230, Université de Nantes, 2 rue de la Houssinière, BP 92208, 44322 Nantes Cedex 3.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 2 JAN. 2013


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC123033INSU

Décision portant nomination de M. François PAJOT en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François PAJOT, directeur de recherche de 2^{ème} classe du CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2013 au 31/12/2013. Sa mission a pour le suivi des programmes Physique Chimie du Milieu Interstellaire (PCMI) et de Physique Stellaire (PNPS), des actions spécifiques « observatoire virtuel » et « Alma », ainsi que du groupe de travail « Concordia ».

Pour l'exercice de cette mission, M. François PAJOT demeure affecté à l'UMR 8617, Institut d'Astrophysique Spatiale, sise au Centre universitaire d'Orsay à Orsay.

Article 2

Du 01/01/2013 au 31/12/2013 M. François PAJOT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Ile-de-France Sud.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 JAN. 2013**



Le président
Alain Fuchs

DEC123111DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination au sein de l'unité propre de service (UPS) intitulée « Ressources et Compétences Technologiques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 10A011DSI du 29 décembre 2009 portant renouvellement des unités propres de service ;

Vu la décision n° 121741DAJ du 14 juin 2012 portant modification du rattachement de l'unité propre de service (UPS) intitulée « Ressources et Compétences Technologiques »,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Il est mis fin aux fonctions de M. Gérard Lelièvre, directeur de l'UPS intitulée « Ressources et Compétences Technologiques », à compter du 1^{er} janvier 2013.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Anne Renault, directrice de la Mission pour l'Interdisciplinarité, est nommée directrice de l'UPS intitulée « Ressources et Compétences Technologiques ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

DEC123065DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination au sein de l'unité propre de service (UPS) intitulée « Ressources et Compétences Technologiques »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 10A011DSI du 29 décembre 2009 portant renouvellement des unités propres de service ;

Vu la décision n° 121741DAJ du 14 juin 2012 portant modification du rattachement de l'unité propre de service (UPS) intitulée « Ressources et Compétences Technologiques »,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. Il est mis fin aux fonctions de M. Gérard Lelièvre, directeur de l'UPS intitulée « Ressources et Compétences Technologiques », à compter du 1^{er} janvier 2013.

Art. 2. – A compter de cette même date, Mme Anne Renault, directrice de la Mission pour l'Interdisciplinarité, est nommée directrice de l'UPS intitulée « Ressources et Compétences Technologiques ».

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

DEC122753DAJ

Décision portant nomination de Mme Catherine Cavard aux fonctions de chargée de mission auprès de l'Institut des sciences biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1 – Mme Catherine Cavard, chargée de recherche, est nommée chargée de mission auprès de l'INSB pour le programme « ATIP-Avenir » et le suivi de la section 24 « Physiologie, vieillissement, tumorigenèse » du Comité national de la recherche scientifique, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 octobre 2012

Alain Fuchs

DEC123136INSB

Décision portant nomination de M. VERCHER Jean-Louis aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. VERCHER Jean-Louis, Directeur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de la section 26.

Pour l'exercice de cette mission, M. VERCHER Jean-Louis demeure affecté à l'UMR7287 – Institut des sciences du mouvement – Etienne Jules Marey située à Marseille.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. VERCHER Jean-Louis percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence & Corse (DR12)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC130064DAJ

Décision portant nomination de Mme Elsa Cortijo aux fonctions de déléguée scientifique à l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la proposition du directeur l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Mme Elsa Cortijo, directrice de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée scientifique à l'INSU en charge du secrétariat exécutif de l'alliance AllEnvi, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC123141INSB

Décision portant nomination de Mme JACQUIER Magali aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme JACQUIER Magali, Ingénieur de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme JACQUIER Magali demeure affectée à l'Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS – UMR5089) situé à Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123143INSB

Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LIBRI Domenico, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des dossiers de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, M. LIBRI Domenico demeure affecté à l'UPR 3404 « Centre de Génétique Moléculaire » située à Gif-sur-Yvette.

Du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2013 M. LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Sud (DR4)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123135INSB

Décision portant nomination de M. TOMAVO Stanislas aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. TOMAVO Stanislas, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de la biologie cellulaire et des relations pathogènes.

Pour l'exercice de cette mission, M. TOMAVO Stanislas demeure affecté dans l'UMR8204 – Centre d'infection et d'immunité de Lille .

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. TOMAVO Stanislas percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais (DR18)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123131INSB

Décision portant nomination de Mme BRACHET-DUCOS Corinne aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme BRACHET-DUCOS Corinne, Ingénieur d'études est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet d'animer et de faire émaner des projets scientifiques pour l'ITMO « Bases moléculaires et structurales du vivant ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme BRACHET-DUCOS Corinne demeure affectée à l'UMR8113, Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée (LPBA) située à Cachan.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 Mme BRACHET-DUCOS Corinne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Est (DR3)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123134INSB

Décision portant nomination de M. JACQUES Yannick aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. JACQUES Yannick, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des interactions cellulaires.

Pour l'exercice de cette mission, M. JACQUES Yannick demeure affecté dans l'UMR6299 – Centre de recherche en cancérologie dirigé par Jacques Le Pendu située à Nantes.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. Yannick JACQUES percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123139INSB

Décision portant nomination de Mme LERESCHE Nathalie aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme LERESCHE Nathalie, Directrice de Recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des Neurosciences.

Pour l'exercice de cette mission, Mme LERESCHE Nathalie demeure affectée à l'UMR 7102 « Neurobiologie des processus adaptatifs (NPA) située à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 Mme LERESCHE Nathalie percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B (DR2)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123132INSB

Décision portant nomination de M. CRESPI Martin aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. CRESPI Martin, Directeur de Recherche est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi de la section 23.

Pour l'exercice de cette mission, M. CRESPI Martin demeure affecté à l'Institut des sciences du végétal (UPR2355) situé à Gif sur Yvette.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 M. CRESPI Martin percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Sud (DR4)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC123153DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Mercedes VOLAIT directrice de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils In Visu, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'unité USR3103, intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art nouveaux terrains, corpus, outils - In Visu », dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

Vu la décision 120464INSHS du 17 février 2012 portant prorogation de deux ans de l'unité USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils - In Visu », à compter du 1^{er} janvier 2012, dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mercedes VOLAIT, directrice de l'unité USR3103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mercedes VOLAIT, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HYVOZ, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(Monsieur Philippe HYVOZ est limité à 2 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 11 décembre 2012

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Laboratoire de neurophysique et physiologie, dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MEUNIER, directeur de l'unité UMR8119, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MEUNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel ZYTNICKI, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 20 décembre 2012

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC123263DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Daniel ZYTNICKI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8119 intitulée Laboratoire de neurophysique et physiologie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8119, intitulée « Laboratoire de neurophysique et physiologie », dont le directeur est Monsieur Claude MEUNIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel ZYTNICKI, Directeur de recherches, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2012

Le Directeur d'unité
Claude MEUNIER

¹Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC123274DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur François DE POLIGNAC, directeur de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens », dont le directeur est Monsieur François DE POLIGNAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DE POLIGNAC, directeur de l'unité UMR8210, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DE POLIGNAC, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian JACOB, Directeur Adjoint, Madame Sylvie PITTIA, Professeur, et Madame Anne COLLINE, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

La délégation de signature donnée à Madame Anne COLLINE, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement et dans la limite de 1 500 euros H.T.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 9 janvier 2013

Le Délégué Régional
Alain MANGEOL

DEC123275DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Christian JACOB pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8210 intitulée Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8210, intitulée « Anthropologie et Histoire des Mondes Anciens », dont le directeur est Monsieur François DE POLIGNAC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christian JACOB, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian JACOB, délégation est donnée à Madame Sylvie PITTIA, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie PITTIA, délégation est donnée à Madame Anne COLLINE, Technicienne de classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

La délégation de signature donnée à Madame Anne COLLINE, concerne uniquement les commandes de fonctionnement et d'équipement et dans la limite de 1 500 euros H.T.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2013

Le directeur d'unité
François DE POLIGNAC

DEC123154DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe HYVOZ, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3103 intitulée L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus In Visu

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'unité USR3103, intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art nouveaux terrains, corpus, outils - In Visu », dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

Vu la décision 120464INSHS du 17 février 2012 portant prorogation de deux ans de l'unité USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils - In Visu », à compter du 1^{er} janvier 2012, dont la directrice est Madame Mercedes VOLAIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe HYVOZ, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

(Monsieur Philippe HYVOZ, est limité à 2 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement et d'équipement)

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 décembre 2012

La Directrice d'unité
Mercedes VOLAIT

DEC130056DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe MINARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie », dont le directeur est Monsieur Claude DIDRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MINARD, délégation est donnée à Monsieur Marc LORIOL, Chargé de recherches 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LORIOL, délégation est donnée à Madame Fabienne LE PENDEVEN, Assistante ingénieur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LORIOL, et de Madame Fabienne LE PENDEVEN, délégation est donnée à Monsieur Michel MARGAIRAZ, Professeur de recherches aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Le Directeur d'unité
Claude DIDRY

DEC130057DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR 8104 intitulée Institut Cochin, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, directeur de l'unité UMR8104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Olivier COURAUD, délégation de signature est donnée à Madame Fatma BEN-ABDALLAH, assistante ingénieur, à Madame Christine BARRIOS, technicienne classe supérieure, à Monsieur Yannig PAUCHONT, technicien classe exceptionnelle, à Madame Patricia MERALLI, technicienne classe exceptionnelle, Madame Sandrine DUARTE, ingénieur d'études, Madame Ourdia HAMMOUM, technicienne classe normale et à Madame Florence FOUCHY, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 7 janvier 2013

Le Délégué Régional
Alain MANGEOL

DEC130055DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude DIDRY, directeur de l'unité UMR8533 intitulée Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8533, intitulée « Institutions et Dynamiques Historiques de l'économie », dont le directeur est Monsieur Claude DIDRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude DIDRY, directeur de l'unité UMR 8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude DIDRY, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MINARD, Directeur adjoint, Professeur de recherche 2^{ème} classe, Monsieur Marc LORIOL, Chargé de recherches 1^{ère} classe, Madame Fabienne LE PENDEVEN, Assistante ingénieur, et Monsieur Michel MARGAIRAZ, Professeur de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 janvier 2013

Le délégué régional
Alain MANGEOL

DEC130139DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim, de l'unité UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase, Iran : continuités, et diversités », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DURAND ;

Vu la décision n° 111333INSHS du 26 juillet 2011 portant changement d'intitulé et nomination de Monsieur Thomas RÖMER, Directeur par intérim de l'UMR7192 intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures» à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas RÖMER, directeur par intérim de l'unité UMR7192, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas RÖMER, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, directeur adjoint, Monsieur Lionel MARTI, chargé de recherche 2^{ème} classe, et Monsieur Christophe NICOLLE, chargé de recherche 1^{er} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 9 janvier 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC130060DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Evelyne VETTESSE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8596, intitulée « Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, dont le directeur est Monsieur Denis CROUZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Le Directeur d'unité
Denis CROUZET

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130137DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe DJIAN, directeur de l'unité FRE 3235 intitulée Génétique moléculaire et défense antivirale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 122741DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE 3235, intitulée « Génétique moléculaire et défense antivirale », dont le directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DJIAN, directeur de l'unité FRE 3235, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DJIAN, délégation de signature est donnée à Madame Eliette BONNEFOY, directrice de recherche 2^{ème} classe, Madame Mounira CHELBI-ALIX, directrice de recherche 1^{er} classe, Madame Bérénice SAIDI, technicienne de la recherche classe normale, et Monsieur Bernard KRUST, chargé de recherches 1^{er} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

(Madame Eliette BONNEFOY et Madame Mounira CHELBI-ALIX sont limitées à 10 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement, et missions)

(Madame Bérénice SAIDI, et Monsieur Bernard KRUST sont limitées à 5 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et missions)

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 9 janvier 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC130054DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR 3433 intitulée Les Capétiens et leur royaume (987-1328) : dynamiques territoriales, administratives et documentaires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR 3433, intitulée « Les Capétiens et leur royaume (987-1328) : dynamiques territoriales, administratives et documentaires », dont le directeur est Monsieur Dominique BARTHELEMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis CROUZET, Professeur classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis CROUZET, délégation est donnée à Monsieur Xavier HELARY, Maître de conférences aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Le Directeur) d'unité
Dominique BARTHELEMY

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique BARTHELEMY, directeur de l'unité GDR 3433 intitulée Les Capétiens et leur royaume (987-1328) : dynamiques territoriales, administratives et documentaires par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° 11A014DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR3433, intitulée « Les Capétiens et leur royaume (987-1328) : dynamiques territoriales, administratives et documentaires », dont le directeur est Monsieur Dominique BARTHELEMY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BARTHELEMY, directeur de l'unité GDR 3433, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BARTHELEMY, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis CROUZET, Professeur classe exceptionnelle, et Monsieur Xavier HELARY, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-seine, le 7 janvier 2013

Le Délégué Régional
Alain MANGEOL

DEC130140DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique CHARPIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7192, intitulée « Proche-Orient, Caucase : Iran, continuités, et diversités », dont le directeur est Monsieur Jean-Marie DURAND ;

Vu la décision n° 111333INSHS du 26 juillet 2011 portant changement d'intitulé et nomination de Monsieur Thomas RÖMER, Directeur par intérim de l'UMR7192 intitulée « Proche-Orient, Caucase : langues, archéologies, cultures » à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique CHARPIN, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique CHARPIN, délégation est donnée à Monsieur Lionel MARTI, chargé de recherche 2^{ème} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MARTI, délégation est donnée à Monsieur Christophe NICOLLE, chargé de recherche 1^{er} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 janvier 2013

Le Directeur d'unité
Thomas RÖMER

DEC130138DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Eliette BONNEFOY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FRE 3235 intitulée Génétique moléculaire et défense antivirale

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122741DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FRE 3235, intitulée « Génétique moléculaire et défense antivirale, dont le directeur est Monsieur Philippe DJIAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Eliette BONNEFOY, directrice de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

(Madame Eliette BONNEFOY est limitée à 10 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et missions)

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Eliette BONNEFOY, délégation est donnée à Madame Mounira CHELBI-ALIX, directrice de recherche 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(Madame Mounira CHELBI-ALIX est limitée à 10 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et missions)

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mounira CHELBI-ALIX, délégation est donnée à Madame Bérénice SAIDI, technicienne de recherche classe normale aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

(Madame Bérénice SAIDI est limitée à 5 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et missions)

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bérénice SAID, délégation est donnée à Monsieur Bernard KRUST, chargé de recherches 1^{ère} classe aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

(Monsieur Bernard KRUST est limité à 5 000 euros H.T pour toutes commandes de fonctionnement, d'équipement et missions)

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 janvier 2013

Le Directeur d'unité
Philippe DJIAN

DEC130059DR01

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 intitulée Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8596, intitulée « Centre Roland Mousnier Histoire et Civilisations, dont le directeur est Monsieur Denis CROUZET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis CROUZET, directeur de l'unité UMR8596 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis CROUZET, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne VETTESSE, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 7 janvier 2013

Le Délégué Régional
Alain MANGEOL

DEC130058DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Fatma BEN-ABDALLAH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité UMR8104, intitulée « Institut Cochin », dont le directeur est Monsieur Pierre-Olivier COURAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Fatma BEN-ABDALLAH, assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fatma BEN-ABDALLAH, délégation est donnée à Madame Christine BARRIOS, technicienne classe supérieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine BARRIOS, délégation est donnée à Monsieur Yannig PAUCHONT, technicien classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yannig PAUCHONT, délégation est donnée à Madame Patricia MERALLI, technicienne classe exceptionnelle aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MERALLI, délégation est donnée à Madame Sandrine DUARTE, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine DUARTE, délégation est donnée à Madame Ourdia HAMMOUM, technicienne classe normale aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ourdia HAMMOUM, délégation est donnée à Madame Florence FOUCHY, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 janvier 2013

Le Directeur d'unité
Pierre-Olivier COURAUD

DEC130182DR01

**Décision donnant délégation de signature à Monsieur Eric BUSSIERE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080144DAJ du 12 décembre 2008 nommant Monsieur Alain MANGEOL délégué régional pour la circonscription Paris A à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8138, intitulée « Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE) », dont le Directeur est Monsieur Robert FRANK ;

Vu la décision n° DEC122453INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination de Monsieur Eric BUSSIERE aux fonctions de directeur par intérim, à compter du 1^{er} octobre 2012 jusqu'au 30 mars 2013, de l'unité UMR 8138, intitulée « Identités, Relations internationales et Civilisations de l'Europe (IRICE) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric BUSSIERE, directeur de l'unité UMR 8138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le 15 janvier 2013

Le Délégué régional
Alain MANGEOL

DEC122880DR02

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Stéphane Verger, directeur pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8546 intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 12:00:00 AM portant renouvellement de l'unité UMR 8546, intitulée Archéologies d'orient et d'occident et Sciences des Textes, dont le directeur est Monsieur Stéphane Verger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Katherine Gruel DR2 Directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Katherine Gruel, délégation est donnée à Monsieur Arnaud Contentin, IR2, Administrateur de l'unité aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Katherine Gruel et de Monsieur Arnaud Contentin, délégation est donnée à aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 novembre 2012

Le directeur d'unité

Stéphane Verger

DEC122757DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

La directrice d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120004INSU du 20 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3455 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers Paris Centre Ecce Terra » dont la directrice est Madame Laurence Eymard ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Agard Co-directeur chargé des plateformes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Philippe Agard, délégation est donnée à Madame Françoise Larincq AI Responsable administrative aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 octobre 2012

La directrice d'unité

Laurence Eymard

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC123232DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Maxime DAHAN directeur de l'unité UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie (PCC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR168, intitulée Unité physico-chimie Curie (PCC), dont le directeur est M. Maxime DAHAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Maxime DAHAN, directeur de l'unité UMR168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime DAHAN, délégation de signature est donnée à M. Axel BUGUIN, PR2 à l'UPMC, à Mme Karen BREMOND, IE2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC121937DR03 du 29 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} janvier 2013

Le délégué régional
Brice KERBER

DEC123007DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Bernard CARON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2259 intitulée « Cultures, Langues, Textes »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121190INSHS du 3 avril 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2259, intitulée « Cultures, Langues, Textes », dont le directeur est Bernard CARON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie LERAT, Assistante-Ingénieure au CNRS et documentaliste, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie LERAT, délégation est donnée à Mme Céline FERLITA, Assistante-Ingénieure au CNRS et réalisatrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 27 novembre 2012

Le directeur d'unité
Bernard CARON

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

**Délégation de signature consentie à Mme Fabienne AUJARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7179, intitulée *Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés*, dont la directrice est Mme Fabienne AUJARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne AUJARD, directrice de l'unité n°7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabienne AUJARD, délégation de signature est donnée à Anick ABOURACHID, MCM au MNHN et Pierre-Michel FORGET, MCM (HDR) au MNHN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110836DR03 du 3 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} octobre 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC123235DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Maxime DAHAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR168 intitulée Unité physico-chimie Curie (PCC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR168, intitulée Unité physico-chimie Curie (PCC), dont le directeur est M. Maxime DAHAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Axel BUGUIN, PR2 à l'UPMC et Directeur-adjoint de PCC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Axel BUGUIN, délégation est donnée à Mme Karen BREMOND, IE2 au CNRS et Responsable administrative de PCC aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité
Maxime DAHAN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130196DR03

Décision donnant délégation de signature à Mme Geneviève ALMOUZNI, directrice de l'unité UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC120348INSB du 2 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR218, intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome, dont la directrice est Mme Geneviève ALMOUZNI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Geneviève ALMOUZNI, directrice de l'unité UMR218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève ALMOUZNI, délégation de signature est donnée à Mme Angela TADDEI, DR2 au CNRS et directrice-adjointe de l'unité, à Mme Dominique CHARDONNIERAS, AI au CNRS et assistante de direction, à Mme Marion MARTIN, AI à l'Institut Curie et gestionnaire, à Mme Isabelle VASSIAS, IE2 au CNRS et Lab manager, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100061DR03 du 8 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 16 janvier 2013

Le délégué régional
Brice KERBER

DEC130134DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Ahmed BENALLAL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8535, intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT), dont le directeur est M. Ahmed BENALLAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier ALLIX, PR à l'ENS Cachan, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ALLIX, délégation est donnée à M. Frédéric RAGUENEAU, PR à l'ENS Cachan, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric RAGUENEAU, délégation est donnée à M. Han ZHAO, PR à l'UPMC, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Le directeur d'unité
Ahmed BENALLAL

DEC130131DR03

Décision donnant délégation de signature à M. Ahmed BENALLAL, directeur de l'unité UMR8535 intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8535, intitulée Laboratoire de Mécanique et Technologie (LMT), dont le directeur est M. Ahmed BENALLAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmed BENALLAL, directeur de l'unité UMR8535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed BENALLAL, délégation de signature est donnée à M. Olivier ALLIX, PR à l'ENS Cachan, à M. Frédéric RAGUENEAU, PR à l'ENS Cachan, à M. Han ZHAO, PR à l'UPMC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100015DR03 du 3 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 8 janvier 2013

Le délégué régional
Brice KERBER

DEC130197DR03

Décision donnant délégation de signature à Mme Geneviève ALMOUZNI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR218 intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC120348INSBdu 2 février 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR218, intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome, dont la directrice est Mme Geneviève ALMOUZNI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Angela TADDEI, DR2 au CNRS et directrice – adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Angela TADDEI, délégation est donnée à Mme Dominique CHARDONNIERAS, AI au CNRS et assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CHARDONNIERAS, délégation est donnée à Mme Marion MARTIN, AI à l'Institut Curie et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion MARTIN, délégation est donnée à Mme Isabelle VASSIAS, IE2 au CNRS et Lab manager, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2013

La directrice d'unité
Geneviève ALMOUZNI

DEC130199DR03

Décision donnant délégation de signature à Mme Martine VANHOVE, directrice de l'unité UMR8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noire (LLACAN), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 1er janvier 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8135, intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noire (LLACAN), dont la directrice est Mme Martine VANHOVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine VANHOVE, directrice de l'unité UMR8135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine VANHOVE, délégation de signature est donnée à Mme Amina METTOUCHI, DE à l'EPHE et directrice-adjointe de l'unité, à Mme Jeanne ZERNER, IE1 au CNRS et directrice administrative, à Mme Magali DIRAISON, AI au CNRS et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100117DR03 du 18 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 16 janvier 2013

Le délégué régional
Brice KERBER

DEC130200DR03

Décision donnant délégation de signature à Mme Martine VANHOVE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8135 intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noire (LLACAN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 1er janvier 2010 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8135, intitulée Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noire (LLACAN), dont la directrice est Mme Martine VANHOVE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Amina METTOUCHI, DE à l'EPHE et directrice – adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amina METTOUCHI, délégation est donnée à Mme Jeanne ZERNER, IE1 au CNRS et directrice administrative, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanne ZERNER, délégation est donnée à Mme Magali DIRAISON, AI au CNRS et gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2013

La directrice d'unité
Martine VANHOVE

Délégation de signature consentie à Mr Pierre Moeglin et à Mme Christine Bénichou, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008, portant création de l'unité USR 3852, intitulée « MSH Paris-Nord », dont le directeur est Mr Pierre Moeglin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Pierre Moeglin directeur de l'unité USR 3258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Pierre Moeglin, délégation de signature est donnée à Mme Christine Bénichou, IE2, Secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100135DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1er juin 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué régional

DEC120267DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7220, intitulée « Institut de Sciences Sociales du Politique » dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Benoit Bastard, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Benoit Bastard, délégation est donnée à Mme Sandrine Lefranc, CR1 aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 24 janvier 2012



La directrice d'unité



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32
F 01 45 07 53 35

DEC122490DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7647, intitulée «Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces », dont le directeur est Mr Pere Roca I Cabarrocas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mr Yves Bonnassieux, Sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr Yves Bonnassieux, délégation est donnée à Mr Costel-Sorin Cojocar, Chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n° DEC100069DR05 du 21 janvier 2010 est abrogée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 18 septembre 2012

Le directeur d'unité

Pere Roca I Cabarrocas

DEC122965DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Benoit Bastard et Mme Sandrine Lefranc pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7220 intitulée *Institut de Sciences Sociales du Politique*.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit Bastard, DR2, et Mme Sandrine Lefranc, CR1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit Bastard, délégation est donnée à Mme Brigitte Azzimonti, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine Lefranc, délégation est donnée à Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 22 novembre 2012

La directrice d'unité
Marie-Claire Lavabre

Délégation de signature consentie à Mme Marie-Claire Lavabre, à Mr Benoit Bastard, et à Mmes Brigitte Azzimonti, Aleksandra Mikanovic et Sandrine Lefranc, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de l'unité UMR 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Claire Lavabre, délégation de signature est donnée à Benoit Bastard, DR2, à Brigitte Azzimonti, AI, à Aleksandra Mikanovic, AI, et à Sandrine Lefranc, CR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100253DR05 du 28 juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 24 janvier 2012

Le délégué régional

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire Lavabre directrice de l'unité UMR7220 intitulée *Institut de Sciences Sociales du Politique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7220, intitulée Institut de Sciences Sociales du Politique dont la directrice est Marie-Claire Lavabre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire Lavabre, directrice de l'unité UMR 7220, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire Lavabre, délégation de signature est donnée à M. Benoit Bastard, DR2, Mme Sandrine Lefranc, CR1, Mme Brigitte Azzimonti, AI, et Mme Aleksandra Mikanovic, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120265DR05 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 novembre 2012

Le délégué régional
Gilles Traimond

DEC123277DR05

Délégation de signature consentie à M. Stéphane Mazevet, à M. Philippe Grandclément, et à Mme Nathalie Ollivier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant M. Gilles Traidmond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR 8102, intitulée Laboratoire de l'univers et de ses théories, dont la directeur est M. Stéphane Mazevet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane Mazevet directeur de l'unité UMR 8102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32
F 01 45 07 53 35

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane Mazevet, délégation de signature est donnée à M. Philippe Grandclément, Directeur adjoint et à Mme Nathalie Ollivier, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC110491DR05 du 14 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} mars 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2012

Gilles TRAIMOND



Délégué régional



dépasser les frontières

DEC123277DR05

Délégués :

Stéphane Mazevet

Directeur de l'unité UMR 8102

Philippe Grandclément

Directeur Adjoint

Nathalie Ollivier

Administratrice

DEC123278DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Philippe Grandclément, et à Mme Nathalie Ollivier, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8102 intitulé Laboratoire de l'Univers et de ses Théories (LUTH)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8102, intitulée Laboratoire de l'Univers et de ses THéories (LUTH), dont le directeur est M. Stéphane Mazevet;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Grandclément, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Grandclément, délégation est donnée à Mme Nathalie Ollivier, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à dater du 1^{er} mars 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 décembre 2012

Le directeur d'unité

Stéphane Mazevet

DEC123094DR06

Décision donnant délégation de signature à M. Michel Lacaille, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie »,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « Terre-Environnement-Temps-Astronomie » ;

Vu la décision n° DEC122931INSU du 05 décembre 2012 portant nomination de la directrice de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie » - Mme Céline Reylé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Michel Lacaille**, Ingénieur d'Etudes à l'Université de Franche-Comté, responsable des services administratifs, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 18 décembre 2012

La directrice d'unité

Céline Reylé

Décision donnant délégation de signature à Céline Reylé, directrice de l'unité UMS3245 intitulée «Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « Terre-Environnement-Temps-Astronomie » ;

Vu la décision n° DEC122931INSU du 05 décembre 2012 portant nomination de la directrice de l'unité mixte de service n°3245 intitulée « Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie » - Mme Céline Reylé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline Reylé, directrice de l'unité mixte de service n°3245, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Reylé, délégation de signature est donnée à **Michel Lacaille**, Ingénieur d'Etudes à l'Université de Franche-Comté, responsable des services administratifs, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120134DR06 du 1^{er} janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 18 décembre 2012

Philippe Piéri

Céline Reylé

Délégué Régional

Directrice de l'UMS3245

Michel Lacaille

Le délégataire

DEC130147DR06

Décision portant modification de la décision n° DEC120102DR06 du 1^{er} janvier 2012 (2^{ème} modification)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) », dont le directeur est Nicolas Chaillet ;

Vu la décision n° DEC120102DR06 du 1^{er} janvier 2012 portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n°6174 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° DEC120102DR06 du 1^{er} janvier 2012 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

- I.** A l'article 4, les termes « M. Nourredine Zerrhouni, professeur ENSMM » sont remplacés par les termes : « M. Mickaël Gauthier, directeur de recherche CNRS »

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité

Nicolas Chaillet

DEC130015DR06

Décision donnant délégation de signature à Dominik Schaniel, directeur de l'unité UMR7036 intitulée «Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036 intitulée « Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation », dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Dominik Schaniel**, directeur de l'unité UMR7036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominik Schaniel, délégation de signature est donnée à **Paul Allé**, Ingénieur de Recherche CNRS, Directeur adjoint et à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC100213DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Dominik Schaniel

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Paul Allé

Anne Clausse

Le délégataire

La délégataire

DEC133310DR06

Décision donnant délégation de signature à M. Bruno Charpentier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7365 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire »,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7365 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire », dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Bruno Charpentier**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint,, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité

Jean-Yves Jouzeau

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130008DR06

Décision donnant délégation de signature à Iouri Motorine et Jacques Magdalou pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3209 intitulée « Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3209, intitulée Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique, dont le directeur est Didier Mainard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Iouri Motorine**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Iouri Motorine, délégation est donnée à **Jacques Madgalou**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité

Didier Mainard

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC133313DR06

Décision donnant délégation de signature à Mikhail Lebedkin, directeur de l'unité UMR7239 intitulée «Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7239 intitulée « Laboratoire d'étude des micro-structures et de mécanique des matériaux », dont le directeur est Mikhail Lebedkin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mikhail Lebedkin**, directeur de l'unité UMR7239, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mikhail Lebedkin, délégation de signature est donnée à **Albert Tidu**, Professeur à l'ENIM, directeur adjoint et à **Jacqueline Decker**, Ingénieur à l'Université de Lorraine, chargée de la gestion administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC115373DR06 du 1er janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

1

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Mikhail Lebedkin

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Albert Tidu

Jacqueline Decker

Le délégataire

La délégataire

DEC130025DR06

Décision donnant délégation de signature à Laurent Falk, directeur de l'unité UMR7274 intitulée «Laboratoire Réactions et Génie des Procédés» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7274 intitulée « Laboratoire Réactions et Génie des Procédés », dont le directeur est Laurent Falk ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Laurent Falk**, directeur de l'unité UMR7274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Falk, délégation de signature est donnée à **Dominique Thomas**, Professeur à l'Université de Lorraine, à **Raphaël Schneider**, Professeur à l'Université de Lorraine et à **Muriel Haudot**, Ingénieur d'Etude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Laurent Falk

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Dominique Thomas

Raphaël Schneider

Le délégataire

Le délégataire

Muriel Haudot

La délégataire

DEC130146DR06

Décision portant modification de la décision n° DEC120101DR06 du 1^{er} janvier 2012 (2^{ème} modification)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) », dont le directeur est Nicolas Chaillet ;

Vu la décision n° DEC120101DR06 du 1^{er} janvier 2012 portant délégation de signature consentie à Nicolas Chaillet, Directeur de l'unité mixte de recherche n°6174 intitulée « Franche-Comté Electronique Mécanique thermique et Optique-Sciences et Technologies (FEMTO-ST) » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

La décision n° DEC120101DR06 du 1^{er} janvier 2012 susvisée est modifiée comme suit :

- I.** A l'article 3, les termes « M. Nourredine Zerrhouni, professeur ENSMM » sont remplacés par les termes : « M. Mickaël Gauthier, directeur de recherche CNRS »

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Nicolas Chaillet

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Mickaël Gauthier

Le délégataire

DEC130007DR06

Décision donnant délégation de signature à Didier Mainard, directeur de l'unité FR3209 intitulée «Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique» par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR3209 intitulée « Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique », dont le directeur est Didier Mainard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Didier Mainard**, directeur de l'unité FR3209, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier Mainard, délégation de signature est donnée à **louri Motorine**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint et à **Jacques Madgalou**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC122321DR06 du 1^{er} septembre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Didier Mainard

Le Délégué Régional

Le Directeur d'unité

Iouri Motorine

Jacques Madgalou

Le délégataire

Le délégataire

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Yves Jouzeau, directeur de l'unité UMR7365 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR7365 intitulée « Ingénierie Moléculaire et Physiopathologie Articulaire », dont le directeur est Jean-Yves Jouzeau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves Jouzeau**, directeur de l'unité UMR7365, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves Jouzeau, délégation de signature est donnée à **M. Bruno Charpentier**, Professeur à l'Université de Lorraine, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Philippe Piéri

Le Délégué Régional

Bruno Charpentier

Le délégataire

Jean-Yves Jouzeau

Le Directeur d'unité

DEC130016DR06

Décision donnant délégation de signature à Paul Allé et Anne Clause pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7036 intitulée « Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7036, intitulée Cristallographie, Résonance Magnétique et Modélisation, dont le directeur est Dominik Schaniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Paul Allé**, Ingénieur de Recherche CNRS, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Paul Allé, délégation est donnée à **Anne Clause**, Technicienne CNRS, gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2013

Le directeur d'unité

Dominik Schaniel

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC120110DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Bernard HOURS, directeur de l'unité UMR5190 intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5190, intitulée Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (moderne et contemporaine), dont le directeur est M. Bernard HOURS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Bernard HOURS, directeur de l'unité UMR5190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard HOURS, délégation de signature est donnée à Madame Véronique GRANDJEAN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112940DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120213DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Christophe PIJOLAT, directeur de l'unité FRE3312 intitulée Laboratoire des procédés en milieux granulaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FRE3312, intitulée Laboratoire des procédés en milieux granulaires, dont le directeur est M. Christophe PIJOLAT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Christophe PIJOLAT, directeur de l'unité FRE3312, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PIJOLAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier BERNACHE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112924DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120116DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239 intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5239, intitulée Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5239, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à Madame Andrée DEFOURS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112946DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120118DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256 intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256, intitulée Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon, dont le directeur est M. Michel LACROIX ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Michel LACROIX, directeur de l'unité UMR5256, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LACROIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Delichere, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er et dans la limite de 10 000 euros.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120111DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Elisabeth MIRONESCU, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont la directrice est Mme Elisabeth MIRONESCU ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Elisabeth MIRONESCU, directrice de l'unité UMR5208, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elisabeth MIRONESCU, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie BENZONI, Directrice adjointe, et à Monsieur Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112944DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120132DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur est M. Patrick PLANE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrick PLANE, directeur de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PLANE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis COMBES, Directeur-adjoint, et à Monsieur Gérard CHAMBAS, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120240DR07 du 5 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120123DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Alfonso SAN MIGUEL, directeur de l'unité UMR5586 intitulée laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5586, intitulée laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures, dont le directeur est M. Alfonso SAN MIGUEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alfonso SAN MIGUEL, directeur de l'unité UMR5586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alfonso SAN MIGUEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Lydéric BOCQUET, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112969DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC123269DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité FR3302 intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FR3302, intitulée Institut de biologie et chimie des protéines, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité FR3302, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, et à Monsieur Bernard VERRIER, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Mademoiselle Karine LEJARZA, Technicienne, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros uniquement.

Article 3

La décision n° DEC112788DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120115DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-René DUHAMEL, directeur de l'unité UMR5229 intitulée Centre de neuroscience cognitive, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5229, intitulée Centre de neuroscience cognitive, dont le directeur est M. Jean-René DUHAMEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jean-René DUHAMEL, directeur de l'unité UMR5229, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-René DUHAMEL, délégation de signature est donnée à Madame Christèle VALLERIE, Technicienne, à l'effet de signer toute commande d'un montant inférieur à 1 000 euros HT uniquement.

Article 3

La décision n° DEC112792DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120216DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5146 intitulée Laboratoire Claude Goux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5146, intitulée Laboratoire Claude Goux, dont la directrice est Mme Anna FRACZKIEWICZ ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'unité UMR5146, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à Monsieur David DELAFOSSE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112937DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120133DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry JOLIVEAU, directeur de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC090015SING du 29 mai 2009, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2340, intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, dont le directeur est M. Thierry JOLIVEAU ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry JOLIVEAU, directeur de l'unité GDR2340, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC113019DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120120DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Catherine CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270 intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5270, intitulée Institut des nanotechnologies de Lyon, dont la directrice est Mme Catherine CHEVALLIER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Catherine CHEVALLIER, directrice de l'unité UMR5270, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CHEVALLIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian SEASSAL, Directeur-adjoint, à Madame Rosaria FERRIGNO, Professeur, et à Madame Martine VERDENELLI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC122123DR07 du 1er juillet 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120124DR07

Décision donnant délégation de signature à M. François PELLEGRINO, directeur de l'unité UMR5596 intitulée Dynamique du langage, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5596, intitulée Dynamique du langage, dont le directeur est M. François PELLEGRINO ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. François PELLEGRINO, directeur de l'unité UMR5596, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PELLEGRINO, délégation de signature est donnée à Madame Harriet JISA, Directrice-adjointe, et à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112796DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120125DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jacques CHIFFOLEAU, directeur de l'unité UMR5648 intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5648, intitulée Centre inter-universitaire d'études médiévales, dont le directeur est M. Jacques CHIFFOLEAU ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jacques CHIFFOLEAU, directeur de l'unité UMR5648, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques CHIFFOLEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis GAULIN, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112797DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120126DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Jan TRAAS, directeur de l'unité UMR5667 intitulée Reproduction et développement des plantes, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667, intitulée Reproduction et développement des plantes, dont le directeur est M. Jan TRAAS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Jan TRAAS, directeur de l'unité UMR5667, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jan TRAAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry GAUDE, Directeur de recherche, et à Monsieur Charlie SCUTT, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112976DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120128DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824, intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne, dont la directrice est Mme Marie-Claire VILLEVAL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Marie-Claire VILLEVAL, directrice de l'unité UMR5824, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire VILLEVAL, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane RIOU, Directeur-adjoint, et à Monsieur Tai DAO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC121963DR07 du 18 juin 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120133DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Thierry JOLIVEAU, directeur de l'unité GDR2340 intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC090015SING du 29 mai 2009, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2340, intitulée Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale, dont le directeur est M. Thierry JOLIVEAU ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Thierry JOLIVEAU, directeur de l'unité GDR2340, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC113019DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120165DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité GDR3275 intitulée Calcul, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC09A001DSI du 19 février 2009, portant création de l'unité GDR3275, intitulée Calcul, dont la directrice est Mme Violaine LOUVET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité GDR3275, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, et à Monsieur Thierry DUMONT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC113029DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC123271DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086 intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5086, intitulée Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, dont le directeur est M. Gilbert DELEAGE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Gilbert DELEAGE, directeur de l'unité UMR5086, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert DELEAGE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe GEOURJON, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er, ainsi qu'à Madame Christine RIVIERE, Technicienne, et à Madame Dorothee BERNARD, Assistant ingénieur, pour les commandes de fonctionnement d'un montant inférieur à 4 000 euros uniquement.

Article 3

La décision n° DEC112790DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Boutigny, directeur de l'unité USR6402 intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1^{er} décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} décembre 2012 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité USR6402, intitulée Centre de calcul de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, dont le directeur est Dominique Boutigny ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Boutigny, directeur de l'unité USR6402, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Boutigny, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Etienne Macchi, directeur adjoint, et à Mme Christèle Aulas, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC112802DR07 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} décembre 2012

La déléguée régionale par intérim
Amandine Lhéritier-Chabran

DEC120215DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité FRE3412 intitulée Groupe de recherches et d'études sur la méditerranée et le moyen orient, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A007DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité FRE3412, intitulée Groupe de recherches et d'études sur la méditerranée et le moyen orient, dont le directeur est M. Fabrice BALANCHE ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Fabrice BALANCHE, directeur de l'unité FRE3412, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice BALANCHE, délégation de signature est donnée à Monsieur Salah TRABELSI, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112926DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120117DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Loïc BLUM, directeur de l'unité UMR5246 intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5246, intitulée Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, dont le directeur est M. Loïc BLUM ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Loïc BLUM, directeur de l'unité UMR5246, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Loïc BLUM, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves QUENEAU, Directeur adjoint, à Madame Anne-Marie FERRER, Ingénieure de recherche, et à Madame Laure BLACHERE, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112793DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120122DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292 intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5292, intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, dont le directeur est M. Olivier BERTRAND ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Alain ESCODA, Ingénieur d'études, à Mme Anne DIDIER, Professeur, à M. Rémi GERVAIS, Professeur, à Mme Barbara TILLMANN, Directeur de recherche, à M. Laurent BEZIN, Chargé de recherche, à M. Pierre Hervé LUPPI, Directeur de recherche, à Mme Joëlle SACQUET, Assistant ingénieur, à M. Jean-Pierre ROYET, Directeur de recherche, à M. Nicolas GRIMAUULT, Chargé de recherche, à M. Fabien PERRIN, Maître de conférences, à Mme Frédérique COHEN-ADAD, Ingénieure d'études, à M. Patrice FORT, Directeur de recherche, à Mme Martine THEILLERE, Technicienne, à Mme Geneviève LAUMON, Assistant ingénieur, et à Mme Florence LEGER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120507DR07 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120130DR07

Décision donnant délégation de signature à M. Alain FALVARD, directeur de l'unité UMR6533 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale par intérim

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123044DAJ du 1er décembre 2012 nommant Amandine Lhéritier déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er décembre 2012 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, dont le directeur est M. Alain FALVARD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'unité UMR6533, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril GALPIER, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC120231DR07 du 5 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er décembre 2012

Amandine LHERITIER-CHABRAN
Déléguée Régionale CNRS par intérim
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC130186IN2P3

Décision donnant délégation de signature à Mr. Frédéric FAURE, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.

Le directeur d'Institut

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Vu le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n°123054DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mr. Frédéric FAURE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône-Auvergne ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mr. Frédéric FAURE, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr. Frédéric FAURE, délégué régional, délégation est donnée à Mme. Amandine LHERITIER-CHABRAN, adjointe au délégué régional, à Bernadette PERICHON, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 16 janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2013

Le directeur de l'institut

DEC123105DAJ

Décision modifiant la décision n° 121626DAJ du 1^{er} décembre 2012 donnant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°121626DAJ du 1^{er} décembre 2012 donnant délégation de signature (Délégation Rhône-Auvergne),

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 2 de la décision n°121626DAJ susvisée, les termes : « Mme Pascaline Tautois » sont remplacés par les termes : « Mme Pascaline Toutois ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2012

Alain Fuchs

DEC130192DR07

Décision donnant délégation de signature à Mme Amandine Lhéritier-Chabran pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant M. Frédéric Faure aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Amandine Lhéritier-Chabran, Ingénieure de recherche, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer au nom du délégué régional tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 15 janvier 2013

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC133312dr08

Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7261, intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, directeur de l'unité UMR n °7261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation de signature est donnée à Mme Nadine BUSSON, Administratrice gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120893DR08 du 22 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013.

Fait à Orléans, le 03 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC130161DR10

Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Daniel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7177, intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, dont la directrice est Mme Chantal Daniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Evelyne Klotz, Directrice administrative de l'UMR7177, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne Klotz, délégation est donnée à M. Jean Weiss, Directeur Adjoint de l'UMR7177, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Evelyne Klotz et de M. Jean Weiss, délégation est donnée Mme Nadia Bouaouina [AI- CNRS] *dans la limite de 20 K€ HT* et Mme Sandrine Garcin [AI- CNRS] *dans la limite de 20 K€ HT*, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 janvier 2013

La directrice d'unité
Chantal Daniel

DEC130164DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Ivan Tarassov pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7156 intitulée *Génétique moléculaire, génomique et microbiologie*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7156, intitulée *Génétique moléculaire, génomique et microbiologie*, dont le directeur est M. Ivan Tarassov ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Bertin [DR adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Bertin, délégation est donnée à Mme Sandrine Krauth [AI-CNRS] et Mme Aline Keilbach [AI-CNRS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 10 janvier 2013

Le directeur d'unité
Yvan Tarassov

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130282DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Christophe CASSEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7364 intitulée LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7364, intitulée LNCA - Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives dont le directeur est M. Jean-Christophe Cassel.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Kelche [DR1-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Kelche, délégation est donnée à M. André Dufour [PU- Université de Strasbourg] aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 24 janvier 2013

Le directeur d'unité
Jean-Christophe Cassel

Signatures des sub-délégataires :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Jean-Christophe Cassel :

Christian Kelche :

André Dufour :

DEC130223DR10

Décision donnant délégation de signature à Mme Cathie Vix pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de intitulée IS2M - Institut de Sciences des Matériaux de l'UMR7361 Mulhouse

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7361, intitulée *IS2M - Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse*, dont la directrice est Mme Cathie Vix.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bassel Haidar [CR - CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹ dans la limite de 20 K€ HT.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2013

La directrice d'unité
Cathie Vix

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signatures des sub-délégués :

Cathie VIX :

Bassel HAIDAR :

Décision donnant délégation de signature à Mme Sylviane Muller, directrice de l'UPR3572 intitulée *ICT - Immunopathologie et chimie thérapeutique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UPR3572, intitulée *ICT - Immunopathologie et chimie thérapeutique*, dont la directrice est Mme Sylviane Muller ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane Muller, directrice de l'UPR3572, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane Muller, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul Briand, [DR - CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Sylviane Muller :

Jean-Paul Briand :

Décision donnant délégation de signature à M. Stefan Haacke, directeur de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7504, intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg, dont le directeur est M. Stefan Haacke ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stefan Haacke, directeur de l'UMR7504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Stefan Haacke, délégation de signature est donnée à M. Carlo Massobrio [DR1], M. Jean-Yves Bigot [DRCE] et Mme Anita Grasset [IR2], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 janvier 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégataires :

Stefan Haacke :

Carlo Massobrio :

Jean-Yves Bigot :

Anita Grasset :

DEC130240DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Michel de Mathelin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7357 intitulée *ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 123202DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7357, intitulée *ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie* dont le directeur est M. Michel de Mathelin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice Heitz [DR adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice Heitz, délégation est donnée à M. Thomas Noel [DR adjoint], M. Daniel Mathiot [DR adjoint] et M. Robert Mosé [DR adjoint], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2013

Le directeur d'unité
Michel de Mathelin

Signatures des sub-délégataires :

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Michel de Mathelin :

Fabrice Heitz :

Thomas Noel :

Daniel Mathiot :

Robert Mosé :

Décision donnant délégation de signature à Mme Chantal Daniel, directrice de l'unité UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7177, intitulée Institut de Chimie de Strasbourg, dont la directrice est Mme Chantal Daniel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal Daniel, directrice de l'UMR7177, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Daniel, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne Klotz, Directrice administrative de l'UMR-7177, M. Jean Weiss, Directeur Adjoint de l'UMR-7177, Mme Nadia Bouaouina [AI- CNRS] dans la limite de 20 K€ HT et Mme Sandrine Garcin [AI- CNRS] dans la limite de 20 K€ HT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 9 janvier 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Chantal Daniel :

Evelyne Klotz :

Jean Weiss :

Nadia Bouaouina :

Sandrine Garcin :

DEC130194DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Ulrich Achauer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR7516 intitulée *Institut de Physique du Globe de Strasbourg*.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7516, intitulée *Institut de Physique du Globe de Strasbourg*, dont le directeur est M. Ulrich Achauer;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Jouniaux [DR2-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence Jouniaux, délégation est donnée à Mme Binta Mesmacque [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 janvier 2013

Le directeur d'unité
Ulrich Achauer

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

Signature de sub-délégués :

Ulrich Achauer :

Laurence Jouniaux :

Binta Mesmacque :

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Badariotti, directeur de l'unité UMR7362 intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7362, intitulée *LIVE - Laboratoire Image, Ville, Environnement* dont le directeur est M. Dominique Badariotti;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Badariotti, directeur de l'UMR7362, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Badariotti, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine Glatron [CR1-CNRS], M. Laurent Schmitt [Professeur - Université de Strasbourg] et Mme Estelle Baehrel [TCE- Université de Strasbourg], aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 17 janvier 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Signatures des sub-délégués :

Dominique Badariotti :

Laurent Schmitt :

Sandrine Glatron :

Estelle Baehrel :

DEC130191DR10

Décision donnant délégation de signature à M. Frédéric Masson, directeur de l'UMS830 intitulée *Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A011DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMS830, intitulée *Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre de Strasbourg*, dont le directeur est M. Frédéric Masson;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Masson, directeur de l'UMS830, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n°120322DR10 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 15 janvier 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

Signatures du sub-délégué :

Frédéric Masson :

Décision donnant délégation de signature à M. Michel de Mathelin, directeur de l'UMR7357 intitulée *ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle Bujan déléguée régionale pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 123202DGDS du 19 décembre 2012 approuvant la création de l'UMR7357, intitulée *ICUBE - Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur, de l'Informatique et de l'Imagerie* dont le directeur est M. Michel de Mathelin.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel de Mathelin, directeur de l'UMR7357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel de Mathelin, délégation de signature est donnée à M. Fabrice Heitz [DR adjoint], M. Thomas Noel [DR adjoint], M. Daniel Mathiot [DR adjoint] et M. Robert Mosé [DR adjoint], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2013

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC130225DR11

Décision donnant délégation de signature à M Ricardo NOGUEIRA, directeur de l'unité mixte de recherche (UMR) 5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité mixte de recherche UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont le directeur est Monsieur Ricardo NOGUEIRA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ricardo NOGUEIRA, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5279, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ricardo NOGUEIRA, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, Pr, Enseignant-chercheur, M. Lionel FLANDIN, Pr, Responsable d'équipe LMOPS, M. LEPRETRE Jean-Claude, Pr, Enseignant-chercheur et Mme Théodolinda VIVENZIO, IE, Responsable Administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 110291DR11 du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 janvier 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC130219DR11

Décision donnant délégation de signature à M Radu BURLACU, directeur de l'unité mixte de recherche (UMR) 5820 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche (UMR) 5820, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), dont le directeur est Monsieur Pascal DUMONTIER;

Vu la décision n° 122992INSHS du 3 janvier 2013 portant cessation de fonctions et nomination de M Radu BURLACU directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5820 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches Appliquées à la Gestion-CERAG

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité mixte de recherche UMR5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Radu BURLACU, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et dans la limite de 3000 € HT.

Article 3

La décision n° 122781DR11 du 24 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 18 janvier 2013

Le délégué régional
Jérôme Vitre

DEC122566DR12

**Délégation de signature consentie à Jean-Samuel BORDREUIL
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7305, intitulée « Laboratoire méditerranéen de sociologie », dont le directeur est Jean-Samuel BORDREUIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de l'unité UMR 7305, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Jean-Samuel BORDREUIL**, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte COCHE, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°101857DR12 du 21/01/10 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24/09/2012

Younis HERMES

Le Directeur

La délégataire

Nom :	Nom :
Signature :	Signature :

DEC122599DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A006DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FR2952, intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier, dont la directrice est Monique Madaune-Tort ;

Vu la décision n°DEC122338INSMI portant nomination à compter du 1^{er} avril 2012 de M. Alain Graciaa aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n° 2952 intitulée Institut pluridisciplinaire de recherche appliquée dans le domaine du génie pétrolier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Dambrine, Directeur-Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 1^{er} octobre 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC123128DR16

Décision donnant délégation de signature à M. Christian Thibon, directeur de l'unité USR3336 intitulée « Afrique au sud du Sahara » par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité USR 3336, intitulée « Afrique au sud du Sahara, dont le directeur est M. Christian Thibon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Thibon, directeur de l'unité USR 3336, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes, soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Thibon directeur, délégation de signature est donnée à M. Gérard Chouin, directeur adjoint, M. Adrien Delmas, directeur adjoint par intérim et M. Claude Rilly, directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°121082DR16 du 18 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2012

Gilles Sentise

Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC123125DR16

Décision donnant délégation de signature à Mme Delphine MERCIER, directrice de l'unité de service et de recherche n°USR3337 intitulée « Amérique latine », par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°040098DAJ du 29 octobre 2004 nommant Gilles Sentise, délégué régional pour la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 15 novembre 2004 ;

Vu la décision n°10A001DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité de service et de recherche n°USR3337, intitulée « Amérique latine », dont la directrice est Mme Delphine Mercier ;

Vu la décision n°122841INSHS portant nomination de M. Gérard Borrás aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité de service et de recherche USR3337 intitulée « Amérique latine » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Delphine MERCIER, directrice de l'USR 3337, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur à 20 000 euros hors taxes soit 23 920 euros TTC ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine Mercier, directrice, délégation de signature est donnée à **M. Gérard BARRAS**, directeur adjoint par intérim aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°100043DR16 du 22 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 décembre 2012

Gilles SENTISE
Délégué régional de Paris Michel-Ange

DEC130222DR17

Décision donnant délégation de signature à Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service UPS855, intitulée Division technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC071221SUNI du 28 mars 2007 approuvant le renouvellement de l'unité propre de service n°855, intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est Michel Calzas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel Calzas, directeur de l'unité propre de service n°855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel Calzas, délégation de signature est donnée à Françoise Le Corre, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 janvier 2013

Le délégué régional

André Quinquis

Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la fédération de recherche FR2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire, dont le directeur est Christoph Sorger ;

Vu la décision n° DEC123157INSMI du 21 décembre 2012 portant nomination de Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Guillopé, Professeur des universités de classe exceptionnelle 1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 22 janvier 2013

Le directeur d'unité

Vincent Colin

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC123265DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. André Quinquis, délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°100262DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de M. André QUINQUIS aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu le projet de convention fixant les modalités de fonctionnement de l'Institut de Recherches en Informatique et en Automatique (IRISA) entre le CNRS, l'Université de Rennes 1, l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, l'Université de Bretagne Sud, l'Institut Mines Telecom, l'Ecole Supelec et l'Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique (INRIA),

DECIDE :

Article 1. – Délégation est donnée à M. André Quinquis, délégué régional de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, le projet de convention fixant les modalités de fonctionnement de l'IRISA entre le CNRS, l'Université de Rennes 1, l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, l'Université de Bretagne Sud, l'Institut Mines Telecom, l'Ecole Supelec et l'INRIA.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC130228DR17

Décision donnant délégation de signature à Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche FR2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire, dont le directeur est Christoph Sorger ;

Vu la décision n° DEC123157INSMI du 21 décembre 2012 portant nomination de Vincent Colin aux fonctions de directeur de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des Pays de Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Colin, directeur de la fédération de recherche n°2962, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Colin, délégation de signature est donnée à Laurent Guillopé, Professeur des universités de classe exceptionnelle 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 18 janvier 2013

Le délégué régional

André Quinquis

DEC130096DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Denis PELLOQUIN, Directeur de l'unité FRE 3095 intitulée Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3095, intitulée «Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés », dont le directeur est Monsieur Denis PELLOQUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis PELLOQUIN, Directeur de l'unité FRE 3095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis PELLOQUIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Professeur et à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120049DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130100DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexandre WAHL, Directeur de l'unité UMS 3318 intitulée CNRT MATERIAUX, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC111073INC du 13 mai 2011 nommant Monsieur Alexandre WAHL, directeur de l'UMS 3318 « CNRT MATERIAUX »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre WAHL, Directeur de l'unité UMS 3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n°DEC111182DR19 du 17 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC12319DAJ

Décision portant délégation de signature (Délégation Normandie)

LE PRESIDENT,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 050454DR19 du 9 décembre 2005 portant nomination de M. Emmanuel Meterreau aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision n° 090014DR19 du 14 janvier 2009 portant nomination de Mme Aurélie Menard aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation (Délégation Normandie);

Vu la décision n°123198DAJ portant nomination de M. Jean-Marc Daniel aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° 100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération modifiée du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc Daniel, délégué régional par intérim de la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;

- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche,

prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;

- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;

- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;

- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;

- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception des chargés de mission scientifique ou résidents ;

- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;

- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;

- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;

- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;

- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;

- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal à 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

Les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2 – Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc Daniel, délégué régional par intérim, à l'effet de signer au nom du président pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, en dépenses comme en recettes, tous les actes et décisions concernant les opérations délocalisées suivantes :

- les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant du bureau des pensions et accidents du travail ;
- les accidents du travail (y compris pour les agents de l'IN2P3) ;
- les charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension.

Art. 3 - Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc Daniel, délégué régional par intérim, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les décisions relatives à l'engagement et à la gestion des boursiers DGA (Direction générale de l'Armement) et ANRS (Agence nationale de recherche sur le sida).

Art. 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Daniel, délégué régional par intérim, délégation est donnée à M. Emmanuel Mettereau, responsable du service des ressources humaines, et Mme Aurélie Menard, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au paragraphe 1.1, et l'article 3, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 5 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Daniel, délégué régional par intérim, délégation est donnée à M. Sébastien Grésik, responsable du Service pensions et accidents du travail, et Mme Emmanuelle Lebreton, adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 2.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et entrera en vigueur à compter du 15 janvier 2013.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs

DEC130073DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Michel BUSSI, Directeur de l'unité UMR 6266 intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6266 intitulée «Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés» dont le directeur est Monsieur Michel BUSSI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel BUSSI, Directeur de l'unité UMR 6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BUSSI, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry SAINT GERAND, Professeur, et à Madame Sophie DE RUFFRAY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC122683DR19 du 09 octobre 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130077DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR 6634 intitulée Laboratoire de physique corpusculaire, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6534, intitulée « Laboratoire de physique corpusculaire », dont le directeur est Monsieur Dominique DURAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique DURAND, Directeur de l'unité UMR 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique DURAND, délégation de signature est donnée à Madame Michèle de CLAVERIE, Ingénieur d'études, et à Madame Aurélie GONTIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120041DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130097DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pascal SOURDAINE, Directeur de l'unité FRE 3484 intitulée Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE 3484, intitulée « Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés », dont le directeur est Monsieur Pascal SOURDAINE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal SOURDAINE, Directeur de l'unité FRE 3484, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal SOURDAINE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FAVREL, Professeur et à Monsieur Pascal CLAQUIN, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120025DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130075DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Alexis COPPALLE, Directeur de l'unité GDR 2864 intitulée Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2864, intitulée « Feux de compartiments et végétation, Modélisation de la propagation et optimisation de la lutte » dont le directeur est Monsieur Alexis COPPALLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexis COPPALLE, Directeur de l'unité GDR 2864, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n°DEC121123DR19 du 23 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130091DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Nordine MIR, Directeur de l'unité UMR 6085 intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6085, intitulée « Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem », dont le directeur est Monsieur Nordine MIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nordine MIR, Directeur de l'unité UMR 6085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nordine MIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry DE LA RUE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120052DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130069DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité GDR 2808 intitulée Physique et applications de la matière sous irradiation, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC10A014DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 2808 intitulée "Physique et applications de la matière sous irradiation" dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge BOUFFARD, Directeur de l'unité GDR 2808, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n°DEC100044DR19 du 27 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130095DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR 6634 intitulée Groupe de physique des matériaux, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6634, intitulée « Groupe de physique des matériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe PAREIGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Directeur de l'unité UMR 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe PAREIGE, délégation de signature est donnée à Madame Christine CLERGET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120054DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130187IN2P3

Décision donnant délégation de signature à Mr. Jean-Marc DANIEL, aux fins de gestion des personnels titulaires de physique nucléaire.

Le directeur d'Institut

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 84 – 667 du 17 juillet 1984 modifié relatif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) du CNRS ;

Vu le décret n° 85 – 1462 du 30 décembre 1985 relatif aux statuts particuliers de certains corps de fonctionnaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. Jacques Martino aux fonctions de directeur de l'IN2P3 ;

Vu la décision n°123198DAJ du 21 décembre 2012 portant nomination de Mr. Jean-Marc DANIEL aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à Mr. Jean-Marc DANIEL, délégué régional par intérim pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3 et dans la limite de ses attributions, les actes de gestion suivants relatifs aux personnels titulaires de physique nucléaire de l'IN2P3 du CNRS :

- les décisions d'affectation, de mutation, d'avancement de corps, de grade et d'échelon et les actes concernant la gestion courante des personnels susmentionnés ;
- les conventions de mise à disposition ;
- tous les actes relatifs à la procédure de détachement, aux autres positions ainsi qu'aux modalités de cessation définitives de fonctions ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente ;

- les sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mr. Jean-Marc DANIEL, délégué régional par intérim, délégation est donnée à M. Emmanuel METTEREAU responsable du service des ressources humaines, à Mme Aurélie MENARD, responsable du service partenariat et valorisation, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'IN2P3, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Article 3

La présente décision, qui prend effet à compter du 16 janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2013

Le directeur de l'institut

DEC130071DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC 122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité FR 3519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC121300DR19 du 12 avril 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130078DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice de l'unité UMR 6507 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thioorganique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6507, intitulée « Laboratoire de Chimie Moléculaire et Thioorganique », dont la directrice est Madame Annie-Claude GAUMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Annie-Claude GAUMONT, Directrice de l'unité UMR 6507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie-Claude GAUMONT, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Cécile HÉLAINE, Assitant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100041DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130090DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Antoine MAIGNAN, Directeur de l'unité UMR 6508 intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6508, intitulée «Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux», dont le directeur est Monsieur Antoine MAIGNAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine MAIGNAN, Directeur de l'unité UMR 6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine MAIGNAN, délégation de signature est donnée à Monsieur Wilfrid PRELLIER, Directeur de recherche et à Monsieur Benoît HERVIEU, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120047DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130098DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, Directeur de l'unité UMR 6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric THIBAUT-STARZYK, Directeur de l'unité UMR 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric THIBAULT-STARZYK, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie MAILLOT, Ingénieur d'études et à Monsieur Philippe BAZIN, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120045DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130179DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Philippe PAREIGE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR 3095, intitulée «Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3095, intitulée «Institut de Recherche sur le Matériaux Avancés », dont le directeur est Monsieur Denis PELLOQUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe PAREIGE, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe PAREIGE délégation est donnée à Monsieur Benoît HERVIEU, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 janvier 2013

Denis PELLOQUIN

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC130188DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Emmanuel METERREAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel METERREAU, Ingénieur de recherche, Responsable des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du délégué régional par intérim, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel METERREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Madame Aurélie MENARD, Ingénieur de recherche, Responsable du Service Partenariat et Valorisation.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 14 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130080DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Gérard GRANCHER, Directeur de l'unité FR 3335 intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3335, intitulée «Fédération de recherche normandie mathématiques », dont le directeur est Monsieur Gérard GRANCHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Gérard GRANCHER, Directeur de l'unité FR 3335, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard GRANCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100195DR19 du 25 mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130181DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Vanessa PICARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR 3519 intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC 122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR 3519 intitulée « Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement » dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Etienne du Rouvray, le 14 janvier 2013

Abdelkrim BOUKHALFA

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130099DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Brigitte VALLEE, Directrice de l'unité GDR 673 intitulée Informatique Mathématiques, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC10A014DSI du 26 mars 2010 renouvelant pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2010 l'unité GDR 673 intitulée "Informatique Mathématiques" dont la Directrice est Madame Brigitte VALLEE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte VALLEE, Directrice de l'unité GDR 673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.
- 3.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte VALLEE, délégation de signature est donnée à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100045R19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130085DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'unité UMR 6139 intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6139, intitulée « Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme» dont le directeur est Monsieur Bernard LECLERC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard LECLERC, Directeur de l'unité UMR 6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard LECLERC, délégation de signature est donnée à Monsieur Francesco AMOROSO, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100021DR19 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130067DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Myriam BERNAUDIN, Directrice de l'unité UMR 6301 intitulée Imagerie et Stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 créant l'unité UMR 6301 intitulée "Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales" dont la directrice est Madame Myriam BERNAUDIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam BERNAUDIN, Directrice de l'unité UMR 6301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam BERNAUDIN, délégation de signature est donnée à Madame Florence COUTEAU, Technicienne de la recherche, et à Madame Carole LOSLIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120031DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130180DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude ROZE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude ROZE, délégation est donnée à Madame Vanessa PICARD, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Etienne du Rouvray, le 14 janvier 2013

Abdelkrim BOUKHALFA

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC130089DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Marek LEWITOWICZ, Directeur de l'unité intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie.

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marek LEWITOWICZ, Directeur de l'unité , à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marek LEWITOWICZ, délégation de signature est donnée à Madame Christine LAURENT, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC1200520DR19 du 03 février 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130084DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Franck LAMBERTON, Directeur de l'unité UMS 3408 intitulée Unité support CYCERON, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC 123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie.

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS 3408, intitulée « Unité support CYCERON », dont le directeur est Monsieur Franck LAMBERTON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck LAMBERTON, Directeur de l'unité UMS 3408, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LAMBERTON, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick LEDOUX, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120140DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130076DR19

Décision donnant délégation de signature à Madame Luminita DANAILA, Directrice de l'unité GDR 2865 intitulée Structure de la turbulence et mélange, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC09A002DSI du 19 février 2009 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité GDR 2865, intitulée « Structure de la turbulence et mélange» dont la directrice est Madame Luminita DANAILA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Luminita DANAILA, Directrice de l'unité GDR 2865, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

La décision n°DEC121124DR19 du 23 mars 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130066DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Pierre BAUDUIN, Directeur de l'unité UMR 6273 intitulée Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6273, intitulée "Centre Michel de Bouärd - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales" dont le directeur est Monsieur Pierre BAUDUIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre BAUDUIN, Directeur de l'unité UMR 6273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre BAUDUIN, délégation de signature est donnée à Madame Claire HANUSSE, Directrice adjointe, et à Madame Marcelle DENIS, AJT, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC110671DR19 du 2 mars 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130087DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Thierry LEQUEUX, Directeur de l'unité FR 3038 intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR 3038, intitulée « Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire », dont le directeur est Monsieur Thierry LEQUEUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry LEQUEUX, Directeur de l'unité FR 3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry LEQUEUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier FRANCK, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120058DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130093DR19

Décision donnant délégation de signature à Monsieur Innocent MUTABAZI, Directeur de l'unité UMR 6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC123198 DAJ du 21 décembre 2012 nommant Monsieur Jean-Marc DANIEL, Délégué régional par intérim de la circonscription Normandie ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 6294 intitulée « Laboratoire d'ondes et milieux complexes» dont le directeur est Monsieur Innocent MUTABAZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Innocent MUTABAZI, Directeur de l'unité UMR 6294, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Innocent MUTABAZI, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAREIGE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120190DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional par intérim (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 janvier 2013

Le délégué régional par intérim

Jean-Marc DANIEL

DEC130103DAJ

Décision donnant délégation de signature (Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31/90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités propres de service ;

Vu la décision n° 900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ modifiée du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° 110650DAJ du 1^{er} mars 2011 portant nomination de Mme Claire Werlen aux fonctions de directrice adjointe administrative l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes ;

Vu la décision n° 130101DAJ portant cessation de fonctions et nomination (l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes),

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël Bertrand ; directeur délégué à la science, chargé de l'intérim des fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, délégation est donnée à Mme Claire Werlen, directrice adjointe administrative de l'INSIS, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2 – La présente décision, qui prend effet à compter du 8 janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Alain Fuchs

DEC123011INC

Décision portant abrogation de la décision n° 121715INC du 7 juin 2012 portant modification de la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A012DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de service ;

Vu la décision n° 121715INC du 7 juin 2012 portant modification de la décision n°11A012DSI du 4 janvier 2011 ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

Décide :

Article 1^{er}

La décision n° 121715INC du 7 juin 2012 susvisée est abrogée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2012

Pour le PRÉSIDENT et par délégation,
Joël BERTRAND

DEC122482INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070034SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales » ;

Vu la décision n°110170INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Baudouin Dupret aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, l'unité de service et de recherche n°3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales ».

Article 2 :

M. Baudouin Dupret, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122838INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°090069SHS du 3 décembre 2009 portant création de l'unité de service et de recherche n°3330 intitulée «Savoirs et mondes indiens» et nomination du directeur et directeur adjoint ;

Vu la décision n°120737INSHS du 12 septembre 2012 portant nomination de M. Pierre Grard, aux fonctions de directeur de l'unité de service et recherche n° 3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juin 2013 au 31 décembre 2013, l'unité de service et de recherche n° 3330 intitulée « Savoirs et mondes indiens ».

Article 2 :

M. Pierre Grard, directeur de l'unité susvisée, et M. Basudeb Chaudhuri, directeur adjoint sont maintenus dans leurs fonctions.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC123021INSIS

Décision portant renouvellement de l'unité mixte de internationale n° 3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 080064SING du 23 décembre 2008 portant création de l'UMI n°3218/CRT-CNRS-JRL (Joint Robotics Laboratory) ;

Vu l'accord du partenaire AIST ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'institut INSIS ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est renouvelée à compter du 1^{er} décembre 2012, l'unité mixte internationale (UMI) suivante :

Institut de rattachement : INSIS (Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes)

Délégation : Paris Michel Ange

UMI n° 3218 intitulée « Joint Robotics Laboratory (JRL) »

Directeur : M. Abderrahmane KHEDDAR

Etablissement partenaire : National Institute of Advanced Industrial Science and Technology (AIST) Tokyo

Institut secondaire : INS2I (Institut des sciences de l'information et de leurs interactions)

Section d'évaluation : 7

Article 2 :

Le mandat du directeur prend effet au 1^{er} décembre 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain FUCHS

DEC122795INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070039SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » ;

Vu la décision n°090081SHS du 23 décembre 2009 portant nomination de M. Michel Tuchscherer aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est renouvelée, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'unité de service et de recherche n°3141 intitulée « Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS) ».

Article 2 :

A compter de cette même date, M. Michel Tuchscherer, professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122796INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070026SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) » ;

Vu la décision n°090039SHS du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Pierre-Noël Denieul aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est renouvelée, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'unité de service et de recherche n°3077 intitulée « Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) ».

Article 2 :

A compter de cette même date, M. Pierre-Noël Denieul, directeur de recherche du CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122487INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3142 intitulée « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC) » et nomination du directeur.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070041SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3142 intitulée « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC)» ;

Vu la décision n° 090041SHS du 15 juillet 2009 portant nomination de M. Benoît De Treglode aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3142 intitulée « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC)» ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Europe et Asie » ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, l'unité de service et de recherche n°3142 intitulée « Institut de recherche sur l'Asie du Sud-Est contemporaine (IRASEC)».

Article 2 :

M. Benoît De Treglode, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2012.

Article 3 :

A compter du 1^{er} septembre 2012, M. François Robinne, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, en remplacement de M. Benoît De Treglode, appelé à d'autres fonctions.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122812INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » et nomination de la directrice.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070027SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » ;

Vu la décision n° 090042SHS du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Luc Borot aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Europe et Asie » ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2013, l'unité de service et de recherche n°3129 intitulée « Maison française d'Oxford (MFO) » ;

Article 2 :

M. Luc Borot, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2012.

Article 3 :

A compter du 1^{er} septembre 2012, Mme Anne Simonin, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'unité, en remplacement de M. Luc Borot appelé à d'autres fonctions.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122797INSHS

Décision portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070040SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » ;

Vu la décision n°120718INSHS du 5 mars 2012 portant nomination de M. Bernard Rougier aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est renouvelée, à compter du 1^{er} juillet 2011, l'unité de service et de recherche n°3123 intitulée « Centre d'études et de documentation juridique, économique et sociale (CEDEJ) ».

Article 2 :

A compter de cette même date, M. Bernard Rougier, maître de conférences, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122488INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE)» et nomination du directeur par intérim.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision 070035SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE) » ;

Vu la décision 090080SHS du 12 janvier 2010 portant nomination de M. Eloi Ficquet aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Maghreb, monde arabo-musulman et Méditerranée » ;

Vu l'accord de l'organisme partenaire ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, l'unité de service et de recherche n°3137 intitulée « Centre français d'études éthiopiennes (CFEE)».

Article 2 :

M. Eloi Ficquet, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2012.

Article 3 :

Du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012, M. Jean-François Breton, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité, en remplacement de M. Eloi Ficquet, appelé à d'autres fonctions.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122486INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales » ;

Vu la décision n°110168INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Patrice Veit aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Europe et Asie » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales ».

Article 2 :

M. Patrice Veit, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122486INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales » ;

Vu la décision n°110168INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de M. Patrice Veit aux fonctions de directeur de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Europe et Asie » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2012, l'unité de service et de recherche n°3130 intitulée « Centre Marc Bloch – centre franco-allemand de recherche en sciences humaines et sociales ».

Article 2 :

M. Patrice Veit, directeur de l'unité susvisée, est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs

DEC122815INSHS

Décision portant prorogation de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » et nomination du directeur par intérim.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°070036SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » ;

Vu la décision n° 110171INSHS du 19 avril 2011 portant nomination de Mme Françoise Mayer aux fonctions de directrice de l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » ;

Vu l'accord cadre CNRS/Ministère des affaires étrangères et européennes du 7 février 2012, relatif aux UMIFRE ;

Vu l'avis émis par le comité d'évaluation ad hoc « Europe et Asie » ;

Sur proposition du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est prorogée, du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2014, l'unité de service et de recherche n°3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) » ;

Article 2 :

Mme Françoise Mayer, directrice de l'unité susvisée, est maintenue dans ses fonctions du 1^{er} juillet 2011 au 31 août 2012.

Article 3 :

Du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012, M. Philippe Rusin, maître de conférences, est nommé directeur par intérim de l'unité, en remplacement de Mme Françoise Mayer appelée à d'autres fonctions.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président,
Alain Fuchs



DEC123228DGDS

Décision portant prorogation de structures opérationnelles de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. – Sont prorogées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, les unités suivantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Paris B

UMR n°7092

Intitulé : Laboratoire de physique moléculaire pour l'atmosphère et l'astrophysique

Directrice : Mme Marie Lise DUBERNET-TUCKEY, astronome

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : OBSERVATOIRE DE PARIS

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7162

Intitulé : Matériaux et phénomènes quantiques

Directeur : M. Carlo SIRTORI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7588

Intitulé : Institut des nanosciences de Paris

Directeur : M. Bernard PERRIN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°7589

Intitulé : Physique théorique et hautes énergies

Directeur : M. Olivier-pierre BABELON, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°7590

Intitulé : Institut de minéralogie et de physique des milieux condensés

Directeur : M. Bernard CAPELLE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, INST PHYS DU GLOBE PARIS, IRD

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB),

Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7600

Intitulé : Laboratoire de physique théorique de la matière condensée

Directeur : M. Pascal VIOT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7538

Intitulé : Laboratoire de physique des lasers

Directeur : M. Olivier GORCEIX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 13

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Paris A

UMR n°7083

Intitulé : GULLIVER

Directeur : M. Elie RAPHAEL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ESPCI PARIS TECH

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7084

Intitulé : Synthèse Organique et Modélisation par Apprentissage

Directrice : Mlle Janine COSSY, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ESPCI PARIS TECH

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7167

Intitulé : laboratoire Matière Molle et Chimie

Directeur : M. Ludwik LEIBLER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ESPCI PARIS TECH

Délégation Paris B

UMR n°7070

Intitulé : Laboratoire des Matériaux Mésoscopiques et Nanométriques

Directeur : M. CHRISTOPHE PETIT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7075

Intitulé : Laboratoire de Dynamique, Interactions et Réactivité

Directeur : M. Esmail ALIKHANI, professeur

Directeur-adjoint : M. Philippe COLOMBAN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°7086

Intitulé : Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes

Directeur : M. François MAUREL, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Christophe LACROIX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

UMR n°7195

Intitulé : Physicochimie des Electrolytes, Colloïdes et Sciences Analytiques

Directeur : M. Pierre LEVITZ, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Marie-Claire HENNION, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : ESPCI PARIS TECH

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7197

Intitulé : Laboratoire de Réactivité de Surface

Directrice : Mme Claire marie PRADIER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

UMR n°7201

Intitulé : Institut Parisien de Chimie Moléculaire

Directrice : Mme Corinne AUBERT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°7203

Intitulé : Laboratoire des biomolécules

Directrice : Mlle Solange LAVIELLE, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7574

Intitulé : Chimie de la Matière Condensée de Paris

Directeur : M. clement SANCHEZ, professeur

Directeur-adjoint : M. Gérard AKA, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : CHIMIE PARISTECH, COLLEGE DE FRANCE

UMR n°7591

Intitulé : Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire

Directeur : M. Benoit LIMOGES, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

UMR n°7610

Intitulé : Chimie des polymères

Directeur : M. Alain FRADET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Section : 16

UMR n°7614

Intitulé : Laboratoire de Chimie Physique - Matière et Rayonnement

Directeur : M. Alain DUBOIS, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7615

Intitulé : Physicochimie des Polymères et des Milieux Dispersés

Directeur : M. Christian FRETIGNY, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Francois LEQUEUX, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : ESPCI PARIS TECH

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7616

Intitulé : Laboratoire de Chimie Théorique

Directeur : M. Olivier PARISEL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UPR n°15

Intitulé : Laboratoire Interfaces et Systèmes Electrochimiques

Directeur : M. François HUET, professeur

UPR n°9080

Intitulé : Laboratoire de biochimie théorique

Directeur : M. Philippe DERREUMAUX, professeur certifié

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7045

Intitulé : Laboratoire de Physico-Chimie des Surfaces

Directeur : M. Philippe MARCUS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : CHIMIE PARISTECH

UMR n°7196

Intitulé : Acides nucléiques : dynamique, ciblage, et fonctions biologiques

Directrice : Mlle Carine GIOVANNANGELI, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, INSERM

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7223

Intitulé : Laboratoire Charles Friedel

Directrice : Mme Anne VESSIERES JAOUEN, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Virginie VIDAL, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : CHIMIE PARISTECH

UMR n°7575

Intitulé : Laboratoire d'électrochimie, chimie des interfaces et modélisation pour l'énergie (LECIME)

Directeur : M. Michel CASSIR, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : CHIMIE PARISTECH

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7174

Intitulé : INSTITUT DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT SUR L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Directeur : M. Daniel LINCOT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : CHIMIE PARISTECH

Partenaire : EDF

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris A

UMR n°7152

Intitulé : Laboratoire de physiologie de la perception et de l'action

Directeur : M. Sidney WIENER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

UMR n°7637

Intitulé : Laboratoire de neurobiologie

Directeur : M. Serge BIRMAN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ESPCI PARIS TECH

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Délégation Paris B

FRC n°550

Intitulé : Institut de biologie physico-chimique

Directeur : M. Francis-andré WOLLMAN, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Daniel PICOT, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

UMR n°7099

Intitulé : Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires

Directeur : M. Bruno MIROUX, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

UMR n°7102

Intitulé : Neurobiologie des processus adaptatifs

Directeur : M. Jean MARIANI, professeur des universités - praticien hospitalier

Directrice-adjointe : Mme Danièle TRITSCH, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

UMR n°7141

Intitulé : Physiologie membranaire et moléculaire du chloroplaste

Directeur : M. Francis-andré WOLLMAN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7210

Intitulé : Institut de la vision

Directeur : M. José-Alain SAHEL, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7211

Intitulé : Immunologie, immunopathologie, immunothérapeutique

Directeur : M. David KLATZMANN, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

UMR n°7212

Intitulé : Pathologie et virologie moléculaire

Directeur : M. Hugues DE THE, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, INSERM

UMR n°7215

Intitulé : Thérapie des maladies du muscle strié

Directeur : M. Thomas VOIT, Directeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

UMR n°7216

Intitulé : Centre épigénétique et destin cellulaire

Directeur : M. Jonathan WEITZMAN, professeur

Directrice-adjointe : Mme Valerie MEZGER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

UMR n°7224

Intitulé : Physiopathologie des maladies du système nerveux central

Directeur : M. Bruno GIROS, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM
INSERM

UMR n°7225

Intitulé : Centre de recherche de l'institut du cerveau et de la moelle épinière

Directeur : M. Bernard ZALC, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INSERM

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7592

Intitulé : Institut Jacques Monod

Directeur : M. Giuseppe BALDACCI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

UMR n°7622

Intitulé : Biologie du développement

Directrice : Mme Catherine JESSUS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°7623

Intitulé : Laboratoire d'imagerie paramétrique

Directeur : M. Pascal LAUGIER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UPR n°9073

Intitulé : Expression génétique microbienne

Directeur : M. Marc DREYFUS, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Miklos ZAMAROCZY DE ZAMAROCZ, Directeur de recherche

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7221

Intitulé : Evolution des régulations endocriniennes

Directrice : Mme Barbara DEMENEIX, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n°7139

Intitulé : Végétaux marins et biomolécules

Directrice : Mme Catherine BOYEN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

UMR n°7150
Intitulé : Mer et santé
Directeur : M. Patrick CORMIER, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Délégation Côte d'Azur

UMR n°7009
Intitulé : Biologie du développement
Directrice : Mme Evelyn HOULISTON, Directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UMR n°7018
Intitulé : Laboratoire de Phonétique et Phonologie
Directrice : Mme Jacqueline VAISSIERE, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 3

UMR n°7023
Intitulé : Structures formelles du langage
Directrice : Mme Sophie WAUQUIER, professeur
Directrice-adjointe : Mme Maya HICKMANN-PERRIN, Directeur de recherche
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 8

UMR n°7048
Intitulé : CEVIPOF - Centre de Recherches Politiques de Sciences Po
Directeur : M. Pascal PERRINEAU, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : IEP PARIS

UMR n°7049
Intitulé : Observatoire sociologique du changement
Directeur : M. ALAIN CHENU, professeur
Etablissement co-tutelle avec le CNRS : IEP PARIS

UMR n°7050

Intitulé : Centre d'études et de recherches internationales

Directeur : M. Christian LEQUESNE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : IEP PARIS

UMR n°7088

Intitulé : Dauphine - Recherches en Management

Directrice : Mme Isabelle HUAULT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

UMR n°7106

Intitulé : Centre d'Etudes et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques

Directeur : M. Michel BORGETTO, professeur

Directeur-adjoint : M. Yves SUREL, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 2

UMR n°7116

Intitulé : Centre de sociologie des organisations

Directrice : Mme Christine MUSSELIN, Directeur de recherche

Directeur adjoint par intérim : Edouard CHALLE, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : IEP PARIS

UMR n°7130

Intitulé : Laboratoire d'anthropologie sociale

Directeur : M. Philippe DESCOLA, professeur

Directeur-adjoint : M. Dimitri KARADIMAS, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE

Partenaire : EHESS PARIS

UMR n°7170

Intitulé : Institut de recherche Interdisciplinaire en Sciences Sociales (IRISSO)

Directeur : M. Dominique DAMAMME, professeur

Directrice-adjointe : Mme Dominique FOUGEYROLLAS, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

UMR n°7172

Intitulé : Atelier de Recherche sur l'Intermédialité et les Arts du Spectacle

Directeur : M. Jean-Loup BOURGET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 3

Partenaire : ECOLE NORMALE SUPERIEURE

UMR n°7184

Intitulé : Institut d'histoire du droit

Directeur : M. OLIVIER DESCAMPS, professeur

Directeur-adjoint : M. Philippe COCATRE ZILGIEN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 2

UMR n°7192

Intitulé : PROCHE-ORIENT, CAUCASE, IRAN : CONTINUITES ET DIVERSITES

Directeur : M. Thomas ROMER, professeur

Directeur-adjoint : M. Dominique CHARPIN, Directeur d'études

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE

Partenaires : INALCO PARIS, EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES

UMR n°7217

Intitulé : Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris - CRESPPA

Directeur : M. Claude DARGENT, professeur

Directrice-adjointe : Mme Anne-marie DEVREUX, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Herve SERRY, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Fatih TALAHITE, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 8

UMR n°7528

Intitulé : Mondes iranien et indien

Directrice : Mme Pollet SAMVELIAN, professeur

Directrice-adjointe : Mme Maria irena SZUPPE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 3

Partenaires : INALCO PARIS, EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES

UPR n°3255

Intitulé : Communication et politique

Directrice : Mme Isabelle VEYRAT-MASSON, Directeur de recherche

Délégation Paris B

UMR n°7110

Intitulé : Laboratoire de Linguistique Formelle

Directrice : Mme Anne ABEILLE, professeur

Directeur adjoint : M. Clément PLANCQ, Ingénieur d'études

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

UMR n°7219

Intitulé : Laboratoire de Sciences, Philosophie, Histoire

Directeur par intérim : M. Pascal CROZET, Directeur de recherche

Directrice-adjointe par intérim : Mme Christine PROUST, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 1

UMR n°7597

Intitulé : Histoire des Théories Linguistiques

Directrice : Mme Sylvie ARCHAIMBAULT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 3

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7107

Intitulé : Laboratoire de Langues & Civilisations à Tradition Orale

Directeur : M. Francois JACQUESSON, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 3

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 4

UPR n°299

Intitulé : Centre d'Etudes Himalayennes

Directrice : Mme Joelle SMADJA, Directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7041

Intitulé : Archéologies et Sciences de l'Antiquité

Directeur : M. Francis JOANNES, professeur

Directrice-adjointe : Mme Monique OLIVE, Chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Pascal DARCQUE, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 1

UMR n°7055

Intitulé : préhistoire et technologie

Directeur : M. Jacques PELEGRIN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

UMR n°7074

Intitulé : Centre de théorie et analyse du droit

Directeur : M. Pierre BRUNET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

Partenaires : EHESS PARIS, ECOLE NORMALE SUPERIEURE

UMR n°7114

Intitulé : Modèles, Dynamiques, Corpus

Directeur : M. Jean Luc MINEL, professeur

Directrice-adjointe : Mme Sarah LEROY, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 5

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7186

Intitulé : Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

Directeur : M. Gilles TARABOUT, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Sophie BLANCHY, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

UMR n°7187

Intitulé : Lexiques, dictionnaires, informatique

Directeur : M. SALAH MEJRI, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean PRUVOST, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 13

Partenaire : UNIVERSITE CERGY-PONTOISE

UMR n°7220

Intitulé : INSTITUT DE SCIENCES SOCIALES DU POLITIQUE

Directrice : Mme Marie-claire LAVABRE, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Benoit BASTARD, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Sandrine LEFRANC, Chargé de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

Partenaire : ENS CACHAN

UMR n°7533

Intitulé : Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces

Directeur : M. Jean-paul BILLAUD, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

Partenaires : UNIVERSITE PARIS 1, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIVERSITE PARIS 8

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Paris B

UMR n°7138

Intitulé : Systématique, adaptation, évolution

Directeur : M. Hervé LE GUYADER, Professeur

Directeur-adjoint : M. Dominique HIGUET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, IRD, UNIV ANTILLES ET GUYANE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7618

Intitulé : Biogéochimie et écologie des milieux continentaux

Directeur : M. LUC ABBADIE, professeur

Directrice-adjointe : Mme Sylvie DERENNE, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christian VALENTIN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaires : ECOLE NORMALE SUPERIEURE, IRD, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7619

Intitulé : Structure et fonctionnement des systèmes hydriques continentaux

Directeur : M. Pierre RIBSTEIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Roger GUERIN, professeur

Directrice-adjointe : Mme Agnes DUCHARNE, Chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Marie MOUCHEL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES

Institut secondaire : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7625

Intitulé : Ecologie et évolution

Directeur : M. Bernard CAZELLES, professeur

Directeur-adjoint : M. Roger ARDITI, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7179

Intitulé : Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

Directrice : Mme Fabienne AUJARD, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7194

Intitulé : Histoire naturelle de l'Homme préhistorique

Directeur : M. Christophe FALGUERES, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

UMR n°7204

Intitulé : Conservation des espèces, suivi et restauration des populations

Directeur : M. Denis COUVET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

UMR n°7205

Intitulé : Origine, structure et évolution de la biodiversité

Directeur : M. Philippe GRANDCOLAS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7206

Intitulé : Eco-Anthropologie et ethnobiologie

Directeur : M. Serge BAHUCHET, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

UMR n°7207

Intitulé : Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements

Directeur : M. Philippe JANVIER, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Sylvie CRASQUIN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7208

Intitulé : Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques

Directrice : Mme Sylvie DUFOUR, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Thierry OBERDORFF, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Partenaire : IRD

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7209

Intitulé : Archéozoologie, archéobotanique : sociétés, pratiques et environnements

Directeur : M. Jean denis VIGNE, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Christine LEFEVRE, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

UMR n°7144

Intitulé : Adaptation et diversité en milieu marin

Directeur : M. François LALLIER, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Paris A

UMR n°7587

Intitulé : Institut Langevin "ondes et images"

Directeur : M. Mathias FINK, professeur

Directeur-adjoint : M. Arnaud TOURIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Rémi CARMINATI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ESPCI PARIS TECH

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7636

Intitulé : Laboratoire de physique et mécanique des milieux hétérogènes

Directeur : M. Philippe PETITJEANS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ESPCI PARIS TECH

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

Délégation Paris B

UMR n°7052

Intitulé : Biomécanique et biomatériaux ostéo-articulaires

Directeur : M. Hervé PETITE, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Didier HANNOUCHE, professeur des universités - praticien hospitalier

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7057

Intitulé : Laboratoire de Matière et Systèmes Complexes

Directeur : M. Loic AUVRAY, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut des sciences biologiques (INSB)

UMR n°7190

Intitulé : Institut Jean le Rond d'Alembert

Directeur : M. Stéphane ZALESKI, professeur

Directeur-adjoint : M. Pierre SAGAUT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Paris B

UMR n°7164

Intitulé : Astroparticule et Cosmologie

Directeur : M. Pierre BINETRUY, professeur

Directeur-adjoint : M. Francois LEBRUN, Chercheur du CEA

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, CEA

Partenaire : OBSERVATOIRE DE PARIS

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7585

Intitulé : Laboratoire physique nucléaire et hautes énergies

Directeur : M. Reynald PAIN, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mlle SOPHIE TRINCAZ-DUVOID, maître de conférences

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Paris B

UMR n°7095

Intitulé : Institut d'Astrophysique de Paris

Directeur : M. Laurent VIGROUX, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jacques COLIN, astronome

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7159

Intitulé : Laboratoire d'Océanographie et du Climat : Expérimentations et Approches Numériques

Directrice : Mme Anne-marie LEZINE, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Gilles REVERDIN, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Marie-noelle HOUSSAIS, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Luc ORTLIEB, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, IRD

Partenaire : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

UMR n°7193

Intitulé : Institut des Sciences de la Terre Paris

Directeur : M. Philippe HUCHON, Professeur

Directeur-adjoint : M. Bertrand MEYER, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7154

Intitulé : Institut de physique du globe de Paris

Directeur : M. Claude JAUPART, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INST PHYS DU GLOBE PARIS

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIVERSITE DE LA REUNION

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

UMR n°7202

Intitulé : Laboratoire de Minéralogie et Cosmochimie du Muséum

Directeur : M. Francois ROBERT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Sud

UMR n°7158

Intitulé : Astrophysique, Instrumentation et Modélisation, de Paris-Saclay

Directeur : M. Pierre-Olivier LAGAGE, Chercheur du CEA

Directeur-adjoint : M. Pierre-alain DUC, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, CEA

Délégation Languedoc-Roussillon

UMR n°7621

Intitulé : Laboratoire d'océanographie Microbienne

Directeur : M. Stéphane BLAIN, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Côte d'Azur

UMR n°7093

Intitulé : Laboratoire d'océanographie de Villefranche

Directeur : M. Antoine SCIANDRA, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB)

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Paris A

UMR n°7534

Intitulé : Centre de recherches en mathématiques de la décision

Directeur : M. Olivier GLASS, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DAUPHINE

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris B

UMR n°7586

Intitulé : Institut de mathématiques de Jussieu

Directeur : M. Patrice LE CALVEZ, professeur

Directeur-adjoint : M. Christian BLANCHET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

UMR n°7598

Intitulé : Laboratoire Jacques-Louis Lions

Directeur : M. Benoit PERTHAME, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7599

Intitulé : Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires

Directeur : M. Gilles PAGES, Professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7539

Intitulé : Laboratoire analyse géométrie applications

Directeur : M. Philippe SOUPLET, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 13

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 8

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Paris B

UMR n°7089

Intitulé : Laboratoire d'Informatique Algorithmique: Fondements et Applications

Directeur : M. Pierre FRAIGNIAUD, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Valerie BERTHE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

UMR n°7126

Intitulé : Preuves, Programmes et Systèmes

Directeur : M. Thomas EHRHARD, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

UMR n°7222

Intitulé : Institut des Systèmes Intelligents et Robotiques

Directeur : M. Philippe BIDAUD, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7606

Intitulé : Laboratoire d'informatique de Paris 6

Directeur : M. Patrick GALLINARI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7030

Intitulé : Laboratoire d'informatique de Paris-nord

Directrice : Mme Laure PETRUCCI, professeur

Directeur-adjoint : M. Younes BENNANI, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 13

Art. 2. - Sont prorogées pour une durée d' un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Paris B

FR n°2687

Intitulé : Fédération de recherche : Interactions fondamentales

Directeur : M. Jean-Bernard ZUBER, Professeur

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Paris B

FR n°2482

Intitulé : Institut des matériaux de Paris-Centre

Directrice : Mme Florence BABONNEAU, Directeur de recherche

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ESPCI PARIS TECH, COLLEGE DE FRANCE

FR n°2622

Intitulé : Spectroscopie, MATière et Rayonnement, Théorie

Directeur : M. Jean-Philip PIQUEMAL, professeur

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

FR n°2769

Intitulé : Institut de Chimie Moléculaire de Paris-centre : Organique, Inorganique et Biologique

Directeur : M. Max MALACRIA, professeur certifié

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ESPCI PARIS TECH, CHIMIE PARISTECH, ECOLE NORMALE SUPERIEURE

Délégation Ile-de-France Est

FR n°3204

Intitulé : Fédération Henri Moissan (énergie, matériaux, procédés)

Directeur : M. Michel MORTIER, Directeur de recherche

Partenaire : CHIMIE PARISTECH

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris A

USR n°3149

Intitulé : Spectrométrie de masse biologique et protéomique

Directrice : Mme Joelle VINH, Directeur de recherche

Partenaire : ESPCI PARIS TECH

Délégation Paris B

ERL n°7226

Intitulé : Physiologie, physiopathologie et génomique rénales

Directeur : M. Alain DOUCET, Directeur de recherche

Partenaire : INSERM

USR n°3246

Intitulé : Centre émotion-remédiation et réalité virtuelle

Directeur : M. Roland JOUVENT, professeur des universités - praticien hospitalier

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°3215

Intitulé : Génétique et biologie du développement

Directrice : Mlle Edith HEARD, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Yohanns BELLAICHE, Directeur de recherche

Partenaires : INSTITUT CURIE, INSERM, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°3244

Intitulé : Dynamique de l'information génétique : bases fondamentales et cancer

Directrice : Mme Michelle DEBATISSE, professeur

Partenaires : INSTITUT CURIE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

USR n°3151

Intitulé : Phosphorylation de protéines et pathologies humaines

Directrice : Mme Sandrine RUCHAUD, Chargé de recherche

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

FR n°2393

Intitulé : Institut de linguistique Française

Directeur : M. FRANCK NEVEU, professeur

Partenaire : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE

Délégation Ile-de-France Est

USR n°3224

Intitulé : Centre de recherche sur la conservation des collections

Directeur : M. Bertrand LAVEDRINE, professeur

Directrice-adjointe : Mme Christine CAPDEROU, ingénieur de recherche

Partenaires : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

USR n°3225

Intitulé : Maison René-Ginouvès, Archéologie et Ethnologie

Directeur par intérim : M. Frédéric HURLET, professeur

Directrice-adjointe : Mme Isabelle RIVOAL, Chargé de recherche

Directrice-adjointe par intérim : Mme Myriam DANON-SZMYDT, ingénieur de recherche

Partenaires : UNIV PARIS OUEST NANTERRE LA DEFENSE, UNIVERSITE PARIS 1

USR n°3258

Intitulé : Maison des sciences de l'Homme Paris Nord

Directeur : M. Pierre MOEGLIN, professeur

Partenaires : UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE PARIS 8

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Paris B

FR n°3020

Intitulé : Fédération Ile de France de recherche sur l'environnement (FIRE)

Directrice : Mme Josette GARNIER, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. christian VALENTIN, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre CELLIER, Directeur de recherche

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, INRA, IRD, MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, IRSTEA, ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE, EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES, AGROPARISTECH, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE

Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FR n°2424

Intitulé : Station biologique de Roscoff

Directeur : M. Bernard KLOAREG, Directeur de recherche

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Paris B

FR n°2830

Intitulé : Fédération de recherche en sciences mathématiques de Paris centre

Directeur : M. Marc ROSSO, Professeur

Directeur-adjoint : M. Pierre-louis CURIEN, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Francis COMETS, professeur

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Art. 3. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, les unités suivantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7605

Intitulé : Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

Directeur : M. Francois AMIRANOFF, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, CEA PARIS

UMR n°7639

Intitulé : Laboratoire d'optique appliquée

Directeur : M. Antoine ROUSSE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ENSTA PARISTECH

Partenaires : ECOLE POLYTECHNIQUE, UNIVERSITE PARIS-SUD

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

UMR n°7642

Intitulé : Laboratoire des solides irradiés

Directrice : Mme Martine SOYER, Chercheur du CEA

Directeur-adjoint : M. Francois BEUNEU, Chargé de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE, CEA

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

UMR n°7643

Intitulé : Laboratoire de physique de la matière condensée

Directeur : M. Francois OZANAM, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

UMR n°7644

Intitulé : Centre de physique théorique

Directeur : M. Bernard PIRE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

UMR n°7645

Intitulé : Laboratoire d'optique et biosciences

Directeur : M. Jean-Louis MARTIN, Directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE, INSERM

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7182

Intitulé : Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est

Directeur : M. Michel LATROCHE, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Valérie LANGLOIS, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7651

Intitulé : Laboratoire des mécanismes réactionnels

Directeur : M. Gilles OHANESSIAN, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

UMR n°7652

Intitulé : Laboratoire de Synthèse Organique

Directeur : M. Samir ZARD, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

UMR n°7653

Intitulé : Hétéroéléments et Coordination

Directrice : Mme Corinne GOSMINI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Sud

FRC n°3115

Intitulé : Centre de recherche de Gif sur Yvette

Directrice : Mme Helene BARBIER-BRYGOO, Directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7654

Intitulé : Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique

Directeur : M. Yves MECHULAM, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7185

Intitulé : Centre de sociologie de l'innovation

Directrice : Mme Madeleine AKRICH, maître de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINES PARISTECH

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7176

Intitulé : Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole polytechnique

Directeur : M. Pierre-jean BENGHOZI, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe MIDLER, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-francois LASLIER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Paris B

UMR n°7608

Intitulé : Fluides, Automatique et Systèmes Thermiques

Directeur : M. Neil RIBE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Partenaire : UNIVERSITE PARIS-SUD

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7633

Intitulé : Centre des matériaux

Directeur : M. Jacques BESSON, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINES PARISTECH

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7231

Intitulé : Propagation des ondes : étude mathématique et simulation

Directeur : M. Patrick JOLY, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Anne-sophie BONNET-BEN DHIA, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ENSTA PARISTECH

Partenaire : INRIA

UMR n°7646

Intitulé : Laboratoire d'hydrodynamique - LadHyX

Directeur : M. Christophe CLANET, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

UMR n°7647

Intitulé : Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces

Directeur : M. Pere ROCA CABARROCAS, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC), Institut de physique (INP)

UMR n°7648

Intitulé : Laboratoire de physique des plasmas

Directrice : Mme Laurence REZEAU, professeur

Directeur-adjoint : M. Pascal CHABERT, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Partenaires : UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut de physique (INP), Institut national des sciences de l'univers (INSU)

UMR n°7649

Intitulé : Laboratoire de mécanique des solides

Directeur : M. Patrick LE TALLEC, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Délégation Côte d'Azur

UMR n°7635

Intitulé : Centre de mise en forme des matériaux

Directeur : M. Pierre MONTMITONNET, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : MINES PARISTECH

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7638

Intitulé : Laboratoire Leprince-Ringuet

Directeur : M. Jean-claude BRIENT, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Olivier DRAPIER, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Ile-de-France Est

UMR n°7583

Intitulé : Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

Directeur : M. Gilles BERGAMETTI, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bernard AUMONT, professeur

Directeur-adjoint : M. Patrice COLL, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVER SITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIV PARIS EST
CRETEIL VAL DE MARNE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7640

Intitulé : Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique

Directeur : M. YVAN MARTEL, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

UMR n°7641

Intitulé : Centre de mathématiques appliquées

Directeur : M. Antonin CHAMBOLLE, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Délégation Ile-de-France Sud

UPR n°3251

Intitulé : Laboratoire d'Informatique pour la Mécanique et les Sciences de l'Ingénieur

Directeur : M. Patrick LE QUERE, Directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Anne VILNAT, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques (INSB), Institut des sciences humaines et sociales (INSHS), Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°7161

Intitulé : Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique

Directeur : M. Olivier BOURNEZ, professeur

Directrice-adjointe : Mme Catuscia PALAMIDESSI, Directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE POLYTECHNIQUE

Institut secondaire : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Art. 4. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Ile-de-France Sud

URA n°2306

Intitulé : Institut de physique théorique

Directeur : M. MICHEL BAUER, Chercheur du CEA

Partenaire : CEA

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°104

Intitulé : Laboratoire d'étude des microstructures

Directeur : M. Alphonse FINEL, Directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Yann LE BOUAR, Chargé de recherche

Partenaire : ONERA

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FR n°3259

Intitulé : Mathématiques et applications à l'Ecole polytechnique

Directeur : M. Antonin CHAMBOLLE, Directeur de recherche

Partenaire : ECOLE POLYTECHNIQUE

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122893DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alpes

UMS n°3518

Intitulé : Integrated Structural Biology, Grenoble

Directeur : M. Darren HART, chef de laboratoire

Partenaires : CEA, EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY LABORATORY, UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE

Sections : 20, 16, 27

Délégation Alsace

UMS n°3489
Intitulé : Centre d'Investigations Neurocognitives & Neurophysiologiques
Directeur : M. André DUFOUR, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Section : 26

Délégation Ile-de-France Sud

UMS n°3504
Intitulé : AMAGEN
Directeur : M. Frédéric SOHM, ingénieur de recherche
Partenaire : INRA
Sections : 22, 25

Délégation Provence et Corse

UMS n°3537
Intitulé : Centre d'Exploration Fonctionnelle et de Formation
Directeur : M. Guillaume MASSON, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Ivan BALANSARD, ingénieur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE
Sections : 25, 26

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Centre-Est

UMS n°3562
Intitulé : Observatoire Terre et Environnement de Lorraine
Directeur : M. Frederic VILLIERAS, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Corinne LEYVAL, directeur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)
Sections : 18, 30

Délégation Ile-de-France Est

UMS n°3563
Intitulé : Unité mixte de service "Enveloppes fluides : de la ville à l'exiobiologie"
Directeur par intérim : M. Bernard AUMONT, professeur
Partenaires : UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT -
PARIS 7, ECOLE DES PONTS PARISTECH
Section : 18

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de service suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Alsace

UMS n°830

Intitulé : Ecole et Observatoire des sciences de la Terre

Directeur : M. Frédéric MASSON, professeur

Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Section : 18

Délégation Midi-Pyrénées

UMS n°2859

Intitulé : Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement

Directeur : M. Lior PEREZ, Ingénieur en chef

Directeur-adjoint : M. Aurelien BOURDON, ingénieur de recherche

Partenaires : CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES, METEO FRANCE CTRE NAT
RECH METEO

Section : 19

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UMS n°3286

Intitulé : Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg

Directeur : M. Pascal VILLA, ingénieur de recherche

Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 28, 16

UMS n°3415

Intitulé : Chronobiotron

Directrice : Mme Sophie REIBEL, ingénieur de recherche

Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Sections : 25, 26

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

Délégation Centre-Est

UMS n°3263

Intitulé : Laboratoire Neutrino de Champagne Ardenne

Directeur : M. Herve DE KERRET, directeur de recherche

Partenaire : CEA

Section : 1

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

UMS n°3327
Intitulé : Collegium UTC-CNRS ST2I
Directrice : Mme Marie-Christine HO BA THO, professeur
Directeur-adjoint : M. Thierry DENOEU, Professeur
Partenaire : UNIVERSITE COMPIEGNE
Sections : 7, 8, 9, 10

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Normandie

UMS n°3318
Intitulé : CNRT MATERIAUX
Directeur : M. Alexandre WAHL, professeur
Partenaires : ENSI CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DU HAVRE
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 15, 12, 10, 9

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Provence et Corse

UMS n°820
Intitulé : Institut d'études scientifiques de Cargèse
Directrice : Mme Giovanna CHIMINI, directeur de recherche
Partenaires : UNIVERSITE DE CORSE, UNIVERSITE DE NICE
Sections : 2, 4, 5, 3

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

UMS n°3287
Intitulé : Centre pour l'édition électronique ouverte
Directeur : M. Marin DACOS, ingénieur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre MOUNIER, ingénieur d'études
Partenaires : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE AVIGNON, EHESS PARIS
Sections : 36, 37

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Provence et Corse

UMS n°3514
Intitulé : Stella Mare
Directeur : M. Antoine AIELLO, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE CORSE
Sections : 30, 31, 29

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122888DGDS

Décision portant création des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n°3569

Intitulé : Virologie

Directeur : M. Felix augusto REY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Simon WAIN-HOBSON, professeur

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

Sections : 27, 20

UMR n°3571

Intitulé : Gènes, synapses et cognition

Directeur : M. Pierre-marie LLEDO, directeur de recherche

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

Section : 25

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Midi-Pyrénées

UMR n°3589

Intitulé : Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

Directeur : M. Philippe BOUGEAULT, Ingénieur en chef des ponts et chaussées

Directeur-adjoint : M. Joël POITEVIN, Ingénieur en chef des ponts et chaussées

Partenaire : METEO FRANCE CTRE NAT RECH METEO

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Sections : 19, 30

Art. 2. - Le mandat des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC123229DGDS

Décision portant prorogation de structures opérationnelles de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. – Est prorogée pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, l'unité suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UPS n°3285

Intitulé : République des Lettres

Directeur : M. Antoine COMPAGNON, Professeur

Art. 2. - Sont prorogées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, les unités suivantes, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Paris A

UMS n°2409

Intitulé : Centre de documentation des Instituts d'Orient

Directeur : M. Pierre-Etienne WILL, professeur

Partenaire : COLLEGE DE FRANCE

UMS n°828

Intitulé : Centre de Données Socio-Politiques

Directeur : M. Laurent LESNARD, chargé de recherche

Partenaire : IEP PARIS

Délégation Paris B

UMS n°2414

Intitulé : Réseau interdisciplinaire pour l'aménagement du territoire européen

Directeur : M. Claude GRASLAND, professeur

Partenaire : UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Ile-de-France Est

UMS n°2700

Intitulé : Outils et Méthodes de la Systématique Intégrative

Directeur : M. Eric PASQUET, maître de conférences

Partenaire : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Côte d'Azur

UMS n°829

Intitulé : Observatoire océanologique de Villefranche-sur-mer

Directeur : M. Gabriel GORSKY, Directeur de recherche

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Languedoc-Roussillon

UMS n°2348

Intitulé : Observatoire océanologique de Banyuls sur Mer

Directeur : M. Philippe LEBARON, professeur

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement (INEE), Institut des sciences biologiques (INSB)

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Paris B

UMS n°839

Intitulé : Institut Henri Poincaré

Directeur : M. Cédric VILLANI, professeur

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Institut secondaire : Institut de physique (INP)

Art. 3. - Sont prorogées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2013, dans un intérêt de service, les unités suivantes:

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Ile-de-France Sud

UPS n°831

Intitulé : Prévention du risque chimique

Directrice : Mme Anne-christine MACHEREY, ingénieur de recherche

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Languedoc-Roussillon

UPS n°3248

Intitulé : Ecotron européen de Montpellier

Directeur : M. Jacques ROY, Directeur de recherche

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122896DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités de service et de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

USR n°3501

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire

Directrice : Mme Marie-Luce DEMONET, professeur

Partenaires : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS, UNIVERSITE D'ORLEANS

Section : 39

USR n°3565

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers

Directeur : M. Alain FERRAND, professeur

Partenaires : UNIVERSITE DE POITIERS, UNIVERSITE LIMOGES

Sections : 34, 39

Délégation Côte d'Azur

USR n°3566

Intitulé : Institut des Sciences Humaines et Sociales de Nice-Sophia Antipolis

Directeur : M. Richard ARENA, Professeur

Partenaires : UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE DE CORSE

Sections : 36, 37, 34, 39

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Midi-Pyrénées

USR n°3505

Intitulé : Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant

Directeur : M. Bernard DUCOMMUN, professeur des universités - praticien hospitalier

Partenaires : UNIVERSITE TOULOUSE 3, INSA TOULOUSE

Sections : 28, 16, 8

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités de service et de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alsace

USR n°3227

Intitulé : Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace

Directrice : Mme Christine MAILLARD, professeur

Directeur-adjoint : M. Christian JEUNESSE, professeur

Partenaires : UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

Section : 33

Délégation Centre-Est

USR n°3261

Intitulé : Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

Directeur : M. Gerhard HEINZMANN, professeur

Directeur-adjoint : M. Jacques WALTER, professeur

Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE

Section : 34

Délégation Paris Michel-Ange

USR n°3130

Intitulé : Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales de Berlin

Directeur : M. Patrice VEIT, directeur de recherche

Partenaire : MAEE

Sections : 33, 40, 35

USR n°3135

Intitulé : Institut français du proche-orient

Directeur : M. François BURGAT, directeur de recherche

Partenaire : MAEE

Sections : 32, 31, 33, 39, 40

USR n°3136

Intitulé : Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales

Directeur : M. Baudouin DUPRET, directeur de recherche

Partenaire : MAEE

Sections : 39, 33, 40, 37

USR n°3137

Intitulé : Centre français d'études éthiopiennes à Addis Abeba

Directeur : M. Jean-François BRETON, directeur de recherche

Partenaire : MAEE

Sections : 33, 32, 40, 31

USR n°3142

Intitulé : Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-est Contemporaine

Directeur : M. François ROBINNE, directeur de recherche

Partenaire : MAEE

Sections : 33, 39, 38, 37, 40

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122889DGDS

Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2013 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre-Est

FRE n°3564

Intitulé : Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire

Responsable : M. Alain DURAND, professeur

Responsable adjointe : Mme Marie-Christine AVERLANT-PETIT, chargé de recherche

Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 11, 16

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement (INEE)

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

FRE n°3498

Intitulé : Ecologie et dynamique des systèmes anthropisés

Responsable : M. Guillaume DECOCQ, professeur

Partenaire : UNIV PICARDIE JULES VERNE

Sections : 29, 31

Délégation Paris Michel-Ange

FRE n°3560

Intitulé : Ecologie marine

Responsable : M. Matthieu LE CORRE, professeur

Responsable adjoint : M. Patrick FROUIN, maître de conférences

Partenaire : UNIVERSITE DE LA REUNION

Section : 29

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

FRE n°3580

Intitulé : Génie Enzymatique et Cellulaire. Reconnaissance Moléculaire et Catalyse

Responsable : M. Karsten HAUPT, Professeur

Responsable adjoint : M. Alain FRIBOULET, directeur de recherche

Partenaires : UNIVERSITE COMPIEGNE, UNIV PICARDIE JULES VERNE

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Section : 20

Art. 2. - Sont créées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2013 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alsace

FRE n°3578

Intitulé : Cultures et sociétés en Europe

Responsable : M. Pascal HINTERMEYER, Professeur

Responsable adjointe : Mme Nicoletta DIASIO, professeur

Responsable adjoint : M. Stéphane DE TAPIA, directeur de recherche

Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG

Section : 36

Délégation Aquitaine

FRE n°3567

Intitulé : Europe, Européanité, Européanisation

Responsable : M. Jean-Paul REVAUGER, professeur

Partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX 3

Section : 39

Délégation Centre-Est

FRE n°3568

Intitulé : Centre de médiévistique Jean Schneider

Responsable : Mme Isabelle DRAELANTS, directeur de recherche

Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE

Sections : 32, 35

Art. 3. - Sont renouvelées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2013 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Alpes

FRE n°3405

Intitulé : AGe, Imagerie, Modélisation

Responsable par intérim : M. Christian DROUET, professeur des universités – praticien hospitalier

Partenaires : UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE, EC. PRATIQUE HAUTES

ETUDES, UNIVERSITE GRENOBLE 2

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 7, 28

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Ile-de-France Sud

FRE n°3377

Intitulé : Génétique Moléculaire et Destin cellulaire

Responsable : Mme Annick BELLAN, directeur de recherche

Responsable adjointe : Mme Anne PEYROCHE, Chercheur du CEA

Partenaires : CEA, UNIVERSITE PARIS-SUD

Sections : 21, 24

Art. 4. - Sont renouvelées pour une durée d' un an à compter du 01 janvier 2013 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Paris B

FRE n°3402

Intitulé : Biologie de l'ARN

Responsable : M. Olivier JEAN-JEAN

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Section : 21

Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes

FRE n°3511

Intitulé : Institut de physiologie et biologie cellulaires

Responsable : M. Frédéric BECQ, professeur

Partenaire : UNIVERSITE DE POITIERS

Section : 24

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Aquitaine

FRE n°3396

Intitulé : Pharmacochimie

Responsable : M. Jean GUILLON, professeur

Partenaire : UNIVERSITE BORDEAUX 2

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques (INSB)

Sections : 16, 28

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Centre-Est

FRE n°3497

Intitulé : Institut de recherche sur l'éducation

Responsable : M. Jean-François GIRET, maître de conférences

Partenaire : UNIVERSITE DIJON

Sections : 36, 37

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Paris B

FRE n°3231

Intitulé : Laboratoire Jean Perrin

Responsable : M. Didier CHATENAY, Directeur de recherche

Partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

Section : 11

Art. 5. - Le mandat des responsables, des responsables adjointes et des responsables adjoints mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 6. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122898DGDS

Décision portant renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UPS n°3156

Intitulé : Centre de neurochimie

Directrice : Mme Marie-France BADER, directeur de recherche

Section : 25

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre-Est

UPS n°3112

Intitulé : Gestion de l'Institut Carnot ICEEL de Nancy

Directeur : M. Michel SARDIN, Professeur

Section : 10

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Ile-de-France Est

UPS n°2259

Intitulé : Cultures, Langues, Textes

Directeur : M. Bernard CARON, directeur de recherche

Sections : 38, 32, 34, 35

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers (INSU)

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n°850

Intitulé : Comité inter-régional méditerranée

Directrice : Mme Véronique CHAGUE, ingénieur de recherche

Section : 19

Art. 2. - Le mandat des directrices, des directeurs nommés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122894DGDS

Décision portant création et renouvellement des unités propres de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est créée à compter du 01 janvier 2013 l'unité propre de recherche suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UPR n°3572

Intitulé : Immunopathologie et Chimie Thérapeutique

Directrice : Mme Sylviane MULLER, directeur de recherche

Sections : 28, 16

Mission et orientation générale des recherches : Immunologie ; biologie moléculaire ; biologie cellulaire ; pharmacologie ; santé ; thérapie

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les unités propres de recherche

suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Alsace

UPR n°22

Intitulé : Institut Charles Sadron

Directeur : M. Jean-michel GUENET, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de physique (INP) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Sections : 11, 9

Mission et orientation générale des recherches : Développer la science de la chimie / Physicochimie des polymères et systèmes mixtes, des matériaux fonctionnels et des biomatériaux.

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Alsace

UPR n°2357

Intitulé : Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)

Directrice : Mme Laurence DROUARD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean luc EVRARD, chargé de recherche

Section : 23

Mission et orientation générale des recherches : Effectuer des recherches portant sur la biologie moléculaire, la biologie cellulaire, les relations avec les pathogènes chez les plantes supérieures

UPR n°9002

Intitulé : Architecture et Réactivité de l'ARN

Directeur : M. Eric WESTHOF, Professeur

Directrice-adjointe : Mme Pascale ROMBY, directeur de recherche

Sections : 20, 21, 27, 16

Mission et orientation générale des recherches : Détermination des relations entre séquences, repliements, fonctions et évolution de molécules de l'ARN d'intérêt biologique fondamental, médical ou thérapeutique

UPR n°3212

Intitulé : Institut des Neurosciences Cellulaires et Intégratives

Directrice : Mme Marie-France BADER, directeur de recherche

Sections : 25, 24, 26

Mission et orientation générale des recherches : Comprendre le système nerveux et neuroendocrine

UPR n°9022

Intitulé : Réponse immunitaire et développement chez les insectes

Directeur : M. Jean-Marc REICHHART, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Luc IMLER, professeur

Section : 27

Mission et orientation générale des recherches : Mécanismes moléculaires et cellulaires de la résistance aux infections bactériennes, fongiques, virales et parasitaires chez la drosophile et l'anophèle.

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs

adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122887DGDS

Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de physique (INP)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n°5306

Intitulé : Institut Lumière Matière

Directrice : Mme Marie-france JOUBERT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Alfonso SAN MIGUEL, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Institut secondaire : Institut de chimie (INC)

Sections : 4, 5, 3, 15, 11, 13

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n°5304

Intitulé : Laboratoire sur le langage, le cerveau et la cognition

Directrice : Mme Tatjana NAZIR, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Anne REBOUL-MOESCHLER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : ENS LYON

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Sections : 26, 34

UMR n°5305

Intitulé : Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique

Directeur : M. Bernard VERRIER, directeur de recherche

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Instituts secondaires : Institut de chimie (INC) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Section : 28

UMR n°5308

Intitulé : Centre International de Recherche en Infectiologie

Directeur : M. Francois COSSET, directeur de recherche

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1

Etablissement partenaire : HOSPICES CIVILS DE LYON

Section : 27

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n°5291

Intitulé : Groupe de recherches et d'études sur la Méditerranée et le Moyen-Orient

Directeur : M. Fabrice BALANCHE, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. SALAH TRABELSI, maître de conférences

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON 2

Sections : 39, 33, 38, 40

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Rhône Auvergne

UMR n°5307

Intitulé : Laboratoire Georges Friedel

Directrice : Mme Anna FRACZKIEWICZ, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe PIJOLAT, professeur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE

Sections : 9, 10

Art. 2.- Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS



DEC122891DGDS

Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2013 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Alpes

FR n°3490

Intitulé : Fédération de Recherche en Mathématiques Rhône-Alpes-Auvergne

Directeur : M. Dorin BUCUR, professeur

Partenaires : UNIVERSITE DE SAVOIE, ECOLE CENTRALE DE LYON, INSTITUT

POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, INSA LYON, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2,
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, UNIVERSITE JEAN MONNET ST-ETIENNE,
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE, UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE,
ENS LYON
Section : 41

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FR n°3487
Intitulé : Fédération de Mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris
Directeur : M. Marc MASSOT, professeur
Partenaire : ECOLE CENTRALE PARIS
Section : 41

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre-Est

FR n°3574
Intitulé : Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux
Directeur : M. El-Mostafa DAYA, professeur
Partenaires : UNIVERSITE DE LORRAINE, ARTS ET METIERS PARISTECH CENTRE
METZ, ENI METZ, SUPELEC
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 9, 15, 8

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2013 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Alsace

FR n°3241
Intitulé : L'Europe en mutation : histoire, droit, économie et identités culturelles
Directrice : Mme Frédérique BERROD, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG
Section : 36

Délégation Provence et Corse

FR n°3041
Intitulé : Fédération de recherche Environnement et Société
Directeur : M. Jean-François SANTUCCI, professeur
Partenaires : UNIVERSITE DE CORSE, INRA
Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Section : 39

Institut de rattachement : Institut de chimie (INC)

Délégation Centre-Est

FR n°2843
Intitulé : Institut Jean Barriol
Directeur : M. Jean-Luc BLIN, professeur

Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut de physique (INP)
Sections : 13, 12, 5

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

FR n°3459
Intitulé : Réseau sur le Stockage Electrochimique de l'Energie
Directeur : M. Jean-Marie TARASCON, professeur
Directeur-adjoint : M. Patrice SIMON, professeur
Partenaires : UNIV PICARDIE JULES VERNE, UNIVERSITE MONTPELLIER 1,
UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE PAU, UNIVERSITE TOULOUSE 3,
UNIVERSITE DE NANTES, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, UNIV PIERRE ET MARIE
CURIE, COLLEGE DE FRANCE, CHIMIE PARISTECH, UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE,
INP TOULOUSE, ENSCM
Sections : 15, 13, 14

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Délégation Centre-Est

FR n°2863
Intitulé : Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les
procédés
Directeur : M. Alain DEGIOVANNI, Professeur
Directeur-adjoint : M. Denis ROIZARD, directeur de recherche
Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut de chimie (INC)
Sections : 10, 9, 11

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation Centre-Est

FR n°3198
Intitulé : Fédération Charles Hermite
Directeur : M. Pierre VALLOIS, professeur
Partenaire : UNIVERSITE DE LORRAINE
Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)
Sections : 41, 7, 6

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques (INSB)

Délégation Centre-Est

FR n°3209
Intitulé : Bioingénierie Moléculaire, Cellulaire et Thérapeutique
Directeur : M. Didier MAINARD, professeur des universités - praticien hospitalier
Directeur-adjoint : M. Jacques MAGDALOU, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. YOURI MOTORINE, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Louis GUEANT, professeur des universités - praticien hospitalier
Partenaires : UNIVERSITE DE LORRAINE, INSERM, CHU NANCY
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)
Sections : 28, 20

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2013.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 décembre 2012

Le président
Alain FUCHS

DEC123282DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité n°7095 intitulée Institut d'Astrophysique de Paris

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de location de salles proposées par l'Institut d'Astrophysique de Paris (IAP), UMR7095, sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2 :

Les catégories de clients ou d'évènements sont les suivantes :

Catégorie 1 : personnels de l'IAP (si organisateurs), le Master 2 spécialité « Astronomie, Astrophysique et Ingénierie Spatiale hébergé à l'IAP, soutenances de thèse de l'IAP

Catégorie 2 : communauté astronomique française, entités CNRS

Catégorie 3 : autres (secteur privé ou public)

Ce tarif prend effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 26 décembre 2012

Pour le Président et par délégation²
La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

² Nom, prénom et qualité du signataire.

Barème de location des salles
Tarifs TTC en euros

	Journée (8h-20h)	WE, jours fériés, après 20h	Journée (8h-20h)	WE, jours fériés, après 20h	Journée (8h-20h)	WE, jours fériés, après 20h
Catégorie 1		Gratuit		Gratuit		Gratuit
Catégorie 2	Gratuit	360	Gratuit	240	Gratuit	150
Catégorie 3	600	945	240	480	150	240

Ces prestations sont assujéties à la TVA selon le taux en vigueur

DEC123281DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité n°7592 intitulée Institut Jacques Monod

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations réalisées sur la plateforme HEBERGEMENT ANIMAL de l'Institut Jacques Monod, UMR 7592, sont fixés selon le barème joint en annexe.

Prestations d'hébergement : tarif mensuel au prorata du nombre de jours d'hébergement. Le terme mensuel fait référence à une durée de 30 jours quel que soit le mois de l'année.

Boite de transport : fourniture à l'unité

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 26 décembre 2012

Pour le Président et par délégation²
La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

² Nom, prénom et qualité du signataire.

Barème des tarifs Hébergement animal
Prestations facturées à la pièce, tarif au mois

	IJM, CNRS, P7	Autres académiques	Privé
Cage souris	7,00 €	11,00 €	20,00 €
Zone expérimentale souris	18,00 €	35,00 €	70,00 €
Isolateur souris	40,00 €	60,00 €	80,00 €
Cage rats	10,00 €	15,00 €	30,00 €
Bac amphibien	7,00 €	20,00 €	40,00 €

Boîtes de transport	Tarif unique
Grande boîte	18,00 €
Petite boîte	16,00 €

DEC130108DR02

Décision relative au tarif des produits de l'unité FRC550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°111332DAJ en date du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° 112192DAJ en date du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription de Paris B notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de location de chambres d'hôtes réalisées par la FRC 550 intitulée Institut de biologie physico-chimique (IBPC) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 10 janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS¹.

Fait à Paris, le 8 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Christine d'Argouges

¹ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Barème de location de chambres d'hôtes par l'IBPC (FRC 550)

		Laboratoires et services IBPC		Fondation PGG		Organismes secteurs publics		Visiteurs	
		Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits	Séjour < 8 nuits	Séjour > 7 nuits
Chambre occupée par 1 personne	HT	60,00 €	45,00 €	60,00 €	45,00 €	73,00 €	60,00 €	86,00 €	71,00 €
	TTC	60,00 €	45,00 €	64,20 €	48,15 €	78,11 €	64,20 €	92,02 €	75,97 €
Chambre partagée	HT	66,00 €	50,00 €	66,00 €	50,00 €	80,00 €	68,00 €	94,00 €	76,00 €
	TTC	66,00 €	50,00 €	70,62 €	53,50 €	85,60 €	72,76 €	100,58 €	81,32 €

Ces prestations sont soumises à la TVA à 7%

DEC123019DR04

Décision relative au tarif des produits de la **direction déléguée à la formation pour les entreprises**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121623DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 121626DAJ en date du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Décide

Article 1^{er} :

Les tarifs H.T. des stages proposés par direction déléguée à la formation pour les entreprises, sont fixés selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

Article 2 :

- 1) Une réduction de 20% est consentie aux agents inscrits par les laboratoires du CNRS.
- 2) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 13073 et 13074 qui ont une partie commune (ou leurs duplications), un tarif de 1250 € s'applique.
- 3) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 13092 et 13093 (ou leurs duplications), formations complémentaires, un tarif de 2300 € s'applique.
- 4) Pour une inscription simultanée aux stages référencés 13117 et 13118 (ou leurs duplications), formations complémentaires, un tarif de 1600 € s'applique.
- 5) Pour les formations non spécifiques de « Risque chimique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 180 € / heure / intervenant ; une ristourne de 66 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, formation initiale, soit 60 € / heure / intervenant. Les frais de mission sont facturés en sus.

6) Pour les formations spécifiques de « Risque chimique thématique » sous la responsabilité scientifique et pédagogique de l'unité « Prévention du risque chimique » (UPS 831), le tarif de base est de 360 € / heure / intervenant ; une ristourne de 66 % étant accordée pour les structures sous tutelle CNRS ou universitaire, soit 120 € / heure / intervenant, avec un supplément de 60 € / heure / intervenant pour les visites préalables aux formations. Les frais de mission sont facturés en sus.

7) Lorsqu'un client inscrit 4 ou 5 salariés au même stage, une ristourne de 5% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 4 ou 5 salariés.

8) Lorsqu'un client inscrit 6 ou 7 salariés au même stage, une ristourne de 10% s'applique pour l'ensemble des inscriptions à ce stage des 6 ou 7 salariés.

9) Lorsqu'un client inscrit au moins 8 salariés au même stage, une ristourne de 20% s'applique pour l'ensemble des inscriptions

10) A titre exceptionnel, une promotion pourrait être lancée à une partie de la clientèle. Par exemple, afin de fidéliser les meilleurs clients, une ristourne pourrait leur être proposée sur quelques places vacantes pour des stages démarrant à court terme.

11) Lorsqu'un client se désiste moins de 15 jours avant la date de début d'un stage sans raison majeure (certificats de maladie par exemple), une pénalité de 50% du coût d'inscription correspondant aux frais engagés s'applique.

Article 3 :

Cette décision abroge la décision tarifaire du 21 septembre 2011 fixant les tarifs des stages de CNRS Formation Entreprises à compter du 1^{er} janvier 2012.

La présente décision s'applique à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 novembre 2012

P/ le Président et par délégation
La déléguée régionale,
Véronique DEBISSCHOP

Stages proposés par CNRS Formation Entreprises en 2013

Code	Tarif	Titre
13 001	400€	Le nouvel étiquetage des produits chimiques dangereux
13 002	1 000€	Bases pour la conception et la mesure en hyperfréquences
13 003	1 200€	Interactions contenu / contenant
13 004	1 000€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées
13 006	1 600€	Atelier de microscopie confocale
13 008	1 200€	Automatisation de tâches sous ImageJ : les macros
13 009	1 600€	Conception et caractérisation des circuits hyperfréquences
13 011	1 100€	Physique des dispositifs semiconducteurs et circuits intégrés CMOS
13 012	1 700€	Procédés de lithographie : mise en œuvre expérimentale et optimisation, application aux objets submicroniques
13 013	975€	Fortran 95-1
13 014	975€	Fortran 95-1
13 015	975€	Fortran 95-1
13 016	1 480€	Calcul parallèle : Message Passing Interface
13 017	1 480€	Calcul parallèle : Message Passing Interface
13 021	800€	OpenMP
13 022	800€	OpenMP
13 023	975€	Fortran 95-2 (apports des nouvelles normes)
13 024	975€	Fortran 95-2 (apports des nouvelles normes)
13 025	975€	Fortran 95-2 (apports des nouvelles normes)
13 026	1 480€	Hybride MPI / OpenMP
13 027	1 480€	Hybride MPI / OpenMP
13 028	975€	Fortran 2003
13 030	1 550€	Le langage C
13 032	1 145€	Mise en place d'un environnement d'exploitation libre et opensource sur plate-forme de calcul intensif avec TORQUE et MAUI
13 035	450€	SIG et cartographie : de la base de données spatiales au fichier d'édition
13 037	350€	L'essentiel d'UML : Unified Modelling Language (Toulouse)
13 038	600€	Les systèmes multi-agents : concepts et pratique NETLOGO (Toulouse)
13 039	670€	LiDAR : initiation au traitement des données et à l'interprétation archéologique
13 041	670€	SIG et archéologie : utilisation d'ArcGis (ArcView) pour le traitement des données archéologiques spatialisées
13 042	670€	Photographies aériennes par cerf-volant et ballon captif : prise de vue, géoréférencement et photogrammétrie
13 044	350€	L'essentiel d'UML : Unified Modelling Language (Gif)
13 045	600€	Les systèmes multi-agents : concepts et pratique NETLOGO (Gif)
13 047	670€	Relevés de terrain pour l'archéologie : topographie, GPS et SIG
13 048	1 600€	Outils de la vision industrielle 2 : thèmes et outils avancés
13 049	1 600€	Outils de la vision industrielle
13 050	950€	Visions 3D
13 051	500€	La micro-nano technologie : introduction aux procédés
13 052	1 540€	Catalyse et environnement : mise en œuvre des matériaux catalytiques

Stages proposés par CNRS Formation Entreprises en 2013

Code	Tarif	Titre
13 053	1 700€	Initiation aux micro et nanotechnologies, à la microscopie à force atomique et à la lithographie électronique
13 055	1 500€	Les fondamentaux de la cryogénie - Niveau technicien
13 056	1 700€	Les couches minces pour la microélectronique : lithographie, dépôt et gravure
13 058	1 490€	Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux - EBSD et diffraction des rayons X
13 059	2 050€	Microanalyse des solides par sonde ionique (SIMS)
13 060	1 890€	Microanalyse élémentaire des solides par microsonde électronique
13 061	1 100€	Adsorption : application en caractérisation des matériaux et séparation / stockage des gaz
13 063	1 250€	Introduction à la rhéologie et à la rhéométrie : module écoulement
13 064	1 250€	Introduction à la rhéologie et à la rhéométrie : module viscoélasticité linéaire
13 065	1 250€	Outils de caractérisation de particules colloïdales en suspension
13 066	1 570€	Fabrication, caractérisation et utilisation des liposomes et des nanoparticules lipidiques
13 067	1 740€	Assemblages formés par les lipides et les tensioactifs : outils de caractérisation et diagrammes de phase
13 068	800€	Le risque chimique : connaissance et prévention niveau 1
13 069	400€	Le risque chimique CMR
13 070	1 000€	Le risque chimique : connaissance et prévention niveau 2
13 071	400€	La fiche de données de sécurité : outil de prévention
13 072	500€	PCR - Préparation aux formations certifiantes - Secteurs industrie / recherche ou médical
13 073	875€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées
13 074	1 000€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées
13 075	860€	PCR - Module théorique - Secteur industrie / recherche
13 076	750€	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées
13 077	625€	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées
13 078	750€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées
13 079	860€	PCR - Module théorique - Secteur industrie / recherche
13 080	750€	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées
13 081	950€	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées
13 082	860€	PCR - Module théorique - Secteurs industrie / recherche et médical
13 083	860€	PCR - Module théorique - Secteurs industrie / recherche et médical
13 084	625€	PCR - Module pratique - Secteur médical - Option sources scellées

Stages proposés par CNRS Formation Entreprises en 2013

Code	Tarif	Titre
13 085	1 250€	PCR - Module pratique - Secteur médical -Options sources scellées et non scellées
13 086	625€	PCR - Module pratique - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées
13 087	1 250€	PCR - Module pratique -Secteur industrie / recherche - Options sources scellées et non scellées
13 088	1 000€	PCR - Module renouvellement - Secteur médical - Options sources scellées et non scellées
13 089	950€	La microscopie de fluorescence du microcosme vivant, virus et compagnie
13 090	1 750€	La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés
13 091	1 500€	Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission (MET)
13 092	1 600€	Techniques de préparation des échantillons de matériaux massifs et divisés pour la microscopie électronique à transmission
13 093	900€	Formation théorique et pratique à l'ultramicrotomie
13 094	1 000€	Le traitement d'images sous ImageJ : concepts et pratiques
13 095	1 200€	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 1
13 096	1 750€	Atelier de microscopie électronique en transmission pour la biologie cellulaire
13 100	900€	Chromatographie en phase supercritique analytique et préparative (chimie verte)
13 101	900€	Séparations chirales en HPLC, SFC et électrophorèse capillaire
13 102	1 700€	Spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation
13 104	1 400€	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique - perfectionnement
13 106	1 070€	Application de la microcalorimétrie à l'étude des molécules biologiques
13 109	750€	Spectrométrie de masse FT-ICR : principes et applications
13 110	1 600€	Spectrométrie de masse en chimie et en biologie : de la théorie à l'interprétation des résultats
13 111	1 520€	Analyse quantitative de gaz par spectrométrie de masse
13 112	950€	La spectrométrie de masse : séquençage des peptides
13 113	2 500€	Principes de la spectrométrie de masse et application aux couplages
13 114	1 700€	Le couplage LC-MS
13 115	1 950€	Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique
13 116	1 600€	Le couplage GC-MS
13 117	1 000€	ICP-MS (niveau 1)
13 118	900€	L'analyse isotopique sur ICP-MS (niveau 2)
13 119	1 200€	Extraction et analyse de bio-actifs des plantes
13 120	1 490€	Acquisition, traitement et interprétation des spectres RMN
13 121	1 800€	Formation avancée en RMN pour la chimie et la biochimie
13 122	1 370€	Initiation à la RMN du solide
13 124	1 850€	PCR quantitative en temps réel
13 125	900€	Atelier de cytométrie

Stages proposés par CNRS Formation Entreprises en 2013

Code	Tarif	Titre
13 126	1 050€	La cytométrie en flux
13 127	1 000€	Elevage et transgénèse des poissons modèles poisson-zèbre et médaka
13 128	1 550€	Initiation théorique et expérimentale aux techniques de clonage et de biologie moléculaire
13 129	1 950€	Agents pathogènes et confinement de niveau 3
13 130	1 550€	De la biologie moléculaire au génie génétique : théorie et pratique
13 131	1 550€	Immunoprécipitation de la chromatine (ChIP)
13 132	1 700€	Imagerie par résonance magnétique de l'anatomie du cerveau humain
13 133	800€	Techniques innovantes de clonage d'ADN
13 134	1 700€	Métabolomique par chromatographie et spectrométrie de masse
13 135	500€	Evolution, écologie et conservation des primates non humains dans leur milieu naturel
13 136	1 400€	Phylogénie moléculaire (Montpellier)
13 137	1 070€	Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques
13 138	720€	Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques
13 139	750€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Options sources scellées
13 140	1 000€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées et non scellées
13 141	250€	Techniques de manipulation sur rongeurs et lagomorphes
13 142	1 200€	Contrôles sanitaires et transferts d'embryons
13 143	800€	Ethique, comportement, bien-être animal
13 144	2 520€	Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales et des projets (anciennement niveau 1)
13 145	1 390€	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Complément : spécialisation chirurgicale
13 146	1 280€	Enseignement pour technicien en expérimentation animale (niveau 2)
13 147	1 260€	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux (anciennement niveau 2)
13 148	510€	Transport d'animaux
13 149	1 600€	Formation aux plans d'expérience
13 150	1 250€	Assurance qualité dans les laboratoires et dans la recherche
13 151	1 400€	Chimie éco-compatible - Milieux réactionnels et méthodes d'activation non classiques en synthèse
13 152	2 000€	Bioanalyse : du traitement de l'échantillon à l'analyse quantitative et validation
13 153	2 250€	Microscopie à balayage double faisceaux (FIB / SEM) : un outil analytique
13 157	1 070€	Application de la microcalorimétrie à l'étude des molécules biologiques
13 158	1 850€	PCR quantitative en temps réel
13 159	1 500€	La tomographie électronique : théorie et pratique

Stages proposés par CNRS Formation Entreprises en 2013

Code	Tarif	Titre
13 160	400€	Mesures et conduite à tenir en cas de déclenchement des portiques de détection de radioactivité (sites d'enfouissement, d'incinération, de recyclage métaux...)
13 161	1 400€	Phylogénie moléculaire (Lyon)
13 163	875€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources scellées
13 164	1 000€	PCR - Module renouvellement - Secteur industrie / recherche - Option sources non scellées
13 165	1 750€	MPI / OpenMP
13 166	1 100€	Micro-nano-photonique pour les interconnexions optiques, les télécoms et la biophotonique
13 167	750€	PCR - Module renouvellement - Secteur médical - Options sources scellées
13 168	1 200€	Python avancé pour le calcul numérique
13 169	1 850€	PCR quantitative en temps réel
13 170	1 280€	Enseignement pour technicien en expérimentation animale (niveau 2)
13 171	510€	Transport d'animaux
13 175	800€	Utilisation de la machine IBM Blue Gene / Q de l'IDRIS
13 176	800€	Utilisation de la machine IBM Blue Gene / Q de l'IDRIS
13 178	900€	Le dichroïsme circulaire et ses applications en biochimie
13 179	400€	Le nouvel étiquetage des produits chimiques dangereux
13 180	800€	Le risque chimique : connaissance et prévention - niveau 1
13 181	670€	SIG et archéologie : utilisation du logiciel libre QGIS pour le traitement de données archéologiques spatialisées
13 182	800€	Initiation au système d'information géographique GRASS
13 183	2 000€	Microscopie électronique en transmission appliquée à la science des matériaux : module 2
13 184	1 600€	Spectrométrie de masse en chimie et en biologie : de la théorie à l'interprétation des résultats
13 185	1 400€	La spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique - perfectionnement
13 186	1 700€	Spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation
13 187	1 700€	Spectrométrie de masse en tant que détecteur chromatographique GC-MS et LC-MS : initiation
13 188	2 500€	Principes de la spectrométrie de masse et application aux couplages
13 189	750€	Climat : de la recherche à la société
13 190	750€	Climat : les bases scientifiques
13 191	750€	Climat : aperçu des impacts du changement climatique
13 192	750€	Qualité de l'air : des sources aux impacts
13 193	750€	Modélisation statistique de l'environnement
13 195	500€	PCR - Préparation à la formation de la Personne Compétente en Radioprotection - Secteur industrie / recherche - ou médical
13 196	1 700€	Analyse fonctionnelle de première ligne chez la souris : intérêt du phénotypage standardisé

Stages proposés par CNRS Formation Entreprises en 2013

Code	Tarif	Titre
13 197	2 520€	Formation réglementaire destinée aux personnels concevant des procédures expérimentales et des projets (anciennement niveau 1)
13 198	1 390€	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux - Complément : spécialisation chirurgicale
13 199	1 260€	Formation réglementaire destinée aux personnels appliquant des procédures expérimentales aux animaux (anciennement niveau 2)
13 200	1 650€	L'imagerie par résonance magnétique (IRM)
13 202	1 200€	Microanalyse EDS

DEC130136DR04

Décision relative au tarif des produits de l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 121623 DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision n° 121626 DAJ en date du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T de la cafétéria et des chambres d'hôtes réalisées par le l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay (UMR 8608) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Cette décision abroge la décision tarifaire du 11 juillet 2011 fixant les tarifs de la cafétéria et des chambres d'hôtes à compter du 18 juillet 2011.

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2013

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

TARIFS CAFETERIA IPN

	HT	TTC
Sandwich	2,46	2,60
Petit plat ou sadwich club	2,18	2,60
Chips	0,57	0,60
Fruits (pomme, orange, banane)	0,47	0,50
Compote, salade de fruits	0,47	0,50
Crème dessert	0,47	0,50
Yaourt (nature ou fruit)	0,47	0,50
CONFISERIES		
Tablette de chocolat 100 g	1,71	1,80
Tablette de chocolat 200 g	2,37	2,50
Paquet de biscuits	1,71	1,80
Rocher, barre de céréales	0,85	0,90
BOISSONS CHAUDES		
Café	0,57	0,60
Thé ou tisane	0,57	0,60
Chocolat au lait	0,66	0,70
Café au lait	0,66	0,70
Cappuccino	0,66	0,70
BOISSONS FROIDES		
Canette de coca	0,85	0,90
Canette d'orangina	0,85	0,90
Badoit 33 cl	0,47	0,50
Eau plate 33 cl	0,47	0,50
Eau plate 1 L	0,95	1,00

CHAMBRES D'HÔTES

	HT	TTC
La nuitée	26,00	26,00

Tarif CHRONOBIOTRON 2011

I - ZONES TRANSGENIQUE + A3		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2L (530 cm²)		Tarif/cage/semaine
4371	Laboratoire CNRS	2.39
4372	Université de Strasbourg	2.39
4373	Secteur public – EPST et Universités	2.68
4374	Secteur privé	6.41
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4375	Laboratoire CNRS	3.59
4376	Université de Strasbourg	3.59
4377	Secteur public – EPST et Universités	4.02
4378	Secteur privé	9.61
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4379	Laboratoire CNRS	8.13
4380	Université de Strasbourg	8.13
4381	Secteur public – EPST et Universités	9.10
4382	Secteur privé	21.79
4/ Souris ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4383	Laboratoire CNRS	2.39
4384	Université de Strasbourg	2.39
4385	Secteur public – EPST et Universités	2.68
4386	Secteur privé	6.41
5/ Souris = 4 semaines		Tarif/animal
4387	Laboratoire CNRS	3.72
4388	Université de Strasbourg	3.72
4389	Secteur public – EPST et Universités	4.16
4390	Secteur privé	9.97
6/ Souris = 5 semaines		Tarif/animal
4391	Laboratoire CNRS	5.05
4392	Université de Strasbourg	5.05
4393	Secteur public – EPST et Universités	5.65
4394	Secteur privé	13.53
7/ Souris = 6 semaines		Tarif/animal
4395	Laboratoire CNRS	6.37
4396	Université de Strasbourg	6.37
4397	Secteur public – EPST et Universités	7.14

Tarif CHRONOBIOTRON 2011

4398	Secteur privé	17.09
8/ Souris = 7 semaines		Tarif/animal
4399	Laboratoire CNRS	7.70
4400	Université de Strasbourg	7.70
4401	Secteur public – EPST et Universités	8.63
4402	Secteur privé	20.65
9/ Souris = 8 semaines		Tarif/animal
4403	Laboratoire CNRS	9.03
4404	Université de Strasbourg	9.03
4405	Secteur public – EPST et Universités	10.11
4406	Secteur privé	24.21
10/ Souris > ou = 9 semaines		Tarif/animal
4407	Laboratoire CNRS	10.36
4408	Université de Strasbourg	10.36
4409	Secteur public – EPST et Universités	11.60
4410	Secteur privé	27.77
11/ Souris femelle gestante		Tarif/animal
4411	Laboratoire CNRS	25.10
4412	Université de Strasbourg	25.10
4413	Secteur public – EPST et Universités	28.11
4414	Secteur privé	67.29
12/ Rat ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4415	Laboratoire CNRS	3.59
4416	Université de Strasbourg	3.59
4417	Secteur public – EPST et Universités	4.02
4473	Secteur privé	9.61
13/ Rat = 4 semaines		Tarif/animal
4419	Laboratoire CNRS	5.08
4420	Université de Strasbourg	5.08
4421	Secteur public – EPST et Universités	5.69
4422	Secteur privé	13.62
14/ Rat ≤ 5 semaines		Tarif/animal
4423	Laboratoire CNRS	6.57
4424	Université de Strasbourg	6.57
4425	Secteur public – EPST et Universités	7.36
4426	Secteur privé	17.62

15/ Rat = 6 semaines		Tarif/animal
4427	Laboratoire CNRS	8.07
4428	Université de Strasbourg	8.07
4429	Secteur public – EPST et Universités	9.03
4430	Secteur privé	21.63
16/ Rat = 7 semaines		Tarif/animal
4431	Laboratoire CNRS	9.56
4432	Université de Strasbourg	9.56
4433	Secteur public – EPST et Universités	10.71
4434	Secteur privé	25.63
17/ Rat = 8 semaines		Tarif/animal
4435	Laboratoire CNRS	11.05
4436	Université de Strasbourg	11.05
4437	Secteur public – EPST et Universités	12.38
4438	Secteur privé	29.64
18/ Rat > ou = 9 semaines		Tarif/animal
4439	Laboratoire CNRS	12.55
4440	Université de Strasbourg	12.55
4441	Secteur public – EPST et Universités	14.05
4442	Secteur privé	33.64
19/ Rat femelle gestante		Tarif/animal
4443	Laboratoire CNRS	39.44
4444	Université de Strasbourg	39.44
4445	Secteur public – EPST et Universités	44.17
4446	Secteur privé	105.73
20/ Location L2		Tarif/jour
4447	Laboratoire CNRS	30.52
4448	Université de Strasbourg	30.52
4449	Secteur public – EPST et Universités	34.18
4450	Secteur privé	53.82
21/ Location L3		Tarif/jour
4451	Laboratoire CNRS	50.66
4452	Université de Strasbourg	50.66
4453	Secteur public – EPST et Universités	56.74
4454	Secteur privé	212.30

Tarif CHRONOBIOTRON 2011

22/ Animaux Fournisseurs Agréés (Charles River, CERJ, Harlan, Janvier		Tarif /unité
4455	Laboratoire CNRS	150.00
4456	Université de Strasbourg	150.00
4457	Secteur public – EPST et Universités	168.00
4458	Secteur privé	168.00
23/ Animaux morts pour TP		Tarif/animal
4459	Laboratoire CNRS	1.00
4460	Université de Strasbourg	1.00
4461	Secteur public – EPST et Universités	1.12
4462	Secteur privé	1.12
24/ Vente animaux OGM		Tarif/animal
4463	Laboratoire CNRS	116.20
4464	Université de Strasbourg	116.20
4465	Secteur public – EPST et Universités	130.14
4466	Secteur privé	260.28
25/ Génotypage		Tarif/test
4467	Laboratoire CNRS	4.46
4468	Université de Strasbourg	4.46
4469	Secteur public – EPST et Universités	5.00
4470	Secteur privé	10.00

II - ZONE CONVENTIONNELLE : 5ème ETAGE		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2 (370 cm²)		Tarif/cage/semaine
4474	Laboratoire CNRS	0.65
4475	Université de Strasbourg	0.65
4476	Secteur public – EPST et Universités	0.73
4478	Secteur privé	2.78
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4479	Laboratoire CNRS	1.43
4480	Université de Strasbourg	1.43
4481	Secteur public – EPST et Universités	1.60
4482	Secteur privé	6.11
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine

Tarif CHRONBIOTRON 2011

4483	Laboratoire CNRS	3.18
4484	Université de Strasbourg	3.18
4485	Secteur public – EPST et Universités	3.56
4486	Secteur privé	13.61
<i>4/ Hamster doré ≤ 3 semaines</i>		Tarif/animal
4487	Laboratoire CNRS	1.97
4488	Université de Strasbourg	1.97
4489	Secteur public – EPST et Universités	2.20
4490	Secteur privé	8.40
<i>5/ Hamster doré = 4 semaines</i>		Tarif/animal
4491	Laboratoire CNRS	2.44
4492	Université de Strasbourg	2.44
4493	Secteur public – EPST et Universités	2.74
4494	Secteur privé	10.44
<i>6/ Hamster doré = 5 semaines</i>		Tarif/animal
4495	Laboratoire CNRS	2.92
4496	Université de Strasbourg	2.92
4497	Secteur public – EPST et Universités	3.27
4498	Secteur privé	12.48
<i>7/ Hamster doré = 6 semaines</i>		Tarif/animal
4499	Laboratoire CNRS	3.39
4500	Université de Strasbourg	3.39
4501	Secteur public – EPST et Universités	3.80
4502	Secteur privé	14.52
<i>8/ Hamster doré = 7 semaines</i>		Tarif/animal
4503	Laboratoire CNRS	3.87
4504	Université de Strasbourg	3.87
4505	Secteur public – EPST et Universités	4.33
4506	Secteur privé	16.56
<i>9/ Hamster doré = 8 semaines</i>		Tarif/animal
4507	Laboratoire CNRS	4.35
4508	Université de Strasbourg	4.35
4509	Secteur public – EPST et Universités	4.87
4510	Secteur privé	18.60
<i>10/ Hamster doré > ou = 9 semaines</i>		Tarif/animal
4511	Laboratoire CNRS	4.82

Tarif CHRONOBIOTRON 2011

4512	Université de Strasbourg	4.82
4513	Secteur public – EPST et Universités	5.40
4514	Secteur privé	20.64
11/ Hamster doré femelle gestante		Tarif/animal
4515	Laboratoire CNRS	15.02
4516	Université de Strasbourg	15.02
4517	Secteur public – EPST et Universités	16.82
4518	Secteur privé	64.16
12/ Hamster Siberien ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4519	Laboratoire CNRS	1.43
4520	Université de Strasbourg	1.43
4521	Secteur public – EPST et Universités	1.60
4522	Secteur privé	6.12
13/ Hamster Siberien = 4 semaines		Tarif/animal
4523	Laboratoire CNRS	1.76
4524	Université de Strasbourg	1.76
4525	Secteur public – EPST et Universités	1.97
4526	Secteur privé	7.51
14/ Hamster Siberien = 5 semaines		Tarif/animal
4527	Laboratoire CNRS	2.08
4528	Université de Strasbourg	2.08
4529	Secteur public – EPST et Universités	2.33
4530	Secteur privé	8.90
15/ Hamster Siberien = 6 semaines		Tarif/animal
4531	Laboratoire CNRS	2.41
4532	Université de Strasbourg	2.41
4533	Secteur public – EPST et Universités	2.69
4534	Secteur privé	10.29
16/ Hamster Siberien = 7 semaines		Tarif/animal
4535	Laboratoire CNRS	2.73
4536	Université de Strasbourg	2.73
4537	Secteur public – EPST et Universités	3.06
4538	Secteur privé	11.68
17/ Hamster Siberien = 8 semaines		Tarif/animal
4539	Laboratoire CNRS	3.06
4540	Université de Strasbourg	3.06

Tarif CHRONOBIOTRON 2011

4541	Secteur public – EPST et Universités	3.42
4542	Secteur privé	13.07
18/ Hamster Siberien > ou = 9 semaines		Tarif/animal
4543	Laboratoire CNRS	3.38
4544	Université de Strasbourg	3.38
4545	Secteur public – EPST et Universités	3.79
4546	Secteur privé	14.46
19/ Hamster Siberien femelle gestante		Tarif/animal
4547	Laboratoire CNRS	6.83
4549	Université de Strasbourg	6.83
4550	Secteur public – EPST et Universités	7.64
4551	Secteur privé	29.19
20/ Arvicanthis ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4552	Laboratoire CNRS	2.62
4553	Université de Strasbourg	2.62
4554	Secteur public – EPST et Universités	2.94
4555	Secteur privé	11.20
21/ Arvicanthis = 4 semaines		Tarif/animal
4556	Laboratoire CNRS	4.05
4557	Université de Strasbourg	4.05
4558	Secteur public – EPST et Universités	4.54
4559	Secteur privé	17.31
22/ Arvicanthis = 5 semaines		Tarif/animal
4560	Laboratoire CNRS	5.48
4561	Université de Strasbourg	5.48
4562	Secteur public – EPST et Universités	6.14
4563	Secteur privé	23.42
23/ Arvicanthis = 6 semaines		Tarif/animal
4564	Laboratoire CNRS	6.91
4567	Université de Strasbourg	6.91
4568	Secteur public – EPST et Universités	7.74
4569	Secteur privé	29.53
24/ Arvicanthis = 7 semaines		Tarif/animal
4571	Laboratoire CNRS	8.34
4572	Université de Strasbourg	8.34
4573	Secteur public – EPST et Universités	9.34

Tarif CHRONOBIOTRON 2011

4574	Secteur privé	35.64
25/ Arvicanthis = 8 semaines		Tarif/animal
4575	Laboratoire CNRS	9.77
4576	Université de Strasbourg	9.77
4577	Secteur public – EPST et Universités	10.94
4578	Secteur privé	41.75
26/ Arvicanthis > ou = 9 semaines		Tarif/animal
4579	Laboratoire CNRS	11.20
4580	Université de Strasbourg	11.20
4581	Secteur public – EPST et Universités	12.55
4582	Secteur privé	47.86
27/ Arvicanthis femelle gestante		Tarif/animal
4583	Laboratoire CNRS	15.73
4584	Université de Strasbourg	15.73
4585	Secteur public – EPST et Universités	17.62
4586	Secteur privé	67.21
28/ Hamster Europe ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4587	Laboratoire CNRS	2.62
4588	Université de Strasbourg	2.62
4589	Secteur public – EPST et Universités	2.94
4590	Secteur privé	11.20
29/ Hamster Europe = 4 semaines		Tarif/animal
4591	Laboratoire CNRS	4.05
4592	Université de Strasbourg	4.05
4593	Secteur public – EPST et Universités	4.54
4594	Secteur privé	17.31
30/ Hamster Europe = 5 semaines		Tarif/animal
4595	Laboratoire CNRS	5.48
4596	Université de Strasbourg	5.48
4597	Secteur public – EPST et Universités	6.14
4598	Secteur privé	23.42
31/ Hamster Europe = 6 semaines		Tarif/animal
4599	Laboratoire CNRS	6.91
4600	Université de Strasbourg	6.91
4601	Secteur public – EPST et Universités	7.74
4602	Secteur privé	29.53

32/ Hamster Europe = 7 semaines		Tarif/animal
4603	Laboratoire CNRS	8.34
4604	Université de Strasbourg	8.34
4605	Secteur public – EPST et Universités	9.34
4606	Secteur privé	35.64
33/ Hamster Europe = 8 semaines		Tarif/animal
4607	Laboratoire CNRS	9.77
4608	Université de Strasbourg	9.77
4609	Secteur public – EPST et Universités	10.94
4610	Secteur privé	41.75
34/ Hamster Europe > ou = 9 semaines		Tarif/animal
4611	Laboratoire CNRS	11.20
4612	Université de Strasbourg	11.20
4613	Secteur public – EPST et Universités	12.55
4614	Secteur privé	47.86
35/ Hamster Europe femelle gestante		Tarif/animal
4615	Laboratoire CNRS	15.73
4616	Université de Strasbourg	15.73
4617	Secteur public – EPST et Universités	17.62
4618	Secteur privé	64.16
36/ Location Actimétrie		Tarif/cage/semaine
4619	Laboratoire CNRS	1.40
4620	Université de Strasbourg	1.40
4621	Secteur public – EPST et Universités	1.56
4622	Secteur privé	2.56
37/ Location Salle d'autopsie		Tarif/jour
4623	Laboratoire CNRS	19.36
4624	Université de Strasbourg	19.36
4625	Secteur public – EPST et Universités	21.68
4626	Secteur privé	48.49
38/ Location Salle de chirurgie		Tarif/jour
4627	Laboratoire CNRS	35.14
4628	Université de Strasbourg	35.14
4629	Secteur public – EPST et Universités	39.35
4630	Secteur privé	66.16

III - ZONE CONVENTIONNELLE : ANNEXES EXPERIMENTALES 1er ETAGE		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2 (370 cm²)		Tarif/cage/semaine
4631	Laboratoire CNRS	0.50
4632	Université de Strasbourg	0.50
4633	Secteur public – EPST et Universités	0.56
4634	Secteur privé	2.26
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4635	Laboratoire CNRS	1.10
4636	Université de Strasbourg	1.10
4637	Secteur public – EPST et Universités	1.23
4638	Secteur privé	4.98
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4639	Laboratoire CNRS	2.45
4640	Université de Strasbourg	2.45
4641	Secteur public – EPST et Universités	2.74
4642	Secteur privé	11.08
4/ Location Actimétrie		Tarif/cage/semaine
4643	Laboratoire CNRS	0.51
4644	Université de Strasbourg	0.51
4645	Secteur public – EPST et Universités	0.57
4646	Secteur privé	2.12

DEC122069 DR10

**Décision¹ relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée
CHRONBIOTRON**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 12627DAJ en date du 20 décembre 2011 portant nomination de Mme Gaëlle BUJAN aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alsace.

Vu la décision n°112717DAJ en date du 20 décembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Gaëlle BUJAN déléguée régionale pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'unité UMS3415 intitulée CHRONBIOTRON sont fixés selon le barème joint en annexe².

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 02 Janvier 2012

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS³.

Fait à Strasbourg, le 13 Juillet 2012

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ A imprimer sur papier à entête après avoir supprimé les notes de bas de page.

Cette décision concerne les **produits dits de type 1** : produits liés aux missions fondamentales de l'établissement (réalisation de toute recherche scientifique, diffusion de la connaissance et de l'information scientifique, contribution à l'application et à la valorisation de ces recherches : se reporter à l'instruction de procédure n°INS00-0211BPC du 26 septembre 2000« Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits » à consulter dans Doc'utiles.

² Si l'annexe est un tableau Excel, convertir le fichier au format **PDF non scanné**

³ En application de la décision n° DEC100220DAJ du 4 novembre 2010 (à consulter dans Doc'utiles), cette décision tarifaire est publiée au Bulletin Officiel du CNRS. Cette publication se fait via son enregistrement dans Doc'utiles.

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier : Plateforme RAM Service de transgénèse ciblée et cellules embryonnaires souches

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme RAM Service de transgénèse ciblée et cellules embryonnaires souches de l'UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 22 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO

ANNEXE DEC130245 DR13 – UMS3426
Service de transgénèse ciblée et cellules embryonnaires souches

- TRANSG-01 :** **3 395,50 € HT**
- * Culture des cellules ES.
 - * Electroporation de l'ADN recombinant dans les cellules ES.
 - * Sélection des clones recombinants : Repiquage, Cryoconservation de 100 clones, amplification des cellules pour l'extraction de l'ADN en vue de son analyse.
- TRANSG-02 :** **423,00 € HT**
- * Caryotype
- TRANSG-03 :** **3 432,50 € HT**
- * Microinjection de deux clones de cellule ES recombinants (=1 lignée) dans blastocystes de souris.
 - * Réimplantation des blastocystes dans les souris pseudo-gestantes.
 - * Production de 3 chimères.
-
- TRANSG-04 :**
- * Amplification cellulaire et cryopréservation **320,00 € HT**

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier : Plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier Rio Imaging (MRI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par la plateforme Régionale d'Imagerie Montpellier Rio Imaging (MRI) de l'UMS3426 intitulée Bio Campus Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2013.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 janvier 2013

Pour le président et par délégation,
La Déléguée Régionale
Ghislaine GIBELLO

**PLATE-FORME REGIONALE D'IMAGERIE
 MONTPELLIER RIO IMAGING (MRI)
 UMS 3426
 ANNEXE à la DEC130243 DR13**

L'acquittement des prestations se fait par bon de commande, à envoyer à :

Mickaël AUTUORI
 Gestionnaire Biocampus Montpellier
 UMS3426 CNRS,US9 INSERM,UMI,UMII
 c/o Institut de Génomique Fonctionnelle
 IGF sud, pièce 017
 141, rue de la Cardonille
 34094 Montpellier Cedex 05 - France
 Fax: 04-67-54-24-32

La facturation est faite par les services financiers de la Délégation Régionale du CNRS.

TARIFICATION DE L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES

Nomenclature	Nombre d'heures de référence achetées	Tarification secteur public HT	Tarification secteur privé HT
		Tarif en € par Heure de référence achetée	Tarif en € par Heure de référence achetée
Heure de référence au tarif 1	1 à 99		96,00 €
	100 à 999	33,50 €	
Heure de référence au tarif 2	100 à 199	31,83 €	91,20 €
Heure de référence au tarif 3	+ 200	30,15 €	86,40 €

Les utilisateurs ont accès à tous les équipements scientifiques de l'ensemble des plateaux techniques de la plate-forme MRI.

La vitesse de décompte des heures machine pourra varier selon l'équipement utilisé.

TARIFICATION DES PRESTATIONS LIEES A LA FORMATION PERMANENTE
ANNEXE à la DEC130243 DR13

Coût à la demi-journée par personne :

Prestations	Demi-journée	Secteur Public		Secteur Privé	
		Nomenclature	Prix de la formation HT	Nomenclature	Prix de la formation HT
Formation à la demi-journée	1	FPU	75 €	FPr	200 €

Les frais de formation comprennent :

- Acquisition : utilisation du matériel, support de cours relié, repas.
- Analyse : utilisation du matériel, éventuellement heures de calcul, support de cours, pause et repas (pour formation à la journée)

Les formations ont lieu sur les sites de la plateforme.

TARIFICATION DES PRESTATIONS EXPERTISES
ANNEXE à la DEC130243 DR13

Prestations	Secteur Public	Secteur privé
Expertise /homme/heure	30,20 € HT	54,30 € HT

DEC130203DR14

Décision relative au tarif des produits de la Station de Biologie Expérimentale de Moulis – USR 2936

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de M. MOUNAUD Patrick aux fonctions du régional pour la circonscription de Toulouse ;

Vu la décision n° DEC111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à M. MOUNAUD Patrick Délégué Régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits.

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif de la location des serres réalisée par le CNRS de MOULIS est fixé à :
12.00 € HT/jour et 360.00 HT €/mois.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 1er janvier 2013

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse le 17 janvier 2013

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional

M. Patrick Mounaud

DEC130202DR14

Décision relative au tarif des prestations pour les plateformes de l'USR 3505 - Institut des Technologies Avancées en sciences du Vivant (ITAV)

LE PRESIDENT

Vu le décret n°82-993 du 24 Novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ en date du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n°DEC111981DAJ en date du 31 août 2011 portant nomination de Mr Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°DEC111982DAJ en date du 31 août 2011 donnant délégation de signature à Mr Patrick Mounaud, Délégué Régional pour la circonscription Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations d'utilisation des plateformes pour la pépinière du Centre Pierre Potier sont fixées selon le barème joint en annexe.

Les tarifs pour le secteur privé, le secteur ITAV Recherche et le secteur public restent inchangés.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 16/01/2013.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS

Fait à Toulouse, le 16 janvier 2013

Pour le Président et par délégation
Le Délégué Régional,

Patrick MOUNAUD

PLATEFORME de BIONANOTECHNOLOGIES

Appareil	Tarif horaire (€ HT)
DLS	4,00
Scanner Innoscan 900	6,00
AFM	7,50
Plasma O2	0,50
MicroContactPrin.	3,50
Q-SENSE	4,50

PLATEFORME DE CHIMIE-BIOLOGIE

Appareil	Tarif horaire (€ HT)
SLT	10,00
Swave	7,50
Synthé. d'oligos	2,50
CombiFlash	5,50
LC-MS	19,00
UPLC-QTOF	35,00
Biomek	13,00
BIAcore	7,50
Relaxomèt.	5,00

PLATEFORME D'IMAGERIE PHOTONIQUE

Appareil	Tarif horaire (€ HT)
Multiphoton.	12,50
SPIM	6,50
Imaris	0,00
Macrofluo	0,50
DM5000	0,50
ArrayScan	15,00

Coûts hors consommables

* La réservation et la facturation de ces équipements se fait par modules de 1/2 journée

ITAV - USR 3505

Tarif Pépinière Centre Pierre Potier

DEC122986DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Pierre André pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité intitulé Théorie économique, modélisation et applications (THEMA).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8184, intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Olivier Donni ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre André, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à dater du 1^{er} septembre 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cergy-Pontoise, le 23 novembre 2012

Le directeur d'unité

Olivier Donni

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012

DEC122968DR01

Décision fixant le nombre de sièges auxquels ont droit les organisations syndicales au sein du comité régional d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Délégation Paris A

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public du CNRS,

Vu la décision n° 121279DRH du 18 juin 2012 portant création des comités régionaux d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au CNRS ;

Vu le dépouillement des suffrages recueillis au niveau de la circonscription régionale lors du scrutin des élections au comité technique du CNRS du 20 octobre 2011 ;

Vu la décision n° DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A.

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, la répartition des sept sièges des représentants du personnel au CRHSCT de la délégation régionale Paris A s'établit comme suit :

- SGEN-CFDT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNCS-FSU : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SNTRS-CGT : 2 représentants titulaires – 2 représentants suppléants
- SUD Recherche EPST : 1 représentant titulaire – 1 représentant suppléant



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 22 novembre 2012

Le délégué régional

Alain MANGEOL

DEC123241INSHS

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8168 « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème - XXIème siècles » (MASCIPO)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales ;

Décide

Article 1

L'intitulé de l'unité mixte de recherche n° 8168 est modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- les termes : « Mondes Américains : Sociétés, Circulations, Pouvoirs, XVème - XXIème siècles » sont remplacés par les termes : « Mondes Américains ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2013

Pour le Président et par délégation
Joël Bertrand

DEC122952DR03

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Ile-de-France Est

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

Vu la décision n° DEC10017 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice KERBER, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est.

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Ile-de-France Est, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),

- le syndicat SUD Recherche EPST
- l'union du syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SNPTES-UNSA) et du syndicat des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs de l'enseignement supérieur et de la recherche (SUP'Recherche-UNSA), (UNSA Recherche).

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

novembre 2012

Fait à Thiais, le 20

Le délégué régional
Brice KERBER

DEC122950DR11

Décision fixant la liste des organisations syndicales non représentées à la commission régionale d'action sociale et à la commission régionale compétente en matière de formation permanente de la délégation régionale Alpes (DR11)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS ;

Vu la décision n° 930001SPER du 4 janvier 1993 instituant une commission nationale d'action sociale (CNAS) et des commissions régionales d'action sociale (CORAS) au CNRS modifiée par les décisions 940082SPER du 15 février 1994 et 121295DRH du 23 avril 2012 ;

Vu la circulaire n° 156/84 du 6 septembre 1984 relative à la création, auprès de chaque administration déléguée, d'une commission régionale compétente en matière de formation permanente, modifiée par la décision n° 121296DRH du 23 avril 2012 ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin en date du 20 octobre 2011 portant récapitulatif des votes et décompte des sièges attribués à chaque liste,

Vu la décision n°DEC100190DAJ du 23 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional par intérim pour la circonscription Alpes.

Vu la décision n°DEC120003DAJ du 17 janvier 2012 portant modification de la décision n°100190DAJ du 23 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional Alpes, par intérim.

DECIDE :

Article 1^{er}

Pendant la durée du mandat restant à courir, les organisations syndicales suivantes sont habilitées à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour assister aux réunions de la commission régionale d'action sociale (CORAS) et de la commission régionale compétente en matière de formation permanente (CRFP) de la délégation Alpes, sans droit de vote :

- le syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC),
- le syndicat national des personnels de recherche et établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO),

Article 2

La décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 21 novembre 2012

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC123138INSU

Décision modifiant la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 et portant suppression l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea, ex Cemagref) en tant que partenaire de l'unité mixte de recherche n° 5564 intitulée « Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5564 intitulée « Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement » et nommant M. Thierry Lebel directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5564 intitulée « Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement » contenues dans la décision n° DEC11A004DSI susvisée, sont modifiées comme suit :

- L'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea, ex Cemagref) est supprimé à la liste des établissements partenaires.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 8 JAN 2013



Pour le Président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC123185INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5518 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers et nommant Madame Evelyne MAURET, directrice de cette unité ;

Décide :

Article 1^{er} :

Le paragraphe « *Délégation Alpes* » de l'article 2 de la décision susvisée :

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE
GRENOBLE

Etablissements partenaires : CTR TECH DU PAPIER, EFPG
UMR n°5518, intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers
Directrice : Mme Evelyne MAURET, professeur
Section d'évaluation : 10

Est remplacé par le paragraphe suivant :

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : INSTITUT POLYTECHNIQUE
GRENOBLE

Etablissement partenaire : AGEFPI
UMR n°5518, intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Papetiers
Directrice : Mme Evelyne MAURET, professeur
Section d'évaluation : 10

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC130205SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

Le Directeur général délégué à la science du Centre national de la recherche scientifique,

- Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu, l'arrêté du 2 décembre 2011 fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;
- Vu, l'arrêté du 1er août 2012 portant création de commissions interdisciplinaires au Comité national de la recherche scientifique ;
- Vu, la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu, la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;
- Vu, la décision n° 112848SGCN du 20 décembre 2011 relative aux changements de sections d'évaluation pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique
- Vu, les modifications thématiques des sections et commissions interdisciplinaires du comité national ;
- Vu, le calendrier des opérations électorales propres au renouvellement des sections et commissions interdisciplinaires du comité national pour le mandat 2012 2016 ;

Sur, la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DÉCIDE

Article 1 : En dérogation à la décision du 10 octobre 2005 susvisée, la section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit à compter du 5 septembre 2012 :

Nom	Prénom	Ancienne section d'évaluation (référentiel issu de l'arrêté du 19 mai 2003)	Nouvelle section d'évaluation (référentiel issu de l'arrêté du 2 décembre 2011)	Code unité	Délégation régionale
ALMANY	Glenn	45	29	USR3278	1 - Paris A
ARLEO	Angelo	44	26	UMR7102	2 - Paris B
ARTIGUES	Christian	7	6	UPR8001	14 - Midi-Pyrénées
AUCOUTURIER	Jean Julien	44	7	UMR9912	1 - Paris A
BAADEN	Marc	43	13	UPR9080	2 - Paris B
BACCI	Alberto	25	25	UMR7225	2 - Paris B
BARRERE-LEMAIRE	Stéphanie	25	24	UMR5203	13 - Languedoc-Roussillon
BEHR	Charlotte	23	27	UMR5164	15 - Aquitaine-Limousin
BILLARD	Jean Marie	25	25	SNC6549	3 - Ile-de-France Est
BLANC	Stéphane	25	29	UMR7178	10 - Alsace
BOURDOT	Patrick	44	7	UPR3251	4 - Ile-de-France Sud
CHARBONNIER	Pierre	45	35	UMR8178	1 - Paris A
COHEN	Nathann	7	6	UMR8623	4 - Ile-de-France Sud
CORLU	Anne	23	22	SNC6522	17 - Bretagne et Pays de la Loire
CORPETTI	Thomas	45	7	UMR6554	17 - Bretagne et Pays de la Loire
CORSON	Francis	43	21	UMR3525	5 - Ile-de-France Ouest et Nord
COSTE	Bertrand	25	25	UMR7286	12 - Provence et Corse
CRISTIA	Alejandrina	44	34	UMR8554	2 - Paris B
DECROLY	Etienne	23	20	UMR7257	12 - Provence et Corse
DELEDALLE	Charles Alban	7	7	UMR5251	15 - Aquitaine-Limousin
DELMAS	Veronique	24	22	UMR3347	3 - Ile-de-France Est
DIGNE	Julie	7	7	UMR5205	7 - Rhône Auvergne
DIGREGORIO	David	24	25	URA2182	5 - Ile-de-France Ouest et Nord
D'IORIO	Paolo	42	35	UMR8132	2 - Paris B
DONNADIEU	Emmanuel	24	27	UMR8104	1 - Paris A
FANELLI	Angelo	7	6	UMR6211	17 - Bretagne et Pays de la Loire
FIACCHINI	Mirko	7	7	UMR5216	11 - Alpes
FINO	Elodie	24	25	UMR7241	1 - Paris A
FONTAINE	Colin	45	29	UMR7204	3 - Ile-de-France Est
FORT	Gersende	7	7	UMR5141	1 - Paris A
FRITSCH	Clémentine	45	30	UMR6249	6 - Centre-Est
GAITS-IACOVONI	Frederique	24	22	SNC6388	14 - Midi-Pyrénées
GAUTHIER	Michaël	7	7	UMR6174	6 - Centre-Est
GAUTREAU	Alexis	23	22	UPR3082	4 - Ile-de-France Sud
GERBE	François	24	24	UMR5203	13 - Languedoc-Roussillon
GIMENEZ	Olivier	45	29	UMR5175	13 - Languedoc-Roussillon
GROS-DESORMEAUX	Jean Raphael	45	31	UMR8053	16 - Paris Michel-Ange

GRUTTER	Thomas	24	25	UMR7199	10 - Alsace
HAVET	Frederic	7	6	UMR7271	20 - Côte d'Azur
HEINRICH	Christophe	24	25	SNC9829	11 - Alpes
HUILLARD	Emmanuelle	24	24	UMR7225	2 - Paris B
HUTCHINS	James	23	21	UPR1142	13 - Languedoc-Roussillon
IVANCICH	Anabella	23	20	UMR8221	4 - Ile-de-France Sud
JOLDES	Mioara Maria	7	6	UPR8001	14 - Midi-Pyrénées
KRACKER	Sven	24	27	SNC6768	3 - Ile-de-France Est
KRIEGEL	Uriah	44	35	UMR8129	2 - Paris B
LAGUETTE	Nadine	23	21	UPR1142	13 - Languedoc-Roussillon
LASAULCE	Samson	7	7	UMR8506	4 - Ile-de-France Sud
LESUISSE	Emmanuel	23	23	UMR7592	2 - Paris B
LOPES NEVES DE ALMEIDA	Luis Manuel	43	41	UMR7598	2 - Paris B
MALLET	Nicolas	25	25	UMR5293	15 - Aquitaine-Limousin
MANUEL	Marin	24	25	UMR8119	1 - Paris A
MARCHI	Nicola	25	24	UMR5203	13 - Languedoc-Roussillon
MASQUELIER	Timothée	44	7	UMR7102	2 - Paris B
MATIAS	Catherine	43	41	UMR8071	3 - Ile-de-France Est
MERCIER	Hugo	44	35	FRE3406	7 - Rhône Auvergne
MONNIAUX	David	7	6	UMR5104	11 - Alpes
MONNOT	Jerome	7	6	UMR7243	1 - Paris A
MORIN	Xavier	23	22	UMR8197	2 - Paris B
MORIS	Arnaud	24	24	SNC6511	3 - Ile-de-France Est
NEVEOL	Aurelie	43	7	UPR3251	4 - Ile-de-France Sud
NICOL	Xavier	25	25	UMR7210	2 - Paris B
NIQUIL	Nathalie	45	30	UMR7208	3 - Ile-de-France Est
NURY	Hugues	23	20	UMR5075	11 - Alpes
OLLAGNIER-BELDAME	Magali	42	34	UMR8562	12 - Provence et Corse
ORGERIE	Anne Cécile	7	6	UMR6074	17 - Bretagne et Pays de la Loire
PANATIER	Aude	25	25	SNC6588	15 - Aquitaine-Limousin
PAPADOPOULOS	Hélène	7	7	UMR8506	4 - Ile-de-France Sud
PELLAT-DECEUNYNCK	Catherine	24	27	UMR6299	17 - Bretagne et Pays de la Loire
POSS	Michael	7	6	UMR7253	18 - Nord-Pas de Calais et Picardie
PROFFIT	Magali	45	29	UMR7263	12 - Provence et Corse
QUENOT	Georges	7	7	UMR5217	11 - Alpes
QUILLET-MARY	Anne	24	27	ERL5294	14 - Midi-Pyrénées
RAJAS	Fabienne	25	24	SNC9153	7 - Rhône Auvergne
RAK	Malgorzata	23	20	SNC6676	3 - Ile-de-France Est
REICHE	Ina	45	13	UMR8220	2 - Paris B
RENNEVILLE	Marc	42	33	UMR8560	1 - Paris A
ROBUFFO GIORDANO	Paolo	7	7	UMR6074	17 - Bretagne et Pays de la Loire
ROSSET	Sophie	42	7	UPR3251	4 - Ile-de-France Sud
SEMINARA	Agnese	43	2	UMR7336	20 - Côte d'Azur

SIGAUDO-ROUSSEL	Dominique	25	24	FRE3310	7 - Rhône Auvergne
SPORTIELLO	Andrea	7	6	UMR7030	5 - Ile-de-France Ouest et Nord
STOTE	Roland	43	16	UMR7104	10 - Alsace
TAMADAZTE	Brahim	7	7	UMR6174	6 - Centre-Est
THILIKOS TOULoupAS	Dimitrios	7	6	UMR5506	13 - Languedoc-Roussillon
TROADEC	Marie Bérengère	25	24	UMR6290	17 - Bretagne et Pays de la Loire
VALENZISE	Giuseppe	7	7	UMR5141	1 - Paris A
VAN DE CRUYS	Tim	7	7	UMR5505	14 - Midi-Pyrénées
VAN DITMARSCH	Hans Pieter	7	6	UMR7503	6 - Centre-Est
VENTELOU	Bruno	45	37	UMR7316	12 - Provence et Corse
VERDU	Paul	43	29	UMR7206	3 - Ile-de-France Est
VESIC	Srdjan	7	6	UMR8188	18 - Nord-Pas de Calais et Picardie
VIAPPIANI	Paolo	7	6	UMR7606	2 - Paris B
VIEILLARD	Vincent	23	27	SNC6511	3 - Ile-de-France Est
VINCENT	Pierre	25	25	UMR7102	2 - Paris B
WANG	Xiaobo	23	21	UMR5088	14 - Midi-Pyrénées
WEISS	Pierre	43	41	UMS3039	14 - Midi-Pyrénées

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Joël BERTRAND

DEC123291DR20

Décision portant création d'un conseil d'unité au sein de l'unité MOY2000 intitulée DELEGATION COTE D'AZUR

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 112584DAJ du 22/11/2011 donnant délégation de signature à M. Pierre DAUCHEZ, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil d'unité au sein de l'unité MOY2000.

Article 2 : Composition

Le conseil d'unité comprend 10 membres :

- le délégué régional ;
- 6 membres élus ;
- 3 membres nommés ;

La durée du mandat des membres du conseil d'unité est fixée à 4 ans¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil d'unité exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 28/11/12

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Pierre DAUCHEZ

**Le Président du Centre national
de la recherche scientifique**

DEC123092DRH

Vu, le décret N°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret N°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 10 à 14,

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu, l'avis favorable de recrutement de l'organisme d'origine,

Vu, la décision du 23 novembre 2012, arrêtant la liste des enseignants chercheurs accueillis en délégation dans le cadre des chaires,

DECIDE

ARTICLE I L'article I de la décision susvisée est modifié et complétée comme suit :

Les lignes suivantes sont ajoutées

Institut écologie et environnement

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
BERARD	Yann	Antilles-Guyane	UMR8053	16

Institut de physique

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
GAUDIN	Jérôme	Bordeaux 1	UMR5107	15
PROLHAC	Sylvain	Toulouse 3	UMR5152	14

Institut des sciences informatiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Ecole partenaire	Affectation	DR
VARGAS TORRES DE GUZIOLOWSKI	Carito	ECOLE CENTRALE DE NANTES	UMR6597	17

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Nom	Prénom	Ecole partenaire	Affectation	DR
LODATO	Guido	INSA DE ROUEN	UMR6614	19

Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions

Nom	Prénom	Université partenaire	Affectation	DR
STAMM	Benjamin	Paris 6	UMR7598	2

ARTICLE II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 décembre 2012

Alain FUCHS

Décision relative aux taux de promotion de grade des fonctionnaires ingénieurs et techniciens du CNRS**Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques, et notamment son article 241-1-1,
- Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,
- Vu la décision n° DEC121878DRH du 25 juin 2012,

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 3 de la décision n° DEC121878DRH du 25 juin 2012 est modifié et complété comme suit :

En application des dispositions de l'article 241-1-1 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le nombre maximum de fonctionnaires appartenant au corps des techniciens de la recherche du CNRS pouvant être promus au titre de l'année 2013 à l'un des grades d'avancement de ce corps est déterminé par application des taux de promotion suivants :

Grades d'accès	Grades d'origine	Taux de promotion	Nombre de possibilités
Techniciens de classe exceptionnelle (sélection professionnelle)	Techniciens de classe supérieure	5,30%	41
Techniciens de classe exceptionnelle (au choix)	Techniciens de classe supérieure	9,10%	74
Techniciens de classe supérieure (sélection professionnelle)	Techniciens de classe normale	8,15%	93
Techniciens de classe supérieure (au choix)	Technicien de classe normale	15,14%	152

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 décembre 2012

Alain FUCHS

DEC123147DSFIM

Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Madeleine Berthe COLLÉ

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant le testament olographe en date du 14 novembre 1974 de Madame Berthe COLLÉ aux termes duquel cette dernière a institué comme légataire le « centre de recherches pour le cancer – de Villejuif » ;

Considérant le jugement rendu par le tribunal de grande instance du Paris du 31 janvier 2012 statuant le partage du legs consenti par Mme COLLÉ à parts égales à l'Institut Gustave ROUSSY, au C.N.R.S. pour le compte de son entité dénommée Institut de Recherches Scientifiques sur le cancer (IRSC) et à l'INSERM ;

Considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 13 mars 1999,

DECIDE :

Article 1^{er} – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme COLLÉ.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 DEC. 2012


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

DEC123146DSFIM

Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Madeleine Simonne MARTIN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant le testament olographe en date du mois d'octobre 1998 de Madame Simone MARTIN née GRANDGÉRARD aux termes duquel cette dernière a institué comme légataire « la recherche contre le cancer » ;

Considérant le jugement rendu par le tribunal de grande instance du Havre du 23 février 2012 statuant le partage du legs consenti par Mme MARTIN à part égales à l'Institut CURIE, à l'Institut Gustave ROUSSY et au Centre national de la recherche scientifique pour le compte de son département dénommé Institut de Recherches Scientifiques sur le cancer ;

Considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 20 août 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme MARTIN.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 DEC. 2012


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

DEC123148DSFIM

Décision acceptant la libéralité consentie par Mme Suzanne LEBAS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de legs ;

Considérant le testament olographe en date du décembre 1984 de Madame Suzanne LEBAS aux termes duquel cette dernière a consenti un legs particulier « pour le cancer à Villejuif » ;

Considérant le jugement rendu par le tribunal de grande instance de Chateauroux du 17 avril 2012 statuant le partage du legs consenti par Mme LEBAS à part égales à l'Institut Gustave ROUSSY, le Centre national de la recherche scientifique es qualité de représentant de l'Institut de recherches scientifiques sur le cancer et l'Institut National de la santé et de la recherche médicale ;

Considérant l'état des forces et des charges de la succession à la date du décès du testateur soit le 8 janvier 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte et que l'actif soit supérieur au passif, la libéralité consentie par Mme LEBAS.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

21 DEC. 2012


Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Le Président du Centre national de la recherche scientifique

DEC130195DRH

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation du CNRS,

Vu le décret 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des EPST,

Vu le décret 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique,

Vu la décision modificative d'accueil en détachement en date du 18 avril 2012

DECIDE

Article I L'article I de la décision susvisée est modifiée comme suit

Est retenu en vue de son accueil en détachement sur un emploi de chercheur au CNRS, du 1er janvier 2013 au 31 octobre 2013, le fonctionnaire dont le nom suit :

Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	DR
RACOCEANU Professeur des universités	Daniel	DR2	7	UMI2955 SINGAPOUR	16

Article II La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 17 janvier 2013
Pour le Président et par délégation
le Directeur des ressources humaines

Christophe COUDROY



Demande de devis

Réservation hôtelière

Marché N° : 187

À adresser à l'équipe de CDS Groupe

Ceci n'est pas un bon de commande

Ceci est le formulaire de demande de réservation hôtelière. Toutes demandes reçues en l'absence de ce formulaire ne seront pas traitées par CDS Groupe.

*Les éléments suivi d'un « * » sont des données obligatoires.*

Informations générales

Date de la demande * :	
Délégation de rattachement * :	
Code Labintel de l'unité * : (Ex : UMR145 / MOY500)	
Motif du voyage* : (Sur convocation / Pour le laboratoire)	

Coordonnées du chargé de voyage * :

Délégation de rattachement :					
Nom :		Prénom :			
Tel :		fax:		E-mail :	

Coordonnées du valideur * :

Délégation de rattachement :					
Nom :		Prénom :			
Tel :		fax:		E-mail :	

Identification du (ou des) missionnaire(s) * :

Nom(s)	Prénom(s)	Date d'arrivée (jj/mm/aaaa))	Date de départ (jj/mm/aaaa))	Ville, quartier / aéroport	Type de chambre S ¹ /D ² /T ³	Nom de l'hôtel souhaité (facultatif)

Remarques :

S¹/D²/T³ = Single / Double / Twin



Demande de devis

Réservation hôtelière

Marché N° : 187

À adresser à l'équipe de CDS Groupe

Ceci n'est pas un bon de commande

Ceci est le formulaire de demande de réservation hôtelière. Toutes demandes reçues en l'absence de ce formulaire ne seront pas traitées par CDS Groupe.

Les éléments suivi d'un « * » sont des données obligatoires.

Informations générales

Date de la demande * :	
Délégation de rattachement * :	
Code Labintel de l'unité * : (Ex : UMR145 / MOY500)	
Motif du voyage* : (Sur convocation / Pour le laboratoire)	

Coordonnées du chargé de voyage * :

Délégation de rattachement :					
Nom :		Prénom :			
Tel :	fax:	E-mail :			

Coordonnées du valideur * :

Délégation de rattachement :					
Nom :		Prénom :			
Tel :	fax:	E-mail :			

Identification du (ou des) missionnaire(s) * :

Nom(s)	Prénom(s)	Date d'arrivée (jj/mm/aaaa)	Date de départ (jj/mm/aaaa)	Ville, quartier / aéroport	Type de chambre S ¹ /D ² /T ³	Nom de l'hôtel souhaité (facultatif)

Remarques :

S¹/D²/T³ = Single / Double / Twin

Sté CDS Groupe, Bureaux de la colline 1 rue Royale 92210 Saint Cloud

Fax : 01 74 71 49 72 Mel : cnrs@centraledeshotels.com

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Janvier 2013
ISSN 1148-4853

